



agence Meurice (agence de presse), source : gallica

Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Éditeur : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

1 | 2019

Dire les migrations, se dire migrant·e·s

catégories construites et expériences

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=454>

Référence électronique

« Dire les migrations, se dire migrant·e·s », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], mis en ligne le 03 septembre 2019, consulté le 14 février 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=454>



SOMMAIRE

Dire les migrations, se dire migrant·es : catégories construites et expériences

Irène Gimenez

Introduction

Adèle de Mesnard

Enjeux et complexité de la catégorisation juridique des migrations

Nadia Mouchit

Étudier les parcours conjugaux en migration ou comment saisir les contextes, le temps et le sens

Sabine Adrien

Étudier la migration à travers sa mise en récit : le cas des écrits personnels du clergé émigré pendant la Révolution

Alice Voisin

Rapatrifier les Français·e·s d'Indochine en métropole :

La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962)

Raphaëlle Segond

Comprendre la mise en œuvre des corridors humanitaires pour les réfugiés en Italie

Cyril Bonfils-Guillaud

Étudier des migrations de travail : les archives des personnels étrangers des Hauts-Fourneaux de Chasse pendant les Trente Glorieuses

Positions de thèses

Cyril Bonfils-Guillaud

Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses : de la croissance à la crise

Vincent Herbinet

Les espaces du catholicisme français contemporain : dynamiques communautaires polarisées et recompositions d'un paysage religieux éclaté (1980-2013)

Martine Tallet

Max Schoendorff (1934-2012), l'atelier, laboratoire de l'œuvre

Aurélien Zaragori

L'Organisation Internationale du Travail et les milieux chrétiens (1919-1969)

Dire les migrations, se dire
migrant·es : catégories construites et
expériences

Introduction

Irène Gimenez

TEXTE

- 1 Ce dossier est le fruit des interventions et des discussions qui se sont tenues lors de la journée d'études annuelle des doctorant.es du LARHRA (laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes), le 1^{er} octobre 2018. L'objectif était de réfléchir collectivement sur nos outils, nos sources et nos méthodes de travail à l'heure d'analyser un objet historique, sociologique, juridique qui est en même temps un objet politique : les migrations.
- 2 Objet d'étude privilégié au sein du LARHRA¹, la question des migrations a connu de nombreuses inflexions dans son traitement historiographique en quelques décennies. Dans les années 1960, l'École des Annales percevait les phénomènes migratoires comme un sous-champ anecdotique, à la croisée de l'histoire sociale et de la démographie historique, qui concourrait à l'édification du contexte des histoires rurales et urbaines. La revue *Annales, économies, sociétés, civilisations* publiait en 1986 un article de Gérard Noiriel intitulé « L'immigration en France, une histoire en friche » plaçant pour la reconnaissance et la légitimité de cette thématique. Cette historiographie a ensuite connu une évolution rapide. Dans les années 1990, l'histoire de l'immigration en France était en pleine extension. Privilégiant d'abord l'approche strictement spatiale des migrations, elle s'est ensuite étendue à la prise en compte de leurs implications sociales puis de leurs politiques, avant d'établir un lien avec l'histoire urbaine. Elle se trouve ainsi au carrefour de plusieurs disciplines telles que la sociologie, les sciences politiques et la géographie. À l'aube des années 2000, l'historiographie des migrations avait mis en évidence la diversité des formes et des pratiques de mobilité. Leur importance antérieure aux mouvements d'urbanisation et au-delà des déplacements saisonniers fut soulignée tout comme son rôle dans l'Europe d'Ancien Régime ainsi que les stratégies migratoires dans les espaces de montagnes avec des exemples alpins².

3 Depuis quelques années, cette thématique bénéficie d'un renouvellement de perspectives et d'approches par les jeunes chercheurs, notamment du fait des nouvelles sources que constituent par exemple les réseaux sociaux et les sources web³. Le regard des chercheurs et chercheuses s'est également décentré, renonçant à une approche uniquement européen-centrée ne prenant en compte que les déplacements sud/nord. De plus en plus de travaux tentent d'écrire une histoire des migrations « à parts égales »⁴. Objet d'étude en renouvellement du fait d'une multiplication des sources possibles, le phénomène migratoire peut être étudié de manière processuelle, dans sa matérialité, à différentes échelles⁵. Les migrations sont également une fenêtre sur les relations de pouvoir – de genre, de classe, de race –, les politiques publiques et la protection sociale⁶, l'organisation socio-spatiale des sociétés d'accueil, mais aussi les organisations familiales et conjugales⁷. La recherche sur les migrations permet donc de fournir et de mettre à l'épreuve les grilles de lecture de nos sociétés modernes et contemporaines. Objet saisi et informé par le politique, il questionne de manière aiguë le positionnement et la responsabilité du jeune chercheur et de la jeune chercheuse vis-à-vis de son travail, de ses enquêté.e.s, de la construction du savoir et des représentations qui en découlent. Cela amène nécessairement à questionner les sources employées par les chercheurs et chercheuses et par là même, leurs approches et les enjeux corollaires, dans leurs modalités concrètes de mise en œuvre. Plus largement, en 2018, c'est à la définition même des migrations et des populations migrantes qu'il convient de réfléchir, en lien notamment avec l'urgence écologique⁸, sans considérer comme valide a priori les distinctions entre migrations économiques, politiques, exil, dont il s'agit toujours de comprendre les conditions de production⁹. Au-delà d'une définition des migrations par la mobilité, cela interroge l'administration par l'État de ces catégories de population qui persistent à l'installation durable et au renouvellement des générations.

4 La journée d'étude proposait donc d'offrir un espace de réflexion pour les jeunes chercheurs et chercheuses de diverses disciplines travaillant sur ces thématiques afin d'échanger sur des expériences de recherche en cours. Il ne s'agit pas ici de proposer un bilan de

l'état de l'art sur les phénomènes migratoires mais plutôt d'ouvrir un espace de réflexion sur nos pratiques de chercheurs et chercheuses en sciences sociales, dans une perspective pluridisciplinaire (histoire, droit, sociologie, géographie) et dans un dialogue entre différents laboratoires de la place lyonnaise et grenobloise (le LARHRA, l'UMR Environnement, villes, société, le Centre Max Weber, le laboratoire junior Mouvements et PACTE). Ce questionnement sur nos pratiques porte également sur notre positionnement en tant que jeunes chercheurs et chercheuses, mais aussi parfois en tant que militant.e d'une organisation politique ou d'une association, immigré.e ou descendant.e d'immigré.es, dans le contexte socio-politique actuel. Le traitement partiel et partial de la dite « crise migratoire » dans l'espace médiatique dominant (de l'étonnement face au traitement des migrant.es en Libye il y a quelques mois à l'indignation face au propos du ministre de l'Intérieur italien, Mattéo Salvini, et aux mobilisations fortes contre la loi « asile et immigration »), son omniprésence dans les discours des politiques européens en parallèle avec la montée des nationalismes et des droites extrêmes forment ainsi la toile de fond sur laquelle ces recherches se développent. La tenue de cette journée, quelques jours également après le manifeste lancé par les rédactions de *Politis*, *Regards* et *Médiapart* « pour l'accueil des migrant.es » et signé par des intellectuel.les¹⁰ nous invite ainsi à réfléchir au rôle de l'université, à son rayon d'action dans nos sociétés et à sa responsabilité dans la mise en intelligibilité de certains enjeux. Les migrations sont en ce sens un observatoire de questions qui, au-delà de ce champ, concerne tout chercheur.se : le rapport à l'engagement (militant, associatif, citoyen), aux professionnels et aux terrains, c'est-à-dire les liens avec les acteurs et actrices, mais aussi la confrontation à la violence, à la précarité, aux institutions fermées et à des modes de gouvernance dont il faut rappeler l'historicité. Ce dernier point, le rapport au terrain, questionne particulièrement les rapports de domination en jeu, liés à l'écart entre les propriétés sociales des chercheur.ses et les propriétés sociales des individus avec lesquels et sur lesquels on travaille dans de nombreux cas, ou à l'inverse à la situation de domination subie par les chercheur.ses à l'heure d'interroger des décideurs. C'est d'ailleurs cette situation qu'a rencontrée Raphaëlle Segond dans ses travaux de master et dont elle rend compte ici, sur la

diplomatie informelle menée par la communauté de Sant'Egidio, aboutissant à la mise en œuvre des corridors humanitaires en 2015.

- 5 Une attention renouvelée aux enjeux, aux catégories et aux concepts employés qui sont pour beaucoup à déconstruire du fait de leur charge politique et émotionnelle nous semble ainsi, au-delà d'une entreprise scientifique et épistémologique de première importance, un travail très salubre, sur lequel les intervenant.es ont beaucoup insisté au cours de la journée, dès l'introduction d'Adèle de Mesnard. Celle-ci a en effet ouvert les travaux sur les difficultés liées à la conceptualisation juridique des phénomènes migratoires, à la dimension et aux usages politiques des catégories du droit. Le travail sur les catégories est également au cœur du travail en cours, mené au sein du laboratoire junior Mouvances, présenté par Raphaëlle Segond, de l'écriture collaborative d'un *Dictionnaire situé des migrations*¹¹.
- 6 La journée a été placée sous les auspices d'une triple présidence de panel : Yves Krumenacker pour commencer, qui a apporté aux réflexions une forme de recul historique à partir de ses travaux de moderniste en histoire religieuse et sur les migrations liées au Refuge¹², qui permet de donner de l'épaisseur à la question de la catégorisation entre « bon.nes » et « mauvais.es » réfugié.es ou réformé.es et l'impossibilité de déterminer une cause unique aux phénomènes migratoires. Cristina del Biaggio a également interpellé l'assistance sur la question clef du positionnement de la recherche face à des phénomènes à la charge politique importante. Anne-Marie Granet Abisset, qui nous a fait l'honneur de formuler les conclusions de la journée, a mis en avant le retour d'une réflexion sur le rapport à l'État, dans le contexte sécuritaire actuel, ainsi que sur l'attention portée à des sujets et des individus sensibles, non-légitimes au sens de l'histoire. La responsabilité des chercheur.ses est alors de leur redonner une place et une épaisseur dans le récit historique, alors même qu'elles sont ignorées, invisibilisées, dans l'espace social. Pour prolonger la réflexion, elle invite à ouvrir sur la question des réseaux d'acteurs et d'actrices, restées un peu dans l'ombre lors de cette journée.
- 7 Deux axes majeurs ont structuré la journée et sont repris ici comme les fils rouges de ce dossier : la question de la gestion et de l'administration des populations migrantes et celle du recueil des

témoignages des personnes migrantes. Deux échelles d'écriture, macro et micro-historique, sont ici mobilisées.

- 8 En premier lieu, il sera question du recueil et du statut du témoignage, écrit et oral, avec les articles de Sabine Adrien sur les écrits personnels, contemporains et/ou postérieurs, du clergé émigré pendant la période révolutionnaire, et de Nadia Mouchit sur les récits de vie de femmes migrantes en provenance d'Afrique de l'Ouest. La seconde partie du dossier porte sur la gestion des populations migrantes : Alice Voisin aborde la question des rapatriements des Français.es d'Indochine et des enfants métis dans la période de décolonisation tandis que Raphaëlle Segond interroge les processus de mise en place des corridors humanitaires en Italie. À une échelle plus locale, Cyril Bonfils propose quant à lui une réflexion sur les migrations du travail dans les Hauts-Fournaux de Chasse.
- 9 Pour finir, nous remercions vivement le LARHRA de nous avoir permis, par son financement, d'organiser cette journée, ainsi que les gestionnaires et secrétaires du laboratoire, Viviana Giordano, Véronique Grandjean et Alexia Puzenat, pour nous avoir accompagné dans la logistique de la journée. En ce qui concerne cette publication, nous remercions Sylvia Chiffolleau de nous offrir cette opportunité, ainsi que le comité de lecture qui s'est constitué.

NOTES

- 1 Mentionnons à cet égard les travaux de spécialistes, membres du LARHRA, comme Linda GUERRY, Anne-Marie GRANET ABISSET, Yves KRUMENACKER, Manuela MARTINI, Nasima MOUJOU et Philippe RYGIEL.
- 2 cf. par exemple Anne-Marie GRANET ABISSET, « Tisser du territoire : les migrations frontalières entre Piémont et Briançonnais au cours des deux derniers siècles », *Migrations Société*, 2012/2, vol. 140, p. 71-92.
- 3 Cf. la thèse d'histoire contemporaine de Sophie GEBEIL, « La fabrique numérique des mémoires de l'immigration maghrébine sur le Web français de 1999 à 2014 », soutenue en 2015 sous la direction de Maryline Crivello. Il est possible de consulter son carnet de recherche : <http://madi.hypotheses.org>

4 Romain BERTRAND, *L'Histoire à parts égales. Récits d'une rencontre Orient-Occident (XVI^e – XVII^e siècles)*, Paris, Seuil, 2011.

5 On peut à cet égard mentionner la tenue à Pau d'un colloque les 22 et 23 mars 2018 : « Passages et frontières en Aquitaine : expériences migratoires et lieux de transit ». Les frontières, les carrefours migratoires ou les routes sont en effet des entrées heuristiques pour nombre de travaux à la croisée des sciences sociales.

6 Cf. le numéro de la revue *Informations sociales*, « Migrations et protection sociale », 2016/3, n° 194.

7 On peut mentionner, sur le genre des migrations du travail : Manuela MARTINI et Philippe RYGIEL, « Des formes de médiation sexuellement orientées ? Lieux, institutions et acteurs du placement des travailleuses migrantes à l'époque contemporaine », *Migrations Société*, janvier-février 2010, 127, p. 47-57 ; Manuela MARTINI et Philippe RYGIEL (dir.), *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publibook Université, 2009 et *Genre, filières migratoires et marché du travail. Acteurs et institutions de la société civile en Europe au XX^e siècle*, *Migrations Société*, janvier-février 2010, p. 127. En lien avec les modes de rencontre permis par les sites de rencontre, cf. les travaux de Laure SIZAIRE et sa thèse en cours « Les couples mixtes franco-russophones : de nouveaux modes de rencontre au cœur des rapports sociaux de sexe et des nouvelles mobilités », sous la direction de Jean-Hugues Déchaux, université Lyon 2.

8 Cf. le numéro de la revue *Tiers Monde*, « Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? », 2010/4, n° 204, ainsi que les travaux d'Adèle de MESNARD et sa thèse en cours « Migrations environnementales et peuples autochtones : repenser la responsabilité des États et de la communauté internationale », sous la direction de Philippe Billet, université Lyon 3.

9 Cf. le numéro de la revue *Pensée plurielle*, « Exilés, réfugiés et migrants : une indétermination existentielle », 2016/2, n° 42.

10 Cf. la version en ligne du manifeste : <https://blogs.mediapart.fr/la-redaction-de-mediapart/blog/260918/manifeste-pour-l-accueil-des-migrants>

11 Cf. le lien vers le site du laboratoire junior : <http://labo-junior.ens-lyon.fr/mouvances/spip.php?rubrique1>. Pour la notice « migrant », cf. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/migrant>

12 Yves KRUMENACKER, « Choosing the Path to Exile. Networks, Destinations and Determinants », dans Vivienne Larminie (dir.), *Huguenot Networks, 1560-1780. The Interactions and Impact of a Protestant Minority in Europe*, New York et Londres, Routledge, 2017, p. 109-122 ou « La circulation des huguenots sur les routes du Refuge », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2012, n° 241, p. 311-327.

AUTEUR

Irène Gimenez

LARHRA UMR 5190

irene.gimenez@ens-lyon.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/264067061>

Enjeux et complexité de la catégorisation juridique des migrations

Challenges and complexity of the legal categorization of migration

Adèle de Mesnard

PLAN

Introduction

Les catégories juridiques, outils de fixation des réalités socioculturelles des migrants

Les difficultés de catégorisation des formes « nouvelles » de déplacement

TEXTE

Introduction

- 1 « La migration ne correspondant à aucun concept juridique, tenter de définir les migrations consiste précisément à énoncer des catégories »¹. Pour les autorités normatives, cette catégorisation consiste à fixer un certain nombre de critères qui leur permettront d'opérer une distinction entre deux individus aux fins de leur appliquer le régime juridique correspondant à leur catégorie de rattachement. Si le recours aux catégories juridiques permet de stabiliser progressivement la définition d'une réalité concrète, en s'assurant que les mêmes règles de droit régissent des cas singuliers présentant des traits communs qui permettent de les distinguer d'autres cas, la catégorisation n'est pas un procédé neutre, ni purement objectif. D'une part, la catégorisation tend à simplifier la réalité des phénomènes migratoires, en l'approchant sous un angle bien précis, nécessairement réducteur, alors qu'elle est mouvante. Les déplacements, qu'ils soient internes ou internationaux, s'inscrivent dans des contextes multiples et diversifiés au sein desquels les crises politiques et économiques, les mesures de développement, l'enjeu démographique, la quête de ressources naturelles, l'insécurité alimentaire, les effets des changements climatiques se croisent et s'enchevêtrent. Les catégories juridiques ne peuvent être considérées

comme simplement descriptives des réalités qu'elles englobent. D'autre part, la catégorisation n'est pas extérieure à celui qui l'opère, la constitution des catégories repose toujours sur un choix de l'auteur de la catégorie, qu'il s'agisse de classer le réel et faire ressortir les éléments caractéristiques qui les distinguent les uns des autres ou de suivre les considérations qui guident la transformation d'une notion en catégorie juridique. Ainsi que nous allons l'analyser, la catégorisation répond à une volonté de maîtriser et de contrôler les phénomènes migratoires. S'il s'agit de leur reconnaître un certain nombre de droits et de devoirs, en s'imposant aux personnes qui en sont l'objet, les catégories leur attribuent une identité voulue impérative mais parfois très éloignées de leurs réalités ou de leurs attentes. Or, non seulement ce décalage peut renforcer leur volonté de s'en détacher pour revendiquer d'autres identifications mais dans un contexte politique où cette diversification des flux migratoires est désormais vue comme une menace pour la stabilité et la sécurité des États², que peut-il également signifier pour les individus concernés ? Cette attribution n'a donc pas que des incidences pratiques, elle emporte également des répercussions symboliques sur l'existence et l'identité des personnes concernées. Enfin, l'exemple des déplacements environnementaux sont particulièrement révélateurs des difficultés à vouloir à tout prix faire entrer dans des catégories précises des mouvements de population complexes.

Les catégories juridiques, outils de fixation des réalités socioculturelles des migrants

- 2 Les professeures Danièle Lochak et Ségolène Barbou des Places mettent en évidence l'importance de tenir compte du choix du législateur, parfois du juge, dans la codification du réel. Selon elles, même si elle suppose qu'un fait social soit objectivé, la catégorisation ne peut pas être appréhendée comme un processus neutre qui « serait la simple reformulation dans le langage du droit d'une donnée sociale »³. Pour Danièle Lochak, cette neutralité est impossible : « toute législation, à des degrés variables, véhicule des valeurs

auxquelles le commentaire de la loi, même lorsqu'il prétend en faire abstraction, fait nécessairement écho »⁴.

- 3 En prenant l'exemple de la lutte contre l'immigration irrégulière, Danièle Lochak s'intéresse à la fonction instrumentale de la catégorisation juridique relative aux migrants⁵. Elle explique que l'introduction de nouvelles catégories juridiques par le législateur a d'abord répondu à la nécessité de donner une base légale aux actions de l'administration afin de limiter le nombre d'étrangers indésirables sur le sol français et de pouvoir contrôler plus efficacement les comportements des individus en situation irrégulière. Les catégories juridiques apparaissent alors comme un moyen de maîtriser et de contrôler les phénomènes migratoires.

- 4 Cette logique de contrôle est bien mise en lumière par Ségolène Barbou des Places qui décrit la catégorisation, en droit français et communautaire, comme « une technique, une méthode dont font usage les pouvoirs publics à certaines fins déterminées »⁶. Ces fins sont multiples. Tout d'abord, la catégorisation répond à une volonté d'internaliser une réalité migratoire qui est extérieure à l'État : les catégories sont alors construites en référence au pouvoir et aux intérêts de l'État concerné et non à partir des besoins et des attentes des populations concernées. Si l'accent est mis sur les motivations de l'entrée sur le territoire, ce sont d'abord des considérations politiques qui priment, « exprimant les besoins de l'autorité normative à l'instant T »⁷ – que ces besoins concernent la nécessité de main d'œuvre, le contrôle des déplacements ou la protection des personnes. Par exemple, l'un des enjeux de l'élaboration des catégories liées à l'immigration régulière est de déterminer les étrangers qui peuvent représenter une valeur ajoutée pour l'État. Cela est flagrant, en droit dérivé de l'Union européenne, avec la création de catégories dites « attractives » tels que les travailleurs hautement qualifiés, les chercheurs ou encore les étudiants. Ces catégories reflètent les besoins de l'autorité publique et recouvrent un nombre limité et ciblé de ressortissants de pays tiers. C'est donc un moyen d'entreprendre « une action différenciée à l'égard de « types » d'étrangers, ce qui ressemble fort à une politique de choix »⁸.

- 5 À la maîtrise et au contrôle des parcours migratoires, Ségolène Barbou des Places ajoute ainsi l'enjeu du tri et de la hiérarchisation

des étrangers. Si elle nuance son propos en disant que la catégorisation n'impose pas nécessairement une telle hiérarchisation, elle permet cependant de le faire si l'objectif poursuivi est de moduler le traitement des étrangers, de plus de droits à moins de droits. Elle prend l'exemple du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) où les statuts juridiques des étrangers, rattachés directement aux catégories, sont classés en fonction du traitement plus ou moins favorable qui leur est accordé⁹. Toujours dans cette logique de hiérarchisation, en pratique, ce sont souvent bien plus des éléments de distinction que de liaison qui sont retenus : l'autorité normative crée, énonce et légitime la distinction entre deux personnes. C'est en cela que les réalités sociales sont reconstruites par la catégorisation qui peut créer des distinctions et donc un traitement différencié, par exemple entre les membres d'une même famille selon qu'ils sont entrés sur le territoire national régulièrement ou non, ou entre le demandeur d'asile et celui pouvant bénéficier d'un statut de protection subsidiaire.

- 6 Indépendamment de leur réalité, c'est un critère défini par l'autorité publique qui fait la différence entre deux étrangers entrés pour un même motif ou qui demandent à bénéficier d'une même protection. La catégorisation juridique crée ainsi une différence qui attribue aux migrants une identité juridique voulue impérative même si ce n'est pas celle qu'ils souhaitent ou revendiquent – le but étant de leur attribuer, leur nier ou leur reconnaître un certain nombre de droits et de devoirs.
- 7 En outre, si l'individu est le destinataire de la catégorie, il n'en est pas à l'origine. Les personnes concernées n'interviennent pas, en général, dans l'édification des catégories qui vont déterminer leur statut, ce qui accentue le décalage entre la réalité des membres de la catégorie et les normes qui régissent cette réalité. Comme le souligne Ségolène Barbou Des Places, « les catégories ne sont pas optionnelles ; l'individu ne choisit pas – ou de façon très limitée – d'appartenir à une catégorie ou à une autre. La question de l'appartenance à l'une ou l'autre catégorie sera même la première réalité qu'il affronte »¹⁰. L'enjeu de cette assignation est d'éviter que les individus ne naviguent au gré des catégories pour entrer dans la légalité ou bénéficier d'un régime plus favorable. Les catégories juridiques sont ainsi pensées pour être non cumulables et rigides puisqu'en principe, un étranger

ne saurait relever de deux catégories. La volonté affichée est de fixer les identités et les parcours migratoires et d'éviter les changements de statuts.

- 8 Or, les parcours migratoires ne sont pas figés mais évoluent sans cesse tandis que les frontières entre les catégories classiques de migration ne sont plus clairement délimitées. D'une part, outre la diversification des profils de migrants, un individu peut effectivement endosser plusieurs statuts au cours de sa vie et/ou naviguer au gré de ces catégories au cours de son parcours migratoire pour entrer dans la légalité. Catherine Winthol de Wenden explique par exemple que la même personne :

Peut être tour à tour sans-papiers, étudiant, touriste, travailleur salarié, expert, demandeur d'asile, candidat au regroupement familial. Beaucoup utilisent diverses voies pour entrer dans la légalité, même si le statut est parfois déconnecté du véritable profil socio-économique de l'intéressé, qui accepte parfois une forte déqualification pour vivre ailleurs et réaliser son projet migratoire¹¹.

- 9 L'une des nombreuses difficultés auxquelles doivent faire face les individus peut être le caractère discriminatoire ou menant à une impasse d'une catégorie. L'étranger « pourrait bien n'avoir d'autre solution que de tenter de se libérer du cadre catégoriel »¹² et résister à cet ordre imposé mais ces stratégies peuvent alors être utilisées par l'État pour resserrer un peu plus la rigidité des statuts et s'éloigner encore de la réalité mouvante des migrations¹³.
- 10 D'autre part, nous constatons un effacement relatif des catégories qui avaient permis d'analyser dans le passé les migrations, c'est-à-dire la différenciation claire et nette entre le réfugié au sens de la Convention de Genève de 1951 et la migration « économique ». Traditionnellement, l'une des distinctions fondamentales opérées au regard du régime juridique concerne les motivations du déplacement : entre le déplacement forcé, le plus souvent dans l'urgence, qui résulte de persécutions ou de craintes de persécutions dans le pays d'origine et la migration « économique » dont les motifs d'attractivité du pays d'accueil, économiques et sociaux, fondent la décision de migrer. Or, en pratique, ces distinctions sont devenues de plus en plus floues et les raisons pour lesquelles des personnes ou

des communautés veulent ou sont contraintes de quitter leur territoire sont souvent multiples et corrélées. Les déterminants des migrations qu'ils soient économiques, politiques, familiaux, culturels, religieux, etc. à l'origine du déplacement s'inscrivent dans des relations d'interdépendance. Non seulement les deux types de migrations peuvent se recouper partiellement mais il est également souvent difficile d'isoler précisément l'un des facteurs afin de répondre à l'exigence du « vrai » ou « faux » dans l'appartenance à une catégorie particulière. Dans le même temps, C. Winthol de Wenden analyse que la distinction entre migration temporaire et permanente s'est estompée car « beaucoup de migrations sont dans une situation temporaire qui dure, surtout quand il s'agit de sans-papiers, pour lesquels la fermeture des frontières contraint à l'installation, faute de pouvoir effectuer des allers et retours »¹⁴.

- 11 Toutes ces difficultés peuvent influencer sur la manière de nommer, définir et qualifier les situations migratoires et réciproquement, les termes employés traduisent la manière dont le législateur perçoit les mouvements de population. Ces termes peuvent influencer sur la perception des migrants par la société et des migrants sur eux-mêmes. L'absence de neutralité intrinsèque à la constitution des catégories vaut ainsi à la fois pour les fonctions pratiques et symboliques de la catégorisation. Les catégories juridiques produisent des représentations sur les migrations et les individus et groupes en migration tout au long de leur parcours qui peuvent orienter positivement ou négativement la société - « et cela d'autant plus que les termes que le droit intègre à son lexique et transmue ainsi en catégories juridiques se voient volontiers parés du caractère d'objectivité reconnu au vocabulaire technique »¹⁵. Selon Danièle Lochak, cet effet de légitimation permet au droit de « naturaliser » les comportements et les situations en les faisant apparaître comme naturels. Cela crée ce qu'elle appelle un « effet d'accoutumance » au sens où les termes employés, puis les représentations qu'ils véhiculent, imprègnent progressivement toute la société qui s'y habitue. Quelles que soient leurs connotations, ils deviennent peu à peu acceptés et acceptables, comme s'ils avaient toujours été présents. Si les effets symboliques diffèrent du constat d'une déformation inévitable des réalités par le processus de catégorisation au sens où il est question ici de l'influence du droit sur les

représentations collectives, l'abstraction nécessaire à la constitution des catégories renforce cet effet de légitimation, en occultant la violence des situations auxquelles les termes renvoient. Danièle Lochak explique également que la multiplicité des catégories juridiques concernant les étrangers ne contribue pas seulement à façonner une image de « l'Autre » bien distincte des nationaux, mais aussi à enraciner l'idée qu'il faille les soumettre à un traitement juridique différent et plus contraignant. Cette « surabondance des dispositions répressives incite aussi à se représenter l'étranger comme un être foncièrement dangereux, ne respectant pas les lois ou cherchant à les tourner, et comme un délinquant en puissance - ce qui ne peut que conforter l'opinion dans ses inclinations xénophobes »¹⁶.

- 12 Sur cet aspect, il nous semble important de tenir compte de l'influence réciproque entre les images que peuvent véhiculer les politiques migratoires et le traitement médiatique ou l'opinion du grand public sur les situations migratoires. Par exemple, de nombreux journalistes et représentants gouvernementaux réduisent la totalité des migrants à deux grandes catégories : les migrants « légaux » et les migrants « illégaux »¹⁷. Cette dichotomie est toutefois erronée, et à plus d'un titre. Il est important de rappeler que seul l'acte d'entrer ou de séjourner dans un pays peut avoir lieu en violation de la législation nationale. Les personnes elles-mêmes ne peuvent pas être illégales. La connotation néfaste avec l'idée de criminalité peut amener les États et l'opinion publique à oublier que les migrants en situation irrégulière sont des êtres humains qui possèdent des droits fondamentaux, quel que soit leur statut. Plutôt que le terme « illégal », l'Organisation Internationale pour les Migrations et d'autres organisations internationales préconisent depuis longtemps l'utilisation du terme « irrégulier » qui, par son apparence de neutralité, permet *a priori* d'éviter toute connotation discriminatoire ou pénale¹⁸. Dans la même optique, dans le cadre du droit d'asile, les définitions juridiques sont confrontées à l'usage incorrect, par les décideurs politiques ou les médias, de certains termes tels que « faux demandeurs d'asile » ou « faux réfugiés ». En outre, les demandeurs d'asile, notamment lorsqu'ils franchissent (ou tentent de franchir) la frontière d'un État irrégulièrement, sont de plus en plus considérés comme des étrangers usant abusivement de

la procédure d'asile pour entrer sur le territoire d'un État. Or, d'une part, ces termes ne relèvent d'aucune catégorie juridique reconnue et démontrent une méconnaissance de la logique juridique, confiant à la métonymie. Par exemple, il ne peut exister de vrais ou de faux demandeurs d'asile : le droit de demander l'asile existe indépendamment du fait d'octroyer ou non l'asile à un demandeur. D'autre part, les distinctions juridiques entre les réfugiés au sens conventionnel et les différentes catégories de migrants sont intégrées et retranscrites dans les discours manichéens entre les « bons migrants » dont le droit à la protection est clairement établi, et les autres.

- 13 En ce qui concerne plus particulièrement les médias, les représentations qu'ils véhiculent sont importantes et il faut en tenir compte car elles peuvent légitimer certaines images stéréotypées et renforcer les attitudes négatives à l'égard des migrants et des demandeurs d'asile. Nous pensons à deux problèmes, notamment dans les médias dits « grands publics » : l'accès et la qualité des sources. Par exemple, les chiffres de l'immigration sont très importants dans le débat public et il nous semble impératif de regarder les intentions et l'origine des statistiques proposées. Les journalistes ne sont pas toujours bien armés pour décrypter ces données et le risque est de simplifier les informations apportées, en se contentant de quelques chiffres, en ne montrant qu'une image parcellaire de la complexité et de la diversité des phénomènes migratoires (c'est également le cas avec le choix des personnes interviewées), voire de faire le jeu, volontairement ou non, de ceux qui manipulent les statistiques. Et ce d'autant que les chiffres, tout comme les termes employés, sont souvent pris par l'opinion publique comme des faits scientifiques, objectifs et véridiques. L'utilisation politique de ces chiffres est souvent passée sous silence. Nous retrouvons cette situation à propos des estimations du nombre de « déplacés environnementaux ». Par exemple, Norman Myers estime ce nombre à 25 millions en 1995 et jusqu'à 200 millions pour 2050¹⁹. Ces chiffres ont été soutenus par le travail d'organismes de recherches ou d'organisations non gouvernementales. Ils sont principalement destinés à alerter et à choquer l'opinion publique, la communauté internationale et les États afin de les inciter à agir. Ils sont destinés à rappeler la dimension humaine des changements

climatiques. Cependant, il semble très problématique d'estimer avec précision le nombre actuel et futur de personnes déplacées en raison des facteurs environnementaux. Si une telle dramatisation peut effectivement permettre une plus grande attention des médias, l'incohérence possible de ces données peut affaiblir la crédibilité du discours scientifique et brouiller les débats sur les déplacements environnementaux. Or, ce débat nécessite une base scientifique solide pour convaincre les dirigeants politiques d'agir. Un effet adverse de cette dramatisation est la reprise de ces chiffres par les associations et partis politiques anti-immigration pour relancer les craintes d'un afflux massif de personnes déplacées sur le territoire.

- 14 Si les discours politiques et le traitement médiatique concernant les migrations ne relèvent pas de la production normative à proprement parler, ils interrogent la place du droit dans la (re)production d'images stéréotypées et d'une vision bien particulière des faits migratoires. Ils jouent ainsi un rôle important dans la manière de façonner le débat sur une gouvernance efficace de la migration. En parallèle, il ne faut pas oublier que l'étude du processus de catégorisation juridique des migrants ne dit rien de la manière dont l'administration applique le droit et de la marge interprétative dont elle dispose, dans un certain contexte politique et socio-économique. Ne se concentrer que sur la production normative, finalement de manière abstraite, pourrait conduire à laisser de côté les problèmes vécus quotidiennement par certaines populations, en raison, par exemple, des contextes politiques nationaux (mais également historiques, économiques ou socioculturels) ou de la manière dont les pratiques administratives désignent les individus ou légitiment les distinctions entre deux individus²⁰.
- 15 Terminons sur l'exemple des déplacements environnementaux où toujours actuellement il n'existe aucune catégorie juridique officiellement reconnue des populations contraintes de se déplacer en raison des bouleversements environnementaux. Dès les années 1980, se posait la question d'une définition suffisamment intégratrice de la multitude de scénarios envisagés, et acceptée afin que l'identification des personnes concernées puisse être juridiquement performante aux fins de leur protection. Le défaut de consensus sur cette définition témoigne des difficultés à vouloir à tout prix faire entrer dans des catégories précises des mouvements de population

complexes qui résistent à la qualification d'une appartenance dans l'une ou l'autre des catégories existantes, que l'on évoque la nature de l'évènement qui peut conduire au déplacement (entre catastrophes soudaines ou dégradations progressives), l'ampleur des mouvements (individuel ou communautaire) ou encore le lieu de destination (déplacement interne ou international). Ces difficultés sont exacerbées par la multiplicité des approches politiques bien distinctes elles-mêmes appelant des réponses juridiques différenciées, oscillant entre l'établissement d'un statut international protecteur, une approche qui se focalise sur la sécurité du territoire des États ou un prudent retrait de ces derniers justifié par les capacités d'adaptation des populations concernées. Ces approches répondent soit à une logique d'inclusion dans le droit par la création de nouvelles qualifications, soit à une logique d'exclusion par le droit, en isolant un profil de migrants d'autres catégories juridiques protectrices. Quelles que soient l'une ou l'autre des logiques à l'œuvre, elles manifestent l'absence de neutralité de la qualification juridique des migrants.

Les difficultés de catégorisation des formes « nouvelles » de déplacement

- 16 En 1985, le terme de « réfugiés environnementaux » apparaît, pour la première fois de manière officielle, dans un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) réalisé par Essam El-Hinnawi²¹. Si, à cette époque, cette qualification constitue un acte fondateur pour les analyses conceptuelles ultérieures, elle est également contestée par certains auteurs dans la mesure où elle n'établit aucune distinction entre les différents mouvements de population qui peuvent résulter des dégradations de l'environnement²². Ils dénoncent également l'analogie qu'elle semble créer avec le statut de réfugié tel que défini par la Convention de Genève de 1951.
- 17 L'une des distinctions les plus complexes à appréhender concerne le degré de contrainte auxquelles sont soumises les populations affectées par les dégradations environnementales, notamment celles

qui vont décider de migrer par anticipation des menaces futures. *A priori*, une telle décision semble être un choix volontaire mais les personnes qui se déplacent par anticipation le font dans un contexte de contrainte, en raison des effets des changements climatiques sur leurs terres. Elles vont échapper aux mêmes dégradations environnementales que celles qui n'auront plus d'autres possibilités que de fuir et de quitter leurs terres dans l'urgence. Dans le même temps, le risque de vouloir absolument faire entrer dans un cadre (celui des migrations forcées) des processus migratoires où la force, même si elle en fait partie, n'est pas le seul élément déterminant, peut conduire à ce que l'aide de la communauté internationale soit refusée à toute personne ou tout groupe qui ne rentreraient pas exactement dans ce cadre. Il nous apparaît nécessaire de considérer le besoin de protection au-delà de la seule problématique de la contrainte. Les répercussions des dégradations de l'environnement, qu'elles soient soudaines ou progressives, se reflètent sur les droits économiques, sociaux et culturels des individus et des communautés affectés. Par exemple, les effets des changements climatiques peuvent ainsi être l'élément déclencheur du déplacement mais sans forcément être la cause première. Contrairement à la persécution politique ou religieuse, il semble alors difficile d'accorder la primauté au facteur environnement, d'autant que les bouleversements environnementaux sont dits « aveugles » à l'identité des personnes : l'ensemble de la population qui se trouve sur le lieu où se produit cette atteinte à l'environnement peut être affecté²³. Par ailleurs, les réfugiés conventionnels sont protégés contre leurs pays d'origine ou de résidence. Dans le cas des déplacements environnementaux, les liens juridiques entre l'État et les citoyens affectés existent toujours, bien que l'État en question ne puisse pas nécessairement assumer l'assistance financière et matérielle nécessaire pour assurer une protection effective de ses citoyens.

- 18 Il est intéressant de souligner que, dans la pratique, certaines communautés rejettent le terme de « réfugiés environnementaux » pour évoquer leur condition lorsqu'elles doivent se déplacer en raison de dégradations environnementales. En prenant l'exemple des populations autochtones de Tuvalu, Carol Farbotko et Heather Lazrus indiquent que la migration en tant que telle n'est pas nécessairement perçue comme une menace par les tuvaluans, au contraire de la

« perspective d'une perte permanente des terres et de leur autodétermination, particulièrement si aucune mesure correctrice pour compenser ces pertes n'est entreprise par ceux qui ont causé le dommage »²⁴. Ce rejet concerne l'imposition, de l'extérieur, d'une étiquette qui tend à ne se polariser que sur leur supposée impuissance, voire à l'instrumentaliser en considérant qu'il faut alors prendre toutes les décisions à leur place. Ce n'est pas un rejet de la charge symbolique que porte en soi le terme de réfugié. Les récits occidentaux sur les réfugiés environnementaux sont réfutés lorsqu'ils masquent, intentionnellement ou non, leur propre compréhension des changements climatiques, le caractère évolutif de toute culture et leur adaptation permanente aux changements environnementaux, politiques et économiques. En omettant d'inclure, ou en ne le citant que sous la forme d'une perte d'autochtonie, les contextes historiques et contemporains des communautés autochtones, liés d'une part à la colonisation, et d'autre part à l'affirmation soutenue d'un droit à l'autodétermination, les conclusions sur les manières d'envisager leurs déplacements sont nécessairement limitées et biaisées.

- 19 Ce problème se pose pour les chercheurs, en particulier au regard de la place et du rôle qu'ils donnent aux communautés touchées. En ce qui concerne la situation des communautés autochtones, la professeure Émilie Cameron considère que trop souvent, les chercheurs n'interrogent que ceux qu'ils considèrent assez autochtones (par exemple, car ils se livrent à des pratiques elles-mêmes identifiées comme autochtones)²⁵. Si les communautés elles-mêmes mettent en avant les relations particulières qu'elles entretiennent avec leur environnement ou leurs coutumes et systèmes de savoirs, elles refusent de n'être confinées qu'à ces seules sphères car la place qui leur est réservée n'est alors que celle du témoignage. E. Cameron montre que solliciter les communautés n'est pas en soi le problème des recherches portant sur leur adaptation aux changements climatiques, y compris leurs déplacements sur une nouvelle terre. Ce qui est un problème est de ne rendre compte dans l'étude de cas que de ce qui, selon les chercheurs, relève du traditionnel et de sa possible perte en raison des changements climatiques et des déplacements subséquents. Elle pointe également plusieurs autres problèmes dans la manière dont sont menées les enquêtes :

- De ne pas présenter le « savoir local » retenu dans les études comme une « production relationnelle, issue de rencontres entre chercheurs et informateurs communautaires »²⁶ ;
- D'opérer un glissement entre « parler des communautés » et faire croire que l'on parle en leur nom, en qualité d'expert ; ou encore
- D'aboutir à des évaluations réductrices lorsque suivant « une forme idéalisée de relation autochtone avec la terre [...], le vecteur par lequel les populations locales sont perçues comme vulnérables au risque climatique est leur caractère indéréglable »²⁷.

- 20 Ces critiques, tout comme l'opposition à l'étiquette de « réfugiés environnementaux », révèlent les contradictions dans la production d'imaginaires et de représentations qui, lorsque les points de vue des populations concernées, leurs besoins et leurs attentes ne sont pas pris en compte, peuvent justifier des relations asymétriques ou des politiques qui protègent d'abord les intérêts gouvernementaux ou de tiers, au détriment des droits des communautés.
- 21 Toutefois, dans une autre perspective, la charge symbolique portée par le terme de « réfugiés environnementaux » peut, dans une certaine mesure, favoriser une plus grande prise de conscience dans l'agenda politique des instances internationales et nationales concernées, dans les médias et dans l'opinion publique. Cette symbolique peut également aider à la reconnaissance d'un besoin spécifique de protection. À ce propos, il convient de mentionner le revirement de position de certains auteurs, à l'instar de François Gemenne, concernant les conséquences de l'abandon progressif du terme « réfugiés environnementaux ». François Gemenne déplore que les chercheurs, dont il fait partie, aient contribué à dépolitiser la problématique des déplacements environnementaux. Après avoir montré l'inadéquation juridique et pratique du terme « réfugiés environnementaux », les recherches se sont alors concentrées sur la migration comme possible stratégie d'adaptation et comme ressource utilisée par les migrants pour faire face aux changements environnementaux. Cette vision particulière a été adoptée par de nombreuses institutions et réinvestie dans les négociations internationales sur les manières de lutter contre les effets des changements climatiques. Selon François Gemenne, si elle a été si rapidement adoptée par les institutions ou les décideurs politiques,

c'est qu'elle permet de faire croire que la migration peut être le « remède » plutôt que le « symptôme » des « inégalités entre riches et pauvres » que font ressortir les changements climatiques. Elle tend à faire oublier que « les changements climatiques sont une forme de persécution contre les plus vulnérables et que les migrations induites par le climat sont une question très politique plutôt qu'environnementale »²⁸.

- 22 Un dernier cadre d'analyse est celui qui présente les déplacés environnementaux comme une menace pour la sécurité internationale, régionale ou nationale. Ce cadre se concentre surtout sur les déplacements transfrontaliers de populations. La recherche de solutions est alors conditionnée par la protection de la souveraineté des États et de la sécurisation de leurs frontières, d'une manière très semblable à la gestion actuelle des « crises » migratoires dans lesquelles la connexion entre migration et sécurité est prédominante. L'accent n'est alors pas mis sur la compréhension des influences entre déterminants environnementaux du déplacement et facteurs historiques, socio-économiques et culturels ou sur l'intégration des stratégies locales d'adaptation, mais sur les manières d'organiser au mieux une distanciation géographique et juridique du traitement de la migration. Ce cadre d'analyse tend donc à considérer les populations déplacées comme constituant des « pressions » sur les États d'accueils et ne leur laisse pas la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs attentes quant à leur déplacement. Cette logique sécuritaire a pendant longtemps été mise en avant par l'Union européenne. Par exemple, la première fois que le Parlement mentionne ce phénomène migratoire, dans une résolution du 28 janvier 1999, il affirme explicitement que :

L'apparition de réfugiés dits « environnementaux » [...] fait naître une pression directe sur les politiques de l'immigration et de la justice de l'Union européenne, [...] tout en accroissant indirectement les problèmes de sécurité de l'Union européenne du fait de l'existence de foyers d'instabilité régionale dans d'autres parties du monde²⁹.

- 23 Dans un document de 2008, la Commission européenne souligne également ce lien entre déplacements de population, changements climatiques et sécurité. Les changements climatiques sont perçus comme « multiplicateur de menaces », exacerbant les tendances,

tensions et instabilités qui auraient déjà une influence sur les schémas migratoires³⁰. Toutefois, bien que la vision sécuritaire soit toujours présente, la Commission européenne envisage, désormais, les déplacements environnementaux comme une réponse d'adaptation positive aux changements climatiques³¹. Nous retrouvons ici les risques dénoncés par F. Gemenne d'une assistance réduite de l'Union européenne et des États européens.

- 24 Ainsi, la manière dont sont pensées et représentées les migrations influencent la production des connaissances. Les définitions et les termes qui sont retenus (dans les travaux des chercheurs, dans les discours politiques et dans les médias) ont une signification politique (outre juridique) considérable qui peut déterminer le cours des actions futures. Il nous semble alors que le point de départ de toute recherche doit reposer sur une prise de conscience et une compréhension de toutes ces difficultés pour pouvoir prendre les précautions méthodologiques et éthiques nécessaires.

NOTES

- 1 Sophie PÉREZ, « La multiplication des catégories de migrants et de réfugiés », dans Anne-Sophie MILLET-DEVALLE (dir.), *L'Union européenne et la protection des migrants et des réfugiés*, Pedone, 2010, p. 123-124.
- 2 Catherine WITHOL DE WENDEN (dir.), *La question migratoire au XXI^e siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales*, 3^{ème} édition, Presses de Sciences Po, 2017.
- 3 Ségolène BARBOU DES PLACES, « La catégorie en droit des étrangers : une technique au service d'une politique de contrôle des étrangers », *Revue Asylon(s)* [En ligne], n°4, mis en ligne en mai 2008, consulté le 20 septembre 2018. <http://www.reseau-terra.eu/article762.html>
- 4 Danièle LOCHAK, « La neutralité de la dogmatique juridique : mythe ou réalité ? », dans Paul AMSELEK (dir.), *Théorie du droit et science*, PUF, Coll. Léviathan, 1994, p. 308.
- 5 Danièle LOCHAK, « Invention et usage des catégories juridiques dans les processus de radicalisation : l'exemple de l'immigration », dans Annie COLLOVALD, Brigitte GAÏTI (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, La Dispute, 2006, p. 133-152.

6 Ségolène BARBOU DES PLACES, « Les étrangers “saisis” par le droit : Enjeux de l'édification des catégories juridiques de migrants », *Migrations Société*, vol. 2, n° 128, 2010, p. 36-37.

7 *Ibid.*, p. 46.

8 Ségolène BARBOU DES PLACES, « La catégorie en droit des étrangers : une technique au service d'une politique de contrôle des étrangers », *op.cit.*

9 « Dans la première catégorie, on peut ranger les étrangers vulnérables que l'autorité publique souhaite protéger (mineur, personne fuyant une persécution, victime de l'aide à l'immigration clandestine ou de la traite des êtres humains qui coopèrent avec les autorités par exemple), les étrangers récompensés (anciens combattants par exemple), les étrangers que l'on veut attirer (chercheurs, personnes ayant des compétences et talents utiles à la France ou à l'Union européenne). Dans la catégorie des étrangers ayant un statut moins « privilégié » on pourra ranger les étrangers tolérés (étrangers souhaitant travailler dans des emplois qui peuvent éventuellement être pourvus par des Français) et les étrangers non désirés (étrangers risquant de se retrouver à la charge de l'État d'accueil) », *Ibid.*

10 *Ibid.*

11 Catherine WITHOL DE WENDEN, « Le glissement des catégories de migrants », *Migrations Société*, vol.2, n°128, 2010, p. 194.

12 Ségolène BARBOU DES PLACES, « Les étrangers « saisis » par le droit : Enjeux de l'édification des catégories juridiques de migrants », *op.cit.*, p. 47.

13 *Ibid.*

14 Catherine WITHOL DE WENDEN, « Le glissement des catégories de migrants », *op.cit.*, p. 193.

15 Danièle LOCHAK, « La race : une catégorie juridique ? », *Mots*, n° 33, 1992, p. 293.

16 Danièle LOCHAK, « Invention et usage des catégories juridiques dans les processus de radicalisation : l'exemple de l'immigration », *op.cit.*, p. 147.

17 Bill FRELICK « 'Migrant illégal' ou 'immigré clandestin', des termes à bannir », *Human Right Watch* [En ligne], mis en ligne le 24 juin 2014.

<https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/24/migrant-illegal-ou-immigre-clandestin-des-termes-bannir>

18 Ryszard CHOLEWINSKI, *Migrants irréguliers : l'accès aux droits sociaux minimaux*, Conseil de l'Europe, 2005, p. 9.

- 19 Norman Myers est professeur à l'Université d'Oxford et spécialiste des questions d'environnement et de biodiversité. Il est l'un des auteurs les plus prolifiques sur le sujet des réfugiés environnementaux. Il est connu pour avoir popularisé le terme auprès des politiques. Voir Norman MYERS, « Environmental Refugees : A Growing Phenomenon of the 21st Century », *Philosophical Transaction of the Royal Society*, 2001, p. 609-613.
- 20 Roger ZETTER, « Labelling Refugees : Forming and Transforming a Bureaucratic Identity », *Journal of Refugee Studies*, vol. 4, n°1, 1991, p. 39-62.
- 21 Essam EL-HINNAWI, « Environmental Refugees », Rapport préparé pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Nairobi, 31 décembre 1985. Il donne la définition suivante des « réfugiés environnementaux » : « ces individus qui sont forcés de quitter leur lieu de vie, de manière temporaire ou permanente, à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie ».
- 22 Olivia DUN, François GEMENNE, « Defining environmental migrations: Why it matters so much, why it is controversial and some practical processes why may help move forward », *Revue Asylon(s), Exodes écologiques* [En ligne], n°6, novembre 2008.
<http://reseau-terra.eu/article847.html>
- 23 Véronique MAGNIN, « Des victimes de l'environnement aux réfugiés de l'environnement », *Revue Asylon(s), Exodes écologiques* [En ligne], n°6, novembre 2008. <http://www.reseau-terra.eu/article845.html>
- 24 Carol FARBOTKO, Heather LAZRUS, « The first climate refugees ? Contesting global narratives of climate change in Tuvalu », *Global Environmental Change*, vol. 22, n°2, 2012, p. 382- 390.
- 25 Emilie S. CAMERON, « Securing Indigenous politics : A critique of the vulnerability and adaptation approach to the human dimensions of climate change in the Canadian Arctic », *Global Environmental Change*, vol. 22, 2012, p. 103-114.
- 26 *Ibid.*, p. 108.
- 27 *Ibid.*
- 28 François GEMENNE, « One good reason to speak of 'climate refugees' », *Forced Migration Review* [En ligne], n°49, 2015. <https://www.fmreview.org/climatechange-disasters/gemenne>

29 Résolution du Parlement européen du 28 janvier 1999 sur « L'environnement, la sécurité et la politique étrangère », A4-0005/1999, dans Aurélie SGRO, « L'Union européenne et la gestion des migrations environnementales », dans Christel COUNIL, Chloé VLASSOPOLOUS (dir.), *Mobilité humaine et environnement. Du global au local*, Éditions Quae, 2015, p. 129.

30 Commission européenne, « Changements climatiques et sécurité internationale », Document établi par le Haut Représentant et la Commission européenne à l'attention du Conseil européen, 14 mars 2008, S113/08, p.2 ; *Ibid.*, p. 130.

31 Commission européenne, « Changement climatique, dégradation environnementale et migration », Document de Travail accompagnant la Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique », 16 avril 2013, SWD (2013) 138 final, *Ibid.*, p. 136.

RÉSUMÉS

Français

Nous proposons d'analyser les difficultés d'appréhension, par le droit, des faits migratoires et les enjeux que sous-tend l'exercice de la catégorisation juridique. La catégorisation juridique des migrants n'est pas un procédé neutre, elle apparaît comme le moyen d'organiser les flux migratoires, de les hiérarchiser et de les maîtriser. L'enjeu de la catégorisation juridique est d'attribuer aux migrants une identité juridique voulue impérative qui leur confère un régime de protection spécifique. Cette attribution emporte des répercussions symboliques sur l'identité et les réalités vécues des individus concernés. Les termes employés traduisent la manière dont le législateur perçoit les mouvements de population et peuvent influencer sur la perception des migrants par la société et des migrants sur eux-mêmes. L'exemple des déplacements environnementaux témoigne des difficultés à vouloir à tout prix faire rentrer des mouvements de population complexes dans des catégories précises. Les déplacés environnementaux résistent à l'exigence du « vrai » ou « faux » dans l'appartenance à une catégorie particulière, comme l'illustrent les controverses autour de la notion de « réfugiés environnementaux ». Dans ce cadre, la question des sources apparaît primordiale puisqu'elle joue non seulement sur les représentations des faits migratoires et la place du droit dans la (re)production de préjugés et d'une vision particulière des déplacements, mais également sur la compréhension des besoins et des attentes des populations concernées. Cette question des

sources interroge le rôle même du chercheur et son engagement, notamment lorsqu'il s'agit de lier des données sensibles à des données scientifiques.

English

This paper discusses the difficulties in understanding, through law, the migratory phenomena and the challenges underlying the exercise of legal categorization. The legal categorization of migrants is not a neutral process. It appears as a means of organizing, prioritizing and controlling migration flows. What is at stake is to attribute to migrants a legal identity that is intended to be imperative and that gives them a specific protection regime. This attribution has significant symbolic repercussions on the identity and lived realities of the individuals concerned. The terms used reflect the legislator's perception of population movements and can influence society's and migrant's perception of themselves. The example of environmental displacement illustrates the difficulties of trying to bring complex population movements into very specific legal categories at all costs. Environmental displaced people resist the requirement of 'true' or 'false' in belonging to a particular category, as illustrated by the controversies surrounding the notion of 'environmental refugees'. In this context, the question of sources appears essential since it affects not only the representations of migratory facts and the place of law in the (re)production of prejudices and a particular vision of displacement, but also the understanding of the needs and expectations of the populations concerned. This issue of sources also raises questions about the researcher's own role and commitment, particularly when it comes to linking sensitive data with scientific data.

INDEX

Mots-clés

Catégories juridiques, Migration, Droit, Déplacements environnementaux

Keywords

Legal categorization, Migration, Law, Environmental displacement

AUTEUR

Adèle de Mesnard

Doctorante à l'Institut de Droit de l'Environnement

Université Jean Moulin - Lyon 3

CNRS, UMR 5600, EVS

adele.de-mesnard@orange.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/242899439>

Étudier les parcours conjugaux en migration ou comment saisir les contextes, le temps et le sens

Study marital paths in migration or how to capture contexts, time and meaning

Nadia Mounchit

PLAN

Introduction

Le « parcours de vie », prisme et paradigme

Saisir les contextes

Saisir le temps

Saisir le sens

TEXTE

Introduction

- 1 Parce qu'il affecte les rythmes et les formes de la vie sociale de multiples façons et au gré des contextes socio-historiques, le fait migratoire constitue un champ d'étude fertile pour les sciences humaines et sociales. Parmi les sources à disposition des chercheurs pour l'étudier, apparaît le récit de vie, qu'il soit mobilisé pour identifier les formes de l'expérience individuelle ou davantage pour saisir les ressorts d'une histoire collective. Fréquemment (et diversement) sollicité au sein de la discipline sociologique¹, le récit de vie apparaît être une approche méthodologique particulièrement adaptée à l'étude du phénomène migratoire et de ses dimensions plurielles en termes de temporalité ou de parcours. « Il s'agit de tisser les fils de l'histoire avant et après la migration, de penser comment s'opèrent des confrontations et des ajustements sociaux et culturels »².
- 2 S'appuyant sur une thèse de sociologie en cours³, cet article vise à démontrer comment le récit de vie ou l'entretien biographique⁴ peuvent être un outil précieux pour investiguer le champ des

migrations et les questionnements contemporains qui le caractérisent. Plus précisément, interrogeant les effets de l'expérience migratoire sur les parcours conjugaux d'émigrantes d'Afrique de l'Ouest et centrale installées en France⁵, notre recherche doctorale trouve dans l'entretien à caractère biographique un moyen de replacer le choix conjugal au cœur des cadres sociaux et des temporalités qui contribuent à le façonner.

- 3 Si on se réfère à la définition « minimaliste » formulée par Daniel Bertaux⁶, « il y a *du* récit de vie dès qu'il y a description sous *forme narrative* d'un fragment de l'expérience vécue »⁷. Il est ainsi question de recueillir le parcours de vie d'un individu *via* le récit qu'il en fait. En dépit des biais (inévitables) qui lui sont associés⁸, cette approche « biographique »⁹ du monde social constitue un mode d'accès à ses rouages. En effet, aussi subjective ou faillible qu'elle puisse paraître, la parole des personnes interviewées est une entrée privilégiée vers les « mondes vécus »¹⁰ (au sens de ce qui fait sens pour l'individu) mais aussi vers les environnements sociaux concrets. Abordé comme un « récit de pratiques »¹¹, le récit de vie devient le lieu de descriptions de cadres de vie et de pratiques sociales permettant d'aller au-delà des discours et des représentations (non négligeables pour autant) pour, *in fine*, avec l'accumulation de différents récits, réussir à identifier des traits récurrents venant caractériser les mondes sociaux des personnes enquêtées (les pratiques genrées ou les normes éducatives prévalant au sein des sociétés d'émigration considérées, par exemple).
- 4 Parmi les diverses manières de mobiliser le récit de vie, la démarche plaçant en son cœur le « parcours de vie » tel qu'il a pu être conceptualisé, dans la recherche anglo-saxonne plus particulièrement (approche du *life course*), permet d'armer l'ambition de saisir les parcours migratoires et conjugaux et leurs évolutions au cours du temps. Après avoir présenté le paradigme du parcours de vie, nous nous pencherons sur ses apports à nos questions de recherche : celui d'identifier les contextes sociaux, dans leur nature et dans leur pluralité ; dans les temporalités qui modèlent les parcours observés ; et enfin, au travers des subjectivités des personnes interviewées qui, si elles sont - par définition - non « neutres », sont indispensables si l'on souhaite saisir ce qui fait sens

pour les enquêté(e)s et ce qui, alors, est susceptible d'orienter leurs actions.

Modalités concrètes de l'enquête biographique

Notre thèse repose principalement sur la réalisation de quarante-deux entretiens biographiques conduits (entre 2014 et 2016) auprès de femmes migrantes originaires d'Afrique subsaharienne. Les femmes enquêtées ont toutes émigré adultes d'un pays d'Afrique de l'Ouest ou centrale¹² ; elles sont installées en France depuis au moins dix années¹³ ; et résident (ou ont résidé) au moment de l'enquête dans la commune de Villeurbanne, au sein de l'agglomération lyonnaise¹⁴.

Semi-directifs, tous les entretiens ont été conduits sur la base d'un guide construit de manière thématique suivant quatre axes : « Environnement socioculturel d'origine », « Le départ migratoire », « Vie(s) en pays d'immigration » (avec une partie centrale sur la vie conjugale) et, « Entre ici et là-bas : réalités et projections ». La composition des questions a été amenée à évoluer au fil de l'enquête (notamment, une attention plus importante a été accordée à des aspects qui ont paru pertinents dans notre étude et a contrario, un certain nombre de questions ont été mises de côté, pour leur aspect plus périphérique et par manque de temps lors de l'entretien). Si la grille d'entretien a servi de support aux échanges, elle a, dès le départ, laissé de la place aux sujets que les personnes enquêtées tenaient à aborder.

Quelques-unes des enquêtées ont été rencontrées plus d'une fois, soit dans le cadre d'une poursuite d'entretien (l'interview n'ayant pu être terminée à la première rencontre par manque de temps), soit dans le cadre d'échanges informels lors d'un déjeuner au domicile de l'enquêtée par exemple ou lors d'événements culturels associatifs. Des compléments d'informations à l'entretien ont pu par ailleurs être demandés aux femmes enquêtées par voie téléphonique.

La majorité des entretiens ont été enregistrés au dictaphone, le reste (onze d'entre eux) ayant fait l'objet de prises de notes à la demande de l'enquêtée. La durée moyenne des entretiens conduits est de 2 heures 20. La moitié se sont tenus au domicile de la personne enquêtée, les autres se sont déroulés pour leur majorité sur le lieu de travail de l'enquêtrice (au Rize) dans une salle réservée à cet effet (et sinon, dans un lieu public en ville : lieu de culte, restaurant, banc dans la rue ; sur le lieu de travail de l'enquêtée ou au domicile de l'enquêtrice). Lorsqu'ils ont été conduits au domicile des personnes, ils ont été le lieu d'observations (en particulier dans les cas où le

conjoint et/ou les enfants étaient présents), l'ensemble des échanges tenus, du comportement et de l'activité des personnes mises en présence, voire des habits portés, s'étant vu reportés dans un journal de terrain¹⁵.

Le « parcours de vie », prisme et paradigme

S'intéresser aux parcours des individus consiste à la fois à se montrer attentif à leur dimension subjective, restituée notamment à travers des récits de vie, et à inscrire ces cheminements individuels dans les contextes sociaux objectifs qui les balisent, ceux-ci étant appréhendés dans leurs multiples dimensions (temporelle, spatiale, économique, familiale, professionnelle, sexuée, etc.)¹⁶.

- 5 Aujourd'hui largement mobilisé en sciences sociales et en sociologie en particulier, le « parcours de vie » a fait l'objet d'une conceptualisation à la fois comme méthode et approche théorique. Cela est particulièrement vrai dans le contexte anglo-saxon où, principalement depuis les années 1980, le *life course* (ou parcours de vie) fait l'objet de publications contribuant à l'instituer en tant que courant et parti-pris théorique ou « paradigme »¹⁷. En France, l'effort de conceptualisation d'une méthode basée sur les « parcours de vie » ou sur les « parcours » (la dénomination variant selon les auteurs) est moins présent. Toutefois, les travaux de quelques sociologues ont œuvré dans ce sens à l'instar de ceux d'Emmanuelle Santelli sur lesquels s'appuie le travail ici présenté en termes d'approche des parcours (conjugaux) en contexte migratoire. Son apport consiste notamment à montrer comment l'analyse des parcours repose sur une double attention aux dynamiques temporelles et aux logiques d'interdépendance¹⁸.
- 6 Le paradigme du parcours de vie implique d'appréhender l'individu dans le cadre de ses structures sociales et dans son interaction avec elles. Cela suppose de replacer l'individuel dans son environnement social (ou plutôt, devrait-on écrire au pluriel – ses environnements sociaux) et, inversement, de repérer les appropriations individuelles de la structure sociale. Quelles contraintes (qu'elles soient administratives, familiales ou religieuses) sont ainsi susceptibles de

peser sur le choix du conjoint et quels espaces d'action individuelle peuvent toutefois apparaître ? Il s'agit également d'insérer les parcours dans leurs trames temporelles (principalement, le temps biologique et social et le temps historique ou dit autrement, l'âge de l'individu et l'année calendaire dans laquelle il s'inscrit)¹⁹ en les abordant dans une perspective diachronique. Pour tenter de résumer les éléments-clé du paradigme, le sociologue Christian Lalive d'Épinay en a dégagé trois principes : « totalité » (restituer à l'individu ses différentes dimensions : biologique, psychologique, sociale et culturelle), « temporalité » (considérer les cadres temporels dans lesquels il s'inscrit et leur articulation) et « l'individu-sujet » (saisir sa capacité d'agir ou *agency*)²⁰.

- 7 Visant à saisir les interactions entre structure et action individuelle en tenant compte du cadre temporel, la démarche de recherche basée sur le parcours de vie apparaît ainsi particulièrement heuristique dans l'étude des migrations et de leurs protagonistes. Ayant pour ambition d'identifier les parcours de vie dans ce qu'ils ont de contraintes et d'opportunités, de continuités et de ruptures, elle fournit les moyens de mieux comprendre les répercussions que peut avoir le départ sur les existences individuelles et cela, dans une multiplicité de domaines : professionnel, conjugal, résidentiel...²¹ Si la voie du parcours de vie ou du *life course* laisse alors entrevoir des pistes de recherche nombreuses, elle reste encore largement à investir dans le champ des migrations²².

- 8 Nous concernant, approcher les vies conjugales des émigrantes d'Afrique de l'Ouest et centrale vivant en France au travers des parcours de vie a répondu à trois exigences principales posées dans l'élaboration de l'objet d'étude : circonscrire les contextes de formation du lien conjugal ; prendre la mesure de la donnée du temps ; considérer le sens que les personnes attribuent à leurs actions et à leurs parcours.

Saisir les contextes

- 9 Les travaux sociologiques ont démontré que le conjugal avait beaucoup à voir avec le non conjugal : le choix du conjoint se voit modelé non seulement par le milieu social d'origine mais aussi par le lieu de résidence, par l'entourage...²³ Dès lors, aller au-delà de la

seule sphère matrimoniale en identifiant les parcours familiaux, professionnels ou scolaires permet de disposer d'éléments biographiques susceptibles d'avoir influé sur les choix conjugaux réalisés à un instant de vie donné. Il a été question dans notre recherche de se focaliser sur la vie conjugale et les évolutions de ses modalités en la replaçant, pour chacune des femmes enquêtées, dans les cadres sociaux dans lesquels elle s'est vue formée²⁴. Ce recueil a ainsi permis de trouver dans les parcours de socialisation des éléments rendant compte de la différenciation des choix conjugaux (et des exigences vis-à-vis de ceux concernant les enfants) en dépit de profils socioculturels similaires entre les enquêtées considérées. Sans chercher ici l'exhaustivité du recueil (par ailleurs inatteignable !), l'approche du parcours de vie a été mobilisée pour renseigner des profils sociaux et pour replacer la conjugalité dans la pluralité de ses contextes de (re)formation.

Michèle vs Mariama

Rencontrées en 2016 pour un entretien biographique, Michèle et Mariama²⁵ présentent des profils similaires à plusieurs égards. Toutes deux d'origine sénégalaise et de religion musulmane (« pratiquantes », observant notamment les prières quotidiennes) et ayant toutes deux grandi en ville, l'une est âgée de 58 ans, l'autre de 57 ans. Scolarisée jusqu'au brevet, Michèle exerce au moment de l'enquête un emploi d'agent de cantine tandis que Mariama, très peu scolarisée, occupe, elle, un emploi de femme de ménage. Sur le plan personnel, elles ont opéré des choix conjugaux distincts au sein desquels la religion, notamment, n'a pas pesé du même poids. Ainsi, si Michèle s'est mariée une première fois avec un Sénégalais partageant sa religion (relation de presque dix ans), elle a choisi de ne pas se remarier lors de sa seconde union avec son conjoint par ailleurs d'origine congolaise (RDC) et de confession catholique (relation qui a duré plus de vingt ans)²⁶. Célibataire au moment de l'enquête (statut qu'elle endosse volontiers) et ayant cinq enfants, elle n'a pas exprimé d'attentes quant à l'origine culturelle et l'appartenance religieuse des conjoints de ses enfants : « Moi, l'essentiel, c'est le bonheur de mes enfants. [...] Le reste, ça m'est complètement égal, complètement égal, qui me dit que ma religion est la meilleure ? [...] C'est la personne, c'est l'être humain qui m'intéresse c'est pas la religion. ». Ses enfants sont en effet en couple avec des partenaires d'origine culturelle et de confession diverses. Mère de sept enfants, Mariama est, elle, mariée avec un homme

(resté vivre au Sénégal) dont elle est séparée de fait. En dépit d'une relation conjugale insatisfaisante, elle maintient ce mariage sous l'influence de son entourage qui la dissuade de divorcer. S'agissant de la vie amoureuse de ses enfants, elle a certaines exigences qu'elle exprime notamment vis-à-vis de l'une de ses filles, célibataire au moment de l'enquête : « Si elle pouvait amener un bon musulman, qui lui permet de pratiquer aussi je... y a pas de souci... Je veux pas qu'elle perde sa religion c'est tout [...] ».

C'est par le recueil des parcours de vie qu'ont pu être rassemblés des éléments pouvant rendre compte de la différenciation des parcours de Mariama et de Michèle et notamment de l'individualisation plus marquée des choix conjugaux de cette dernière. Parmi ces éléments, si l'on s'intéresse à l'environnement familial dans lequel elles ont grandi, on note que les parents de Michèle formaient un couple mixte sur le plan religieux avec une mère catholique et un père musulman, décédé alors qu'elle était petite fille. Si les deux parents de Mariama sont musulmans, sa mère, au contraire de son père, ne pratiquait pas la religion et c'est auprès de ce dernier qu'elle a majoritairement grandi. Au-delà de cette transmission religieuse différenciée, le fait que les parents de Michèle aient voyagé (en Europe notamment) par leurs activités professionnelles, les a exposés à d'autres normes et valeurs, contribuant à en élargir le répertoire en matière de vie familiale. Les conditions concrètes d'actualisation des parcours ont ainsi pu être mises au jour et suggèrent que les formes du choix conjugal se jouent, en bonne partie, en amont du choix conjugal lui-même (« socialisation préconjugale »)²⁷.

- 10 En sciences humaines et sociales, le « contexte », éminemment central (en tant que variable(s) des phénomènes socio-historiques observés), se voit toutefois réduit au flou et à l'implicite en comparaison d'autres notions-clé du champ davantage définies²⁸. Associant des éléments hétérogènes²⁹, le contexte est il est vrai difficile à circonscrire.

Le contexte n'est pas donné, c'est une construction sociale qui peut prendre de multiples figures, se situer à des échelles hétérogènes, de la plus éloignée de l'individu (niveau macrosocial) à l'échelle la plus proche (niveau microsocial) ou intermédiaire (niveau mésosocial)³⁰.

- 11 Au-delà d'une définition du contexte par un découpage thématique de la vie sociale, celui-ci peut être entendu de manières très diverses comme le spécifient ici le sociologue Didier Demazière et la démographe Olivia Samuel dans leur introduction d'un numéro de la revue *Temporalités* précisément consacré aux parcours individuels « dans leurs contextes »³¹. Dans leur identification des possibles contextes sociaux entourant les individus, nous retenons notamment les « univers normatifs », les « systèmes institutionnels » ou encore les « interdépendances biographiques »³² qui sont apparus comme des facteurs venant influencer sur le choix conjugal des émigrantes que nous avons rencontrées - au travers, respectivement, du rôle des normes sociales de la société d'origine ou des valeurs du groupe familial d'appartenance, des législations du droit au séjour (avec la contractualisation d'un mariage avec un ressortissant du pays d'accueil ou avec un étranger détenteur d'un titre de séjour comme accès à la résidence régulière en France), et le poids de pressions (ou de promesses) familiales poussant au maintien d'une union.
- 12 Nous saisissant de la démarche décrite par ces deux auteurs, nous cherchons précisément à mieux identifier ce qu'est un contexte, au-delà du terme générique, et à cerner non seulement les contraintes mais aussi les ressources qu'y puisent ou y inventent les femmes migrantes. Par le biais de l'entretien biographique, nous accédons aux parcours et à ces contextes qui les sous-tendent (à la façon dont Daniel Bertaux assimilait le récit de vie à une fusée éclairante, donnant à voir, au fil de la narration de l'enquêté(e), les contextes sociaux au sein desquels il ou elle a pu évoluer)³³.

Saisir le temps

- 13 Parmi les contextes divers entourant l'individu, figure celui du temps. Situé à la base de la démarche du *life course*, le « temps long » est un élément structurant des parcours de vie, incontournable dans l'étude des parcours migratoires et au sein de ces derniers, dans l'observation des trajectoires conjugales.
- 14 La dimension du temps forme l'une des pierres angulaires du paradigme du parcours de vie³⁴ et elle se place au fondement de la méthode des récits de vie cherchant à étudier « l'action dans la durée »³⁵. Il est en effet question de replacer les parcours recueillis

dans leur épaisseur temporelle ou dit autrement, d'observer les expériences individuelles à la lumière de l'âge et de l'appartenance générationnelle et de replacer ces expériences dans le cours de leur succession. Lorsque nous évoquons « le temps », nous nous référons ainsi à la fois au temps socio-historique relatif à une époque mais aussi et surtout, pour reprendre Glen H. Elder, au *timing* des vies individuelles en accordant une attention toute particulière au cycle de vie dans lequel se situe la personne à une période donnée (ou *life-stage principle*)³⁶. Nous avons par exemple noté, lors de notre enquête de terrain, que l'importance accordée à l'institution matrimoniale avait tendance à décroître avec l'âge au fil des nouvelles unions contractées par les émigrantes rencontrées (pays d'origine et religion confondus).

- 15 Le choix d'une approche biographique dans le cadre de cette thèse trouve l'une de ses justifications principales dans son ambition de saisir les faits sociaux dans leur dimension diachronique et processuelle. Outre notre adhésion forte à l'un des postulats du paradigme du parcours de vie selon lequel un événement ou un changement dans un parcours n'aura pas la même résonance pour l'individu selon son contexte temporel, cette méthode entre également en adéquation avec la conception que nous avons de la socialisation³⁷. Nous envisageons en effet celle-ci comme un processus continu au cours de l'existence et agissant au travers d'une diversité d'instances socialisatrices (non seulement la famille et l'école mais aussi l'entourage³⁸, le monde professionnel, les media au sens large...). Aborder les parcours de vie des individus sur le long terme permet alors de considérer les divers espaces sociaux investis au cours de la vie et susceptibles d'exercer sur eux une action socialisatrice. Enfin, l'approche biographique apparaît particulièrement bien convenir à une problématique interrogeant les réaménagements provoqués par l'expérience migratoire. Car qu'il s'agisse alors de prendre la mesure des continuités ou des ruptures éventuelles, cela implique inévitablement d'avoir accès à la vie d'avant le départ.
- 16 Tout comme il structure les parcours migratoires, le temps donne sens aux parcours conjugaux. Il apparaît en effet difficile de saisir une relation conjugale sans avoir une idée précise de la durée de celle-ci, de l'ordre de son apparition dans une trajectoire matrimoniale plus

globale ou encore, sans connaître le temps qui s'est écoulé entre la rupture et le moment où se déroule l'enquête. Si ce recueil de l'histoire conjugale n'est pas sans poser quelques problèmes méthodologiques (comment rendre compte *a posteriori* d'une relation amoureuse ? Après la rupture, comment restituer le sentiment amoureux ?)³⁹, il est indispensable.

Saisir le sens

Raconter c'est sélectionner des fragments (ce qui est important pour le narrateur), les insérer dans une histoire qui a un sens, et ainsi dire le monde dans lequel on vit et on a vécu, qui est aussi le monde auquel on croit, « son monde » [...] ⁴⁰.

- 17 Par la place qu'y trouve la voix de l'enquêté, l'entretien biographique est un lieu pour observer les subjectivités, au travers des points de vue exprimés mais aussi des non-dits. En cela, il est bel et bien un accès aux « mondes vécus ».
- 18 Nous plaçant dans une démarche de recherche résolument compréhensive, notre préoccupation est de saisir les ressorts de l'action de l'individu au travers des significations qu'il lui attribue. Dans cette perspective, peu importe que les raisons d'agir apparaissent cohérentes ou valables, leurs incidences et leur pouvoir de mise en action étant ce qui prévaut. Nous inscrivant ici dans une posture webérienne, il s'agit de comprendre le sens, et par là la légitimité, soutenant les pratiques ⁴¹. Pour le faire, il apparaît donc indispensable de recueillir (et de prendre au sérieux) la parole des personnes (dans ce qu'elle dit et dans sa formulation). Comment sinon comprendre, par exemple, le cas rencontré d'une femme ayant décidé de rompre son union en Centrafrique sous la pression de sa belle-mère et des actes de sorcellerie qu'elle attribue à cette dernière ? Ou encore, comment comprendre le choix d'une union mixte, à un moment donné de son parcours, d'une autre enquêtée sans avoir appréhendé son rapport à des hommes « compatriotes » ainsi que ses expériences conjugales passées ? De ce point de vue, pour reprendre le sociologue Howard S. Becker, convoquant lui-même George Herbert Mead :

La réalité de la vie sociale est un échange de symboles significatifs au cours duquel les gens esquissent des actions et, ensuite, ajustent et réorientent leur activité en fonction des réponses (réelles ou imaginaires) que les autres ont faites à ces actions⁴².

- 19 C'est précisément dans cette dynamique de construction continue de l'action de l'individu et en particulier dans son interaction avec celle des autres⁴³ que nous cherchons à voir les significations de l'agir. En invitant l'interviewé à revenir sur son parcours et notamment sur un certain nombre de relations qu'il investit⁴⁴, l'entretien biographique ou le récit de vie forment un lieu adéquat pour s'y atteler.
- 20 Appropriée de multiples manières par les chercheurs, la méthode biographique est une porte d'entrée vers les parcours individuels contemporains et notamment vers les parcours migratoires. Au vu de l'objet d'étude qui est le nôtre (le lien conjugal en migration et ses évolutions) et des questionnements qu'il pose (dans quelle mesure l'expérience migratoire affecte-t-elle la vie conjugale et comment ? Qu'est-ce qui, dans le même temps, n'est pas attribuable à la migration ? Quels éléments de parcours viennent jouer sur le choix conjugal ? Quelle place tient parmi eux la donnée du temps ?), une enquête recourant à l'entretien biographique et adoptant une approche par le parcours de vie est apparue la plus à même de répondre à la nécessité d'explorer les parcours conjugaux au-delà du conjugal et les parcours migratoires au-delà de la vie en pays d'immigration.
- 21 S'appuyer sur le paradigme du parcours de vie a principalement permis de réinscrire les parcours individuels dans la durée et dans leur diversité et de considérer le sens qu'ils revêtent pour les principales concernées. Nous l'avons vu, il donne tout particulièrement à voir les ambivalences du monde social, entre structure et action individuelle, entre continuités et changement, entre autonomie et interdépendances.
- 22 Non sans poser des problèmes méthodologiques (reconstruction ou « lissage » des parcours par l'interviewé), la méthode biographique est un « exercice »⁴⁵ pour la personne enquêtée mais aussi pour l'enquêteur notamment appelé à démêler les éléments composites du récit et à rendre intelligible la réalité sociale observée. Elle fournit

par là un matériau résolument riche pour tenter d'approcher la complexité des parcours (migratoires) d'aujourd'hui.

NOTES

- 1 Le recours au « récit de vie » par les sociologues se réalise sous des modalités diverses (nombre des récits de vie ou objectif de recherche fixé), voir notamment Daniel BERTAUX, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1980, vol. 69.
- 2 Beate COLLET et Blandine VEITH, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 2013, n° 145, p. 39.
- 3 La thèse est intitulée « Le lien conjugal en migration. Destinées matrimoniales de femmes d'Afrique de l'Ouest et centrale immigrées en France à Villeurbanne (années 1960-2000) », sous la direction d'Emmanuelle Santelli, Université Lumière Lyon 2 / Centre Max Weber.
- 4 Si le « récit de vie » et « l'entretien biographique » impliquent des différenciations dans leurs méthodes respectives (notamment, le récit de vie suppose une moindre directivité des entretiens menés et d'avoir rencontré l'enquêtée à plusieurs reprises), nous les envisagerons dans un sens équivalent. Ils apparaissent en effet très proches dans leur démarche (qui en outre se voit appropriée de manières très diverses selon les chercheurs) : on y trouve « l'incitation à raconter » (Didier DEMAZIÈRE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Les Presses de l'Université Laval, 2004 [1997], p. 88) et le recueil de (fragments de) parcours de vie.
- 5 Si les sociétés d'émigration considérées dans notre étude présentent des modèles familiaux largement pluriels, elles se caractérisent par des manières de « faire couple » qui se distinguent nettement de celles pouvant prévaloir en France (poids de la famille élargie dans laquelle s'inscrit chacun des conjoints ou l'existence d'un régime d'union polygamique notamment). Partant de ce constat, notre recherche pose alors la question des redéfinitions du lien conjugal en situation migratoire.
- 6 Le sociologue a contribué à instituer le récit de vie comme méthode à part entière.

- 7 L'italique est utilisé par l'auteur. Daniel BERTAUX, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 14.
- 8 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63 ; Francesca Sirna, « L'enquête biographique : réflexions sur la méthode », dans Atmane Aggoun (dir.), *Enquêter auprès des migrants. Le chercheur et son terrain*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 9-30.
- 9 Par approche ou méthode « biographique », nous entendons les démarches d'enquête basées sur le recueil et l'étude de parcours de vie.
- 10 Nous empruntons ici la formulation au sociologue Claude Dubar. Claude DUBAR, « Les sociologues face au langage et à l'individu », *Langage et société*, 2007, n° 121-122.
- 11 D. BERTAUX, 2010, *op. cit.*
- 12 Onze pays de départ sont représentés. Pour l'Afrique de l'Ouest, figurent : le Sénégal, le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et la Guinée Conakry et pour l'Afrique centrale : le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo (RDC), le Cameroun, la Centrafrique et, le Gabon.
- 13 On trouve ainsi parmi elles des femmes installées en France depuis vingt, trente voire plus de quarante ans.
- 14 La commune de résidence fait partie des critères-filtre de constitution de l'échantillon d'enquête, la thèse ayant été conduite dans le cadre d'une résidence recherche au Rize de Villeurbanne, centre culturel municipal.
- 15 Outre ces entretiens biographiques, des entretiens collectifs ont été réalisés auprès de groupes restreints de femmes migrantes. Ajoutons que le corpus de la thèse se voit par ailleurs constitué d'une quinzaine d'entretiens informatifs principalement conduits avec des acteurs d'associations de cultures africaines à Villeurbanne et à Lyon et d'observations réalisées à l'occasion d'événements culturels organisés au sein de ce réseau.
- 16 Vincent CARADEC, Servet ERTUL et Jean-Philippe MELCHIOR (dir.), *Les dynamiques des parcours sociaux. Temps, territoires, professions*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 11.
- 17 Voir Christian LALIVE D'ÉPINAY, « Les parcours de vie au temps de la globalisation. Un examen du 'paradigme du parcours de vie' », dans V. CARADEC, S. ERTUL et J-P MELCHIOR (dir.), *ibid.*, p. 21-29 ; Christian LALIVE D'ÉPINAY, Jean-François BICKEL, Stefano CAVALLI et Dario SPINI, « Le parcours de vie : émergence d'un paradigme interdisciplinaire », dans Jean-

François GUILLAUME (dir.), *Parcours de vie : regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2005, p. 187-210 ; et les travaux du sociologue américain Glen H. Elder, auteur de référence sur la méthode du parcours de vie : Glen H. ELDER JR., *Children of the great depression : social change in life experience*, Chicago, University of Chicago Press, 1974 ; « Time, human agency, and social change : perspectives on the life course », *Social psychology quarterly*, 1994, vol. 57, p. 4-15 ; avec Monica KIRKPATRICK, JOHNSON et Robert CROSNOE, « The emergence and development of life course theory », dans Jeylan T. MORTIMER et Michael J. SHANAHAN (dir.), *Handbook of the life course*, New York, Kluwer Academic, 2003, p. 3-19. On relèvera également Janet Z. GIELE et Glen H. ELDER JR. (dir.), *Methods of life course research : qualitative and quantitative approaches*, Sage, 1998.

18 Emmanuelle SANTELLI, « L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionalité du social pour penser l'action sociale », *Sociologie*, n° 2, 2019 (à paraître) ; *Prendre place, entre ressources inégales et mobilités. Réflexions méthodologiques sur les parcours des descendants d'immigrés*, Habilitation à diriger des recherches, sous la responsabilité de Claire Bidart, Aix-Marseille Université, 2014 ; « La temporalité intergénérationnelle, une dimension incontournable des parcours », *Temporalités* [en ligne], n° 20, 2014.

Voir également : Marc BESSIN, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, 2009, n° 156, p. 12-21 ; C. Lalive d'Épinay, 2012, *op. cit.*.

19 Voir C. LALIVE D'ÉPINAY, 2012, *op. cit.*, p. 23-24.

20 *Ibid.*

21 Matthias WINGENS, Helga DE VALK, Michael WINDZIO et Can AYBEK, « The sociological life course approach and research on migration and integration », dans M. WINGENS, M. WINDZIO, H. DE VALK ET C. AYBEK (dir.), *A life-course perspective on migration and integration*, Springer, 2011, p. 1-26 ; B. COLLET et B. VEITH, 2013, *op. cit.*

22 M. WINGENS, H. DE VALK, M. WINDZIO et C. AYBEK, *ibid.*

23 Voir tout particulièrement l'enquête conduite en 2007 par Beate Collet et Emmanuelle Santelli sur les parcours conjugaux des descendants d'immigrés en France (essentiellement d'origine maghrébine) : Beate COLLET et Emmanuelle SANTELLI, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF, 2012.

24 Dans cette perspective, si la majeure partie de notre guide d'entretien est dédiée à la vie conjugale, celui-ci couvre également différentes sphères de la vie sociale (scolarité, vie familiale, vie professionnelle, vie religieuse, sociabilités...). À titre d'exemple, les questions formulées sont diverses : « Pourriez-vous me parler du quartier/village (et du voisinage) dans lequel vous avez grandi ? », « Quelle « adolescente » étiez-vous ? », « La religion était-elle présente dans votre famille ? Quelle était sa place ? Par quelles pratiques était-elle présente ? », « Aujourd'hui, avez-vous des amis que vous voyez relativement fréquemment ? », « Pouvez-vous me raconter brièvement votre parcours professionnel jusqu'à aujourd'hui, depuis vos débuts dans votre pays d'origine si vous y aviez une activité (quel(s) domaine(s)) ? ».

25 Les prénoms ont été modifiés.

26 Rappelons la place centrale qu'occupe le mariage dans la légitimation de l'union dans la religion musulmane et plus largement au sein de l'institution religieuse.

27 B. COLLET et E. SANTELLI, *op. cit.*.

28 Delphine MERCIER et Ewan OIRY, « Le contexte et ses ingrédients dans l'analyse de processus : conceptualisation et méthode », dans Ariel MENDEZ (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010 ; Didier DEMAZIÈRE et Olivia SAMUEL, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités* [en ligne], 2010, n° 11.

29 « [...] Le contexte comprend des éléments physiques (environnement, saison, paysage, etc.), structurels (cadres, organisations, lois, règles, etc.), culturels (représentations, valeurs, etc.), sociaux (acteurs individuels ou collectifs et leurs actions), etc. Contrairement à ce qui se passe dans les sciences expérimentales, ce contexte ne peut jamais être défini de manière exhaustive ». Et au sein du contexte, les auteurs distinguent les « ingrédients », les éléments de contexte « pertinents » car jouant un rôle dans un processus social donné (D. MERCIER et E. OIRY, *ibid.*, p. 36-37).

30 D. DEMAZIÈRE et O. SAMUEL, 2010, *op. cit.*, p. 3.

31 Le numéro est en ligne : <https://journals.openedition.org/temporalites/1166>, consulté le 07 février 2019.

32 D. DEMAZIÈRE et O. SAMUEL, 2010, *op. cit.*, p. 8.

33 D. BERTAUX, 2010, *op. cit.*, p. 7.

34 M. BESSIN, 2009, *op. cit.* ; C. LALIVE D'ÉPINAY, 2012, *op. cit.* ; G. H. ELDER, 1994, *op. cit.*

Glen H. Elder distingue quatre principes centraux dans le paradigme du parcours de vie : l'imbrication des vies humaines dans leurs temps historiques (« *lives and historical times* » : le parcours de l'individu se voit façonné par l'époque dans laquelle il s'insère au cours de sa vie) ; le poids de la temporalité au sein de ces vies (« *the timing of lives* » : les rôles sociaux diffèrent avec l'âge et les événements biographiques résonnent différemment selon le cycle de vie) ; l'interdépendance des vies entre elles (« *linked lives* » : les cours de vie des personnes proches de l'individu influent sur son propre parcours) et, enfin, l'action des individus (« *human agency* » : l'individu opère des choix dans l'environnement de contraintes et d'opportunités qui est le sien et il contribue ainsi à construire son parcours).

35 D. BERTAUX, 2010, *op. cit.*, p. 6.

36 « According to the life stage principle, the personal impact of any change depends on where people are in their lives at the time of the change » (G. H. ELDER, *op. cit.*, 1994, p. 6). Le démographe Norman Ryder s'est arrêté sur les incidences du cycle de vie (ou *age-time specification*) dans la formation des différenciations au sein d'une cohorte (ou entre cohortes), dans un article qui fait référence : Norman B. RYDER, « The cohort as a concept in the study of social change », *American sociological review*, vol. 30, n° 6, 1965, p. 843-861.

37 La socialisation peut être définie comme le processus par lequel un individu intériorise les normes et les valeurs de la société dans laquelle il est appelé à vivre.

38 L'entourage est ici entendu au sens large : famille, amis, conjoints, collègues...

39 L'amour n'étant pas, rappelons-le, la seule modalité de formation du couple, d'autres « impulsions » à la mise en couple pouvant intervenir (alliance dans l'intérêt des groupes familiaux ou injonction sociale au couple, par exemple).

40 Didier DEMAZIÈRE, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », *Langage et société*, 2007, n° 121-122, p. 93.

41 Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995 [1922].

42 Howard S. BECKER, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986 [1966], vol. 62-63, p. 108.

43 Les « autres » sont ici envisagés au sens large : les membres de la famille, l'entourage ou des institutions telles que l'école, l'État ou la religion.

44 Outre les propos spontanément échangés avec les enquêtées lors des entretiens, au fil de leur narration, des questions du guide d'entretien visaient précisément la description de leurs relations, parmi ces questions : « Avez-vous été soutenue dans votre projet de partir par votre entourage ? Des membres de votre famille étaient-ils contre l'idée de votre départ ? », « Pouvez-vous me raconter les premiers temps (les premières années) de votre vie en couple ici en France après votre immigration ? Comment trouvez-vous que votre relation a évolué au fil du temps ? », « Était-ce important pour vous de vous marier ? Et pour votre famille ? », « Votre immigration en France a-t-elle modifié vos rapports avec votre famille au pays ? Si oui, comment ? ».

45 Colette LE PETITCORPS, « Actrices de leur histoire migratoire : les récits de femmes mauriciennes employées de maison en France », *Migrations Société*, 2013, n° 145.

RÉSUMÉS

Français

S'il s'est vu associé à des problèmes méthodologiques mettant en question la « validité » ou l'objectivité supposée du matériau recueilli, le récit de vie constitue une entrée privilégiée pour accéder à l'intimité des histoires individuelles. Dans une perspective d'enquête sociologique, s'appuyer sur le « parcours de vie » (renvoyant au paradigme du *life course*), via le récit de vie (ou l'entretien biographique), suppose d'observer à la fois la structure sociale et l'action individuelle, les contraintes et les opportunités rencontrées par les individus ainsi que les temporalités qui structurent leur existence.

Donnant les moyens de réinscrire les parcours individuels dans la durée et dans la diversité de leurs contextes et en considérant le sens qu'y attribuent les principaux concernés, la méthode biographique assortie du prisme du parcours de vie est apparue particulièrement bien adaptée à l'étude des destinées matrimoniales de femmes émigrées d'Afrique de l'Ouest et centrale installées en France. Dans un objectif de recherche visant à identifier les incidences de l'expérience migratoire sur la formation conjugale, il a alors été question de saisir les formes et le sens des choix conjugaux réalisés au-delà de la seule sphère conjugale et de la seule vie en pays d'immigration.

English

Although it has been associated with methodological issues that question the presumed “validity” or objectivity of the data collected, the *récit de vie* constitutes a relevant path to get to the intimacy of individual stories. From a sociological perspective, using the “life course” (referring to the life course paradigm), by means of the *récit de vie* (or by means of the biographical interview), implies considering at the same time social structure and agency and the constraints and opportunities encountered by individuals, as well as the temporalities that shape their lives.

Because it allows to replace individual courses into the time spans and into the diversity of their contexts and to consider the meaning that individuals give to them, the biographical method, coupled with the life course perspective, has seemed to be the most attuned to study the matrimonial destinies of women who emigrated from western and central Africa and who settled in France. Within this survey whose goal is to identify the effects of the migratory experience on marital life, what is at stake is to have a better understanding of the forms and the meanings of marital choices beyond the marital sphere and beyond life in the host country.

INDEX

Mots-clés

Migration, Parcours de vie, Conjugalité, Méthode biographique

Keywords

Migration, Life course, Marital relationships, Biographical method

AUTEUR

Nadia Mouchit

Centre Max Weber - Université Lumière Lyon 2

nadia.mouchit@univ-lyon2.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/266971075>

Étudier la migration à travers sa mise en récit : le cas des écrits personnels du clergé émigré pendant la Révolution

Studying migration through storytelling: the case of the personal writings of the clergy emigrated during the Revolution

Sabine Adrien

PLAN

Introduction

La valeur testimoniale de l'écriture : l'expérience individuelle de la migration

Rendre compte d'une expérience

Intégrer les émotions à l'analyse

Mise en récit et postures littéraires : donner un sens à la migration

Une analyse des formes du récit

La posture du migrant : accepter la migration ?

Une mémoire collective de la migration

Conclusion

TEXTE

Introduction

Des hommes avoient juré notre perte, des chemins presque impraticables pouvaient occasionner des chutes les plus funestes et des marches forcées devoient être le principe des plus sérieuses maladies. Mon dessein encore une fois dans cette narration c'est de remercier cette Providence attentive [...] qui m'a protégé si visiblement [...] ¹.

- 1 Ainsi s'ouvre le journal de voyage de l'abbé Desnoues, curé de Cravant, dans l'Yonne. Il y raconte son émigration durant la Révolution. Il est contraint de partir de France en vertu du décret du 26 août 1792 : les prêtres ayant refusé de prêter les différents serments exigés par les Assemblées nationales depuis la promulgation de la Constitution civile du clergé le 12 juillet 1790 sont sommés de quitter le territoire français dans les quinze jours. Environ

trente-mille prêtres, religieux et religieuses se dirigent alors vers la frontière la plus proche pour chercher asile dans les pays voisins : Espagne, Angleterre, États de la péninsule italienne, États allemands, Suisse, etc. La plupart d'entre eux reviennent en France au moment du Concordat ; une minorité, ceux dont l'engagement contre-révolutionnaire est le plus marqué, ne rentre qu'à la Restauration. Les travaux les plus récents sur le sujet, ceux de René Picheloup sur les États pontificaux et de Dominic Bellenger sur l'Angleterre² par exemple, viennent compléter les études des érudits de la fin du XIX^e siècle et offrent un tableau détaillé de la troisième étape du processus migratoire, après le départ et le voyage, celle de l'accueil et de l'intégration dans le territoire d'arrivée³.

- 2 Au contraire, les quatre-vingt-dix écrits personnels qui composent notre corpus ont pour objet central le déplacement. C'est l'historien Stéphane Gomis qui, le premier, a choisi d'étudier cette migration par le biais d'un ensemble de récits d'exil, en s'appuyant en partie sur les recensions effectuées par Alfred Fierro et Jean Tulard⁴. Les genres et les formes choisis par les prêtres, religieux et religieuses pour transcrire leur expérience de l'émigration sont très variés : ce sont des journaux de voyage, des diaires, carnets de route ou Mémoires. La plupart emprunte au genre, déjà bien établi à la fin du XVIII^e siècle, du récit de voyage. Mais puisque qu'ils sont l'expression d'un « moi » singulier et laissent apparaître les affects des auteurs, ainsi que le sens qu'ils donnent aux événements de leur vie, on peut les classer dans la catégorie des écrits du for privé, appelés aussi « écrits personnels ». Le Groupe de Recherche CNRS dirigé par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu de 2003 à 2011 définit ces écrits de la façon suivante : « des textes non-fictionnels produits par des gens ordinaires » qui regroupent « les livres de raison, les livres de famille, les diaires, les mémoires, les autobiographies, les journaux de toute nature (personnel ou « intime », de voyage, de campagne, de prison...) et, d'une manière générale, tous les textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté »⁵. Le genre choisi par l'auteur pour narrer son exil dépend de sa position sociale et des objectifs qu'il assigne à son récit : évêques, aristocrates ou membres du bas-clergé, orateurs mondains ou simples curés de campagne, la diversité des auteurs du corpus est grande. Leur maîtrise de l'écrit varie donc, de

même que leurs origines sociales et géographiques. Enfin, ces objets multiplient les temporalités (de l'expérience, de l'écriture immédiate, de la reconstruction postérieure), et, lorsqu'ils sont édités, les scripteurs (préfaces, appareil critique, documents annexes, commentaires).

- 3 L'expérience du voyage et de l'émigration est le point commun de tous ces récits. À l'instar du travail effectué par Karine Rance sur les mémoires des nobles émigrés en Allemagne⁶, il s'agit d'évaluer le rapport d'un groupe spécifique à son expérience de la migration à travers sa production scripturaire. Ici, le groupe de scripteurs est défini à la fois par son identité religieuse et par son caractère politique. Ce qui cause le départ est un choix politique, ou plus précisément un choix religieux aux conséquences politiques : celui de prêter ou non serment à la Constitution civile du clergé. Cette double caractéristique du groupe a des conséquences sur l'écriture et sur le type de migration. Selon la distinction opérée par Paul-André Rosental et reprise par Karine Rance dans le cas des nobles émigrés, les acteurs ne font pas de projets d'avenir dans leur terre d'accueil, parce qu'ils espèrent que la migration ne sera que temporaire : ce sont des « migrations de maintien », qui envisagent le pays d'accueil comme un « espace-ressources » et non des « migrations de rupture », où le refuge est considéré comme « espace investi »⁷ ; l'écrit doit être considéré dans l'optique d'un retour.
- 4 Pourquoi, alors, étudier cette migration d'un genre particulier au prisme des écrits de ceux qui la vivent ? Que nous apporte l'analyse de l'écriture de la migration dans la compréhension des processus migratoires et de ses représentations ? La question posée par la journée d'étude des doctorants du LARHRA est celle des sources utilisées pour les migrations. Ici, le triangle départ – déplacement – intégration n'est vu que sous l'angle de la perception du sujet en émigration. C'est bien l'écriture qui est constituée en objet d'étude : les causes, les modalités, les objectifs, les formes... Dans les conclusions du colloque organisé en 2013 autour du thème « Écrire l'exil », Catherine Quiminal développe trois dimensions des écritures en migrations qui en font des traces spécifiques : « la portée de témoignage (mettre des mots sur des expériences), le caractère adressé des récits [...] et enfin les processus de reconstruction de la mémoire et de l'histoire »⁸. Si l'on s'appuie sur ces trois temps en

tenant compte de la spécificité de ce corpus, on peut dégager trois objectifs différents assignés par l'auteur au récit de la migration, et donc trois axes d'analyse pour le chercheur. Ainsi, parce qu'ils sont la transcription d'un événement extra-ordinaire dans la vie de l'auteur, les écrits du clergé émigré prennent la dimension de témoignages dans lesquels les événements historiques sont vus au prisme de l'expérience et de l'écriture du sujet. Mais on ne peut se satisfaire de considérer uniquement la valeur testimoniale et illustrative de ces écrits. C'est pourquoi, l'analyse de la forme donnée au récit permet aussi de saisir le sens que la migration revêt dans un parcours individuel : par l'écriture, l'auteur se réapproprie un déplacement qu'il n'a pas réellement choisi. Enfin, le fait d'écrire et de transmettre le récit (par oral ou en assurant son auto-publication) est un geste de justification et un outil de réinsertion aux enjeux politiques. Cette charge politique constitue l'événement migratoire initial en un thème mémoriel facilement réutilisable pour le bénéfice des auteurs, mais aussi pour celui des générations suivantes. Environ un tiers des journaux du corpus est publié sous la III^e République, à la fin du XIX^e siècle, et en particulier dans les moments de tension avec le camp anticlérical ; on peut postuler que la publication de ces écrits, résurgence de la mémoire révolutionnaire dans un XIX^e riche en tensions, vise à constituer une mémoire catholique soudée dans son hostilité à l'idée républicaine et à ses différentes manifestations politiques.

La valeur testimoniale de l'écriture : l'expérience individuelle de la migration

Rendre compte d'une expérience

- 5 La migration est un catalyseur de l'écriture. La prise de parole est entraînée par l'expérience hors-norme que constitue le déplacement contraint ; conjoncturelle, elle s'articule autour des éléments non familiers qui entrent dans la vie de l'auteur à la faveur de l'exil. Tout se passe alors comme si l'écriture était le lieu de la parenthèse, l'activité du monde irréel qu'est l'exil, puisque dans la majorité des cas, le

retour au pays s'accompagne de l'arrêt de l'écriture. Le chanoine Berlioz, originaire de l'Ain, raconte dans son journal d'exil les événements qui ont précédé son départ, son séjour près de Turin, les usages et coutumes italiennes... Mais l'écriture s'arrête soudainement en novembre 1794, au moment où, après la chute de Robespierre, il se rend à la frontière suisse pour être prêt lorsque l'opportunité se présentera de rentrer en France⁹. L'écriture est la parenthèse temporelle qui accompagne la parenthèse spatiale.

- 6 Parce que la migration est la cause de l'écriture, elle constitue le récit en témoignage, défini comme « l'expression d'une expérience qui en même temps atteste de ce qui s'est passé »¹⁰. Ici, les auteurs rendent compte d'événements qu'ils considèrent comme historiques. Qu'il s'agisse de moments-clés de la Révolution ou de simples expériences individuelles, les prêtres et religieux témoignent : des conditions dans lesquelles ils partent et prennent la route, des foules rencontrées en chemin, amicales ou hostiles, de l'expérience de l'exil, de la rencontre avec des cultures et des croyances différentes, de l'accueil qui leur est fait. C'est ce que met en avant l'abbé Sylvain Rochet, qui édite les mémoires de Claude Berlioz :

À côté d'un intérêt particulier, ces récits d'émigration de pauvres prêtres bugistes nous offrent aussi un intérêt général. Nous assistons aux premières journées de la Révolution en province, nous voyons s'exécuter la diabolique conjuration philosophico-janséniste contre l'Église¹¹.

- 7 Par ailleurs, ces témoignages sont des sources pour l'historien qui travaille sur les migrations de la fin du XVIII^e siècle, sur les conditions matérielles du déplacement, les politiques d'accueil des migrants dans les États européens, les itinéraires privilégiés. Par exemple, tous racontent les aléas de la route : les auberges bondées, le manque d'argent, les bagages perdus, la dépendance envers la charité de ses hôtes. Les conditions matérielles sont d'autant plus dures que la fuite est précipitée. Aimé Guillon peint un tableau fort vivant des émigrés qui, fuyant les armées du général français Montesquiou, arrivent à Genève en septembre 1792 :

Quelle joie folle succédait à la peur du naufrage pour la multitude d'émigrés de tout sexe qui arrivait à Nyon ! Toutes les chambres à lit,

ayant été prises par les premiers arrivés, le plus grand nombre, hommes et femmes, allaient être obligés de coucher pèle-mêle, sur le parquet d'une grande salle à manger, où l'on déroulait quelques légers matelats¹².

- 8 Cependant, la valeur du témoignage comme « auxiliaire de l'historien »¹³ continue de faire débat parmi les historiens ; comme le rappelle Kaspar von Greyerz, le tournant linguistique a contesté toute possibilité à un discours de rendre compte de la « réalité »¹⁴. Cependant, le mouvement de l'histoire culturelle a entraîné un regain d'intérêt pour l'autobiographie et les différentes formes d'écritures personnelles, et avec lui le renouveau de la réflexion théorique autour du témoignage et de la manière dont il peut être utilisé par l'historien sans tomber dans le piège de la compilation d'exemples ou de l'éclairage sur la « réalité historique ». Ainsi, dans la présentation de leur méthode d'analyse des écrits du for privé, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu détaillent les « usages historiens » que l'on peut en faire, pour s'éloigner d'une utilisation uniquement illustrative : une de leurs propositions consiste à considérer l'individu dans son « espace social » pour « étudier les gammes des comportements possibles qui s'offraient à [l'individu] dans une situation donnée et à reconstituer les chaînes qui le conduisent à un choix opéré au sein des différents systèmes de contraintes »¹⁵.
- 9 L'étude sérielle d'une centaine de récits permet d'atteindre cet objectif, en les comparant entre eux, en repérant des attitudes communes. Et réciproquement, la singularité des choix et des opinions individuelles se révèle d'autant mieux qu'elle peut être confrontée à ceux des autres. Les textes qui composent le corpus, puisqu'ils relatent le même événement (le départ forcé sous le coup de la loi, l'itinérance qui en découle, puis le séjour en pays étranger) offrent l'avantage de comporter des passages obligés. Ainsi, tous les auteurs mentionnent le départ et ses causes, leur positionnement politique, le chemin de l'exil avec, parfois, l'expérience de la clandestinité, le passage de la frontière, l'accueil et l'installation dans le pays d'arrivée, la profession exercée, les événements révolutionnaires, etc. L'utilisation des outils numériques d'analyse de données textuelles élaborés par le Pôle d'Histoire Numérique du LARHRA facilite la mise en regard des textes. Ainsi, la comparaison des paragraphes qui décrivent le passage de la frontière fait

apparaître, dans un contexte de danger, un sentiment de soulagement qui s'exprime souvent dans des termes physiques : « Il nous tardait d'entrer dans la Savoie pour y respirer à notre aise : la France que nous quitions avec plaisir nous brûlait encore les pieds [...] »¹⁶. Ils s'empressent de se débarrasser de leur cocarde tricolore, symbole d'un régime détesté et de troquer leurs déguisements contre leurs habits ecclésiastiques ; quelques lignes plus loin, Antoine Vieux poursuit : « À l'entrée, les sentinelles nous demandèrent nos cocardes et nous les cédâmes bien volontiers parce que, jusque-là, nous ne les avions portées que par force et nous passâmes tranquillement ce détroit de Sicile »¹⁷. Les habitudes de clandestinité lors de leur trajet vers l'exil sont désormais inutiles : ils peuvent retrouver les habits religieux et le langage qui, en France, aurait pu les trahir. L'étude lexicale comparative met ainsi en évidence un triple réflexe : physique, politique, d'identité. Si ces attitudes ne se retrouvent pas chez tous les auteurs, elles sont suffisamment récurrentes pour donner des indications sur l'état d'esprit des prêtres qui émigrent à l'automne 1792.

- 10 Le caractère testimonial de ces récits, combiné avec leur nombre, permet alors de mieux cerner le groupe de scripteurs, le contexte dans lequel ils évoluent, et la diversité des attitudes adoptées face aux défis de l'exil. Ils renseignent l'historien sur l'identité collective de ces migrants d'un genre particulier. Comment réagissent des prêtres face à ce déplacement : qu'advient-il de leur foi, subit-elle des transformations face aux différentes pratiques qu'ils rencontrent ? Certains de ces prêtres réfractaires justifient dans leurs journaux leurs engagements politiques. Sont-ils engagés activement dans les réseaux contre-révolutionnaires ? Pourquoi ont-ils choisi de refuser le serment à la Constitution civile du clergé, et pourquoi s'exiler plutôt que de se cacher ? Certes, le chiffre de quatre-vingt-dix récits pour trente-mille prêtres exilés ne constitue pas un échantillon suffisant pour faire des statistiques précises. Mais ils nous permettent d'entrer dans la finesse des engagements individuels, des types de réponse à l'enchaînement des événements. C'est bien une démarche de recherche de la « construction des identités sociales », autre « usage historien » des écrits du for privé¹⁸.

Intégrer les émotions à l'analyse

- 11 Le « témoin oculaire »¹⁹ est en position de dire « j'ai vu ». Philippe Lejeune précise que la période révolutionnaire est justement le moment de la transition entre le chroniqueur et le témoin. C'est l'irruption du « moi » dans la manière dont on raconte l'histoire : le témoin est d'abord « le soldat de base des guerres de la Révolution et de l'Empire, qui se limite en principe à ce qu'il a vu lui-même, à sa participation personnelle à l'épopée collective »²⁰. L'information donnée par le témoignage n'a de sens qu'analysée au filtre de l'expérience vécue. Ainsi, ces récits donnent peu d'indications sur les migrations en tant que telles, qu'on ne pourrait trouver ailleurs, dans les archives législatives et administratives des États qui accueillent les émigrés par exemple. En revanche, la comparaison entre ces dispositions officielles et la manière dont elles sont perçues, ressenties et acceptées ou au contraire rejetées par les émigrés permet de compléter notre compréhension des migrations, du côté des États comme de celui des migrants. À cet égard, la lecture des archives administratives de la monarchie piémontaise à Turin est révélatrice : en septembre 1792, les autorités politiques et religieuses à Turin cherchent à réguler le flux d'émigrés et multiplient les arrêtés pour leur faire traverser le Piémont le plus rapidement possible en les dirigeant vers les États pontificaux²¹. Les journaux de voyage, quant à eux, montrent l'incompréhension des exilés vis-à-vis de lois qui changent souvent, de règles administratives dont ils n'ont pas connaissance, d'itinéraires obligés qui fluctuent.
- 12 L'intérêt de ces témoignages réside alors autant dans les événements relatés que dans le dévoilement de l'intime et les réactions personnelles face aux changements que la décennie révolutionnaire apporte dans la vie des auteurs. Le lecteur entre dans le domaine d'une écriture personnelle, qui restitue le sentiment des acteurs par rapport aux migrations. Par exemple, chaque auteur appréhende l'altérité culturelle différemment, avec son propre bagage culturel et intellectuel, sa curiosité pour des modes de vie et des croyances qui ne lui sont pas familières. Dans ses Mémoires, Aimé Guillon, prêtre lyonnais, dévoile sa propre vision de l'étranger : « Tout est ridicule plus ou moins chez l'étranger pour un français qui n'ayant jamais

voyagé croit qu'il doit y retrouver les mœurs et les usages de son pays »²².

- 13 L'histoire de la perception et du vécu des migrations peut être complétée par une analyse des émotions exprimées par les scripteurs. Depuis les années 2000, l'étude des émotions gagne ses lettres de noblesse en histoire, et vient renouveler les méthodes dans différents champs d'étude en « insistant sur l'historicité des émotions et affirmant leur caractère social et culturel ». Nicolas Guyard et Caroline Muller proposent ainsi d'aborder le fait religieux à travers les émotions et Sophie Wahnich constate la valeur heuristique de l'étude des émotions dans le domaine politique²³. Sylvie Mouysset, quant à elle, a étudié le sentiment de peur chez les aristocrates français émigrés à la même époque : « Quel sens donner [à la peur] et quelle fonction exacte lui assigner dans le récit des événements ? Celle d'un moteur de l'action, ou au contraire celle d'un frein puissant, contraignant ainsi les acteurs à l'inaction ? »²⁴. Dans beaucoup de récits, le départ précipité de France dans des contextes locaux compliqués, les routes contrôlées par des soldats parfois hostiles, mettent en avant la peur ressentie, et la mention du passage de la frontière s'accompagne alors d'une indication de soulagement : « Je ne puis exprimer ici la douce sensation qu'éprouva mon âme lorsque je fus arrivé sur la partie de Savoie, alors la sûreté succéda à la crainte, la paix aux horreurs de la persécution, les honnêtetés aux outrages et la joie à la tristesse »²⁵. Les récits font aussi apparaître très clairement chez certains un sentiment de déclassement, économique et social. « Ma position me commandait de renoncer à mes privilèges de voyageur », dit Guillon. Parfois, le choc est plus grand pour les autres que pour soi-même. Jean-Pierre Gourgon observe la colonne de femmes et d'hommes qui fuient Nice, en septembre 1792 : « Parmi [les voyageurs] était le vénérable évêque de Glandève, monté sur un âne et si accablé de fatigue, qu'il demandait pardon à ceux qui le saluaient de ce qu'il n'avait pas la force de leur rendre le salut... »²⁶. Le déplacement qu'implique la migration est donc géographique, mais aussi émotionnel ; il met en contact avec de nouveaux espaces, forme des hiérarchies non traditionnelles, porte avec lui la peur, le sentiment quotidien de vulnérabilité et de dépendance, l'impossibilité de vivre de sa profession.

- 14 L'histoire des émotions et de la perception des migrations nécessite alors un travail fin de prosopographie, pour identifier chaque auteur et lier son origine, son positionnement social, son degré de formation, ses objectifs, et le récit qu'il propose. Les pratiques diffèrent en fonction des scripteurs, et les émotions varient donc : ceux qui n'ont jamais voyagé avant leur exil mentionnent davantage leurs impressions devant des paysages inconnus. Au contraire, ceux qui avaient un train de vie confortable sont choqués par la précarité de leurs conditions matérielles. Beaucoup mentionnent les émotions ressenties au moment de la traversée des Alpes : sentiment de l'inconnu, peur de la traversée, surprise vis-à-vis de formes géologiques parfaitement étrangères... Des mots comme « horreur », « monstrueux » reviennent fréquemment. Les émotions ne sont pas seulement individuelles : les scripteurs sont des prêtres en exil qui craignent, notamment, l'arrivée des troupes françaises dans le pays d'asile : « Le soir la terreur c'est apaisé en apprenant que les français ont été repoussés [...] et qu'ils retrogradaient », dit Pierre Lamour dans son diaire à la date du 23 juin 1794²⁷. Les émotions sont donc sociales et collectives : ce sentiment spécifique de peur de la garde nationale en France et des armées révolutionnaires à l'étranger se retrouve chez presque tous les scripteurs.
- 15 Ces récits nous donnent donc un aperçu, en termes de description d'une expérience individuelle, du vécu des émigrés et de leurs représentations sur les espaces traversés. La dimension testimoniale du texte nous fait entrer sinon dans une certaine intimité (le degré de dévoilement varie en fonction des scripteurs), du moins dans une individualité du regard sur la migration. Mais plus que le contenu du récit, ce qui intéresse l'historien, c'est de comprendre le sens donné à cette migration.

Mise en récit et postures littéraires : donner un sens à la migration

- 16 Quelle est la singularité de la production scripturaire en exil ? De quelle manière les prêtres émigrés racontent-ils leur voyage, quels mots utilisent-ils pour transcrire le déplacement ? À travers les

niveaux de langage utilisés, les moyens d'expression (écriture, dessin, cartes, prières, pamphlets, etc), les métaphores employées pour caractériser l'exil, le sens donné à l'écriture en migration se dévoile. Les mots et les styles utilisés, le genre littéraire choisi et la construction formelle du texte sont révélateurs de la posture choisie par l'émigré et du degré d'intentionnalité politique du texte. Quels sont les imaginaires mobilisés, les mythologies construites, les postures littéraires qui donnent un sens à l'événement migratoire ?

Une analyse des formes du récit

- 17 Les mots utilisés pour caractériser la migration donnent une première indication de l'image qu'a l'émigré de lui-même et de son déplacement. L'utilisation du terme « déporté » semble connoter un positionnement plus politique que la dénomination de « voyageur » ; et il s'agit ensuite de voir si le récit corrobore la vision du monde que semble porter le choix d'un terme ou d'un autre. Arrivé à Constance, Aimé Guillon doit comparaître devant la Commission gouvernementale des étrangers, où il leur tient ce discours :

Messieurs, avec votre sagacité, vous avez certainement compris que nous n'étions pas marchands de profession ; nous sommes des exilés français : mon camarade, qui a pour vrai nom Le Roi, est un émigré ; je m'appelle Guillon, et je suis prêtre déporté. Nous nous sommes faits marchands pour subsister par notre industrie, mais nous cessons de l'être.

- 18 Par ce discours rapporté, Guillon décline son identité et les titres par lesquels il choisit de se désigner. En assignant un titre à sa narration, l'auteur dévoile aussi la conception qu'il a de son propre voyage. Ainsi, Vincent Contestin, vicaire de Maillane dans le diocèse d'Arles, intitule sa narration « Précis historique de mes voyages pendant la Révolution », tandis que Philippe-Paul Esserteau, prêtre poitevin, donne à son récit le titre : « Mémorial de mon exil ». La charge politique et mémorielle du dernier est bien plus importante : le terme de mémorial implique que l'écriture crée un monument mémoriel, une trace physique de la commémoration. Au contraire, le « précis historique » semble annoncer un récit plus factuel, une description historique et géographique des espaces traversés. Les titres révèlent

ainsi l'intentionnalité des auteurs, non seulement le sens donné à la migration mais aussi le rôle que doit jouer le récit dans la construction de ce sens. Ce type d'étude lexicale comparative peut s'appliquer aussi à la manière dont sont désignés les adversaires politiques des prêtres : « assermentés » ou « intrus », le choix des mots étant révélateur de l'attitude du scripteur face aux événements révolutionnaires.

- 19 À travers le genre choisi pour la narration de l'exil, l'auteur dévoile l'objectif qu'il assigne à son récit. Pierre Lespine, prêtre originaire du Périgord et émigré en Allemagne, détaille pourquoi il juge utile de consigner son expérience par écrit :

Je me suis occupé à mon retour, de la rédaction de cet ouvrage, qui n'est autre chose que la réunion de quelques notes qu'ai prises à la hâte sur la route. Comme je n'ai écrit que pour moi, et que je ne rapporte que des choses que j'ai vues et examinées, le langage que j'emploie est celui de la vérité, et il m'a paru fort indifférent de soigner le stile d'un simple journal de voyage, qui aura toujours son prix pour moi, parce que j'ai jugé à propos d'y insérer un certain nombre d'inscription anciennes et modernes, qu'il serait impossible de trouver réunie ailleurs²⁸.

- 20 Ici, la volonté de garder une trace des espaces traversés et des connaissances accumulées justifie l'écriture. La priorité donnée à l'expérience du voyage explique aussi la forme adoptée : celle d'un journal d'étapes où tous les moments sont consignés en détail. Mais c'est aussi la temporalité de l'écriture qui décide de la forme utilisée pour transcrire l'exil : les auteurs choisissent le diaire lorsqu'une routine s'est installée dans le pays d'accueil. Par le travail d'écriture quotidien qu'il implique, il peut signifier un besoin de passer le temps, de rompre la monotonie, ou bien de prendre de la distance, de s'asseoir un moment pour relire les événements de la journée. Mais il n'empêche pas une réflexion rétrospective : Pierre Lamour tient par exemple un diaire assez monotone, où il consigne chaque jour l'endroit où il dîne et soupe, les personnes qu'il rencontre et son travail quotidien dans le jardin de la maison qu'il occupe près de Maastricht. Mais à la fin de chaque mois, il rédige le bilan des événements passés et de son activité ; ici, l'immédiateté de l'écriture laisse place à la prise de distance et au retour sur soi. C'est alors que

surgissent l'introspection, l'expression des émotions, les remarques analytiques, par exemple sur les mouvements de troupe ou sur l'exercice de son ministère de prêtre. On écrit moins régulièrement dans le journal ou carnet de voyage ; les notes prises à l'étape, au fur et à mesure du voyage, sont mises en forme une fois arrivé à destination. Les Mémoires n'ont pas ce caractère d'immédiateté ; ils sont tout entier une reconstruction du passé, et ont une fonction plus claire dans le présent de l'écriture. Ils servent à se justifier, à construire sa propre légende, à reconstruire une réputation. Il importe alors de considérer les différents moments de l'écriture par un même scripteur ; les gestes de réécriture, de compilation et d'annotation, de mise en forme en vue d'une édition, etc., sont toujours signifiants. À son retour d'exil, Jean-Pierre Gourgon compile toutes les lettres qu'il a envoyées durant son exil, les trie par ordre chronologique et y ajoute des annotations. La correspondance, qui pourtant est à part dans la catégorie des écrits personnels, puisque son destinataire est explicite, devient alors objet de mémoire et de reconstruction biographique²⁹. La temporalité de l'écriture détermine en partie le choix du genre, et partant, la finalité des écrits d'exil.

- 21 Les travaux de Roger Chartier sur les imprimés ont montré l'importance d'analyser, au-delà du contenu des textes, les formes choisies par les auteurs et les éditeurs, qui contraignent le sens et orientent l'interprétation du lecteur³⁰. Quelle que soit la forme sous laquelle ils ont été conservés (imprimés, manuscrits ou les deux), les écrits des prêtres ne peuvent être séparés de leur aspect matériel. C'est le troisième « usage historien » mis en avant par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, qui vise à une « étude de la culture écrite » aux époques modernes et contemporaines³¹. L'analyse scripturaire doit s'étendre au paratexte et doit être comprise dans l'analyse : titre, plan, division en chapitres, annexes (pamphlets, correspondance, listes d'émigrés), titre choisi, annotations, ratures, dessins, images imprimées ou collées, dédicaces, poèmes, charades et autres jeux d'écriture, etc., et toutes autres digressions qui ne rentrent pas dans le cadre formel du genre choisi. En exergue du carnet qui contient les notes sur l'année 1794, Pierre Lamour rédige une « Énigme sur le nom de l'auteur », facétie littéraire sur le thème de l'amour, et manière originale d'introduire son statut d'auteur dans

un texte qui comporte assez peu de manifestation de sa personnalité³². La mise en forme de la migration est visuelle autant que textuelle. Antoine Vieux élabore des cartes détaillées des itinéraires qu'il emprunte. Pierre Lespine compose un tableau en cinq colonnes pour mieux détailler les étapes de son voyage : à gauche, le nom des villes traversées, puis le « nombre de postes », le « tems en route », les « observations locales » dans lequel il décrit ce qu'il voit³³.

La posture du migrant : accepter la migration ?

- 22 L'analyse des mots et des formes du récit permet d'appréhender l'écriture comme une tentative de réappropriation d'une expérience non choisie. Pour certains, tout se passe comme si l'écriture permettait de masquer le caractère aléatoire du déplacement forcé, en y introduisant le désir de l'individu, et la possibilité du choix. Par la médiation de l'écriture, les scripteurs intègrent l'expérience migratoire dans leur parcours biographique comme un élément central et signifiant. Cette relecture qui impose un sens (c'est-à-dire une direction et une signification) à une trajectoire biographique pourtant marquée par les contingences est, selon P. Bourdieu, l'une des caractéristiques de l'écriture biographique, et *a fortiori*, autobiographique. L'auteur se fait alors « idéologue de sa propre vie »³⁴.
- 23 Le récit donne à voir ces réappropriations grâce aux postures que l'auteur adopte vis-à-vis de sa migration. Certains auteurs donnent le sentiment que l'événement politique est prétexte à l'accomplissement de désirs antérieurs, une occasion de voir du pays, d'assouvir une curiosité scientifique ou de faire un pèlerinage. Elie Harel l'exprime en ces termes à son arrivée à Rome en mars 1796 en incipit du carnet dans lequel il consigne ses réflexions sur tous les monuments de la Ville sainte :

Dès ma plus tendre jeunesse j'avois formé le projet d'aller a rome, mais etant toujours traversé dans mes désirs par différentes circonstances de mon état, je l'avois enfin abandonné ; il ne falloit rien de moins que les evenemens malheureux et inattendus qui

desolent ma patrie, pour me déterminer à entreprendre ce long et pénible voyage, capable de frayer un prêtre déporté sans argent et sans aveu³⁵.

- 24 Une des postures les plus courantes est donc celle du touriste, à un moment où la signification et les pratiques du voyage changent en profondeur ; elle se retrouve dans beaucoup de récits parce qu'elle est facilement conciliable avec différents genres littéraires. Nombreux sont les prêtres qui commentent les monuments exceptionnels qu'ils rencontrent sur leur chemin ; certains journaux sont presque uniquement composés des descriptions des paysages et des villes traversées³⁶. Cette posture touristique affecte aussi le rapport à ce qui n'est plus tout à fait, dès lors, la route de l'exil. En effet, la période révolutionnaire constitue une période de transition entre, d'une part, la figure du voyageur cultivé, l'homme du Grand tour qui observe, analyse et compare à la recherche d'un « savoir encyclopédique »³⁷ et d'autre part, celle du touriste du XIX^e siècle naissant, qui a une consommation plus rapide et moins analytique des sites culturels visités. Dans les carnets de voyage, on peut relever les indices de cette transition : le développement de l'intérêt pour le pittoresque et les paysages naturels, le regard personnel posé sur eux et la mise en avant des sentiments face à ces paysages... Tandis que certains se contentent de décrire les paysages traversés, voire de recopier des guides touristiques à certaines étapes, d'autres utilisent leurs connaissances dans les domaines agricoles, géographiques ou économiques pour formuler des comparaisons avec la France dans une optique plus scientifique. Cette deuxième posture se retrouve chez les prêtres évoqués par Bertrand Bodinier dans son article sur les prêtres normands et l'agriculture européenne³⁸. Un des trois prêtres étudiés, le chanoine Guillaume-André Baston, est un érudit capable de mettre à profit ses connaissances pour analyser les espaces traversés ; il se fait économiste et ethnographe et en cela, se rapproche davantage des aristocrates du Grand Tour³⁹. L'exil subi devient ici voyage d'étude. Ce mécanisme de réappropriation est encore à l'œuvre lorsque les prêtres émigrés déclarent vouloir profiter de leur exil pour faire des pèlerinages. Beaucoup des prêtres qui résident en Italie pendant la période révolutionnaire expriment le désir d'aller à Lorette et à Rome pour visiter les « lieux saints ». Ils s'attirent d'ailleurs la foudre des autorités pontificales qui contrôlent

de manière très stricte les allées et venues au sein de leurs États et fustigent les libertés que se permettent les prêtres français au nom d'une démarche de pèlerinage. On peut retrouver aussi dans l'écriture des prêtres en exil une attitude de pamphlétaire, de contre-révolutionnaire engagé. Le récit alors endosse le rôle de support politique. Aimé Guillon, prêtre lyonnais bien introduit dans les milieux contre-révolutionnaires de Constance, se donne pour mission de recueillir les actes des « martyrs » du clergé guillotiné en France, et, dans ses Mémoires, insiste sur ce travail politique de façon à justifier, malgré son éloignement, son dévouement pour la cause. Lors du siège de Lyon, il tente en vain de mobiliser ses relations pour obtenir une aide, sinon militaire, du moins financière pour la population assiégée. Il écrit :

Dès la fin de l'an 1793, pour disposer la Suisse à bien accueillir ceux des Lyonnais qui, échappant à la mort, par les faux de laquelle étaient moissonnés leurs concitoyens, se réfugiaient en cette contrée, j'avais composé, fait imprimer à Berne et répandu un abrégé historique de leur bravoure pendant le siège qu'ils avaient soutenu et de l'atrocité de leur vainqueur⁴⁰.

- 25 Il doit prouver à tous que son exil n'était pas un acte de lâcheté et qu'il a bien travaillé, pendant l'émigration, à la destruction d'un régime politique honni.

Une mémoire collective de la migration

- 26 On l'a vu, l'écriture procède d'un désir de donner un sens, de s'approprier la migration et de l'intégrer comme un élément fort d'un parcours biographique cohérent. Alors, le troisième temps de l'analyse doit s'intéresser à la postérité de ces récits. L'étude des migrations ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les traces qu'elles laissent dans le temps long et sur les mémoires qu'elles suscitent. La dimension mémorielle implique un dialogue, à travers le temps, entre l'individu-scripteur et le collectif. D'abord, parce que l'individu témoigne lorsqu'il estime que ce qu'il a vu a de la valeur aux yeux des autres ; et ce témoignage est un moyen de se forger une légende et un atout pour la réintégration au retour de l'exil. Et à la

narration des expériences de l'époque révolutionnaire vient se superposer, à un siècle d'intervalle, des éditions et rééditions à visée politique. Le journal d'exil est constitué en objet de mémoire, outil au service du renforcement d'une communauté politique.

- 27 La mémoire de l'émigration cléricale a souvent été prise entre deux grands motifs de la mémoire de la Révolution. Pour les républicains, les prêtres et religieux sont assimilables aux aristocrates émigrés, considérés comme des traîtres pour avoir pris la fuite et combattu aux côtés des armées ennemies. Du côté catholique, la mémoire a retenu les messes en forêt, la clandestinité, les prêtres guillotinés et les noyades de Nantes. Cet imaginaire du martyr ne laisse pas de place aux prêtres qui ont choisi de s'exiler. D'où la place centrale que prennent les journaux dans la stratégie individuelle de réinsertion des prêtres émigrés dans leurs diocèses et paroisses, mais aussi dans la formation de leur légende personnelle. Il faut préserver sa position de confesseur de la foi ; et accorder de la valeur à l'expérience de la migration pour retrouver la place que l'on occupait avant le départ. Les martyrologes en souvenir des prêtres guillotinés sont déjà écrits ; s'ils veulent trouver une place dans la mémoire catholique de la Révolution, il faut qu'ils y participent eux-mêmes. Michel Heude, en exergue de son récit, qu'il dédicace à une bienfaitrice, écrit :

Si jamais jay le bonheur de revoir ma patrie, [...] alors je vous demanderay la copie de cet écrit pour la montrer à mon troupeau, et à tout ce qui me sera fidèle en France, pour qu'on y lise ce que jay souffert pour une religion que je crois sincèrement la seule véritable [...] ⁴¹.

- 28 L'efficacité de cette stratégie se vérifie lorsque les curés qui succèdent aux prêtres rentrés d'émigration ressortent les journaux de l'époque révolutionnaire pour faire vivre le souvenir de leur prédécesseur. Ainsi, l'abbé Pramil édite le journal de Jean-Baptiste Artigue, son prédécesseur dans la paroisse d'Eymet en Dordogne ⁴². Dans le livre de paroisse de Loguivy, en Bretagne, on transcrit deux fois le récit d'exil de Joseph Le Quellec ⁴³. Au niveau individuel, la transmission du récit dans le cercle de sociabilité des auteurs à leur retour constitue la migration en un moment sacrificiel, et ses protagonistes en confesseurs de la foi, même lorsqu'ils ne revendiquent pas explicitement ce titre.

- 29 La mémoire catholique au XIX^e siècle semble avoir repris à son compte ces initiatives de promotion individuelle, pour les faire entrer dans le thème plus large de la critique d'une idéologie républicaine anticléricale et considérée liberticide. La notion de mémoire collective est développée initialement par Maurice Halbwachs : il pense le souvenir comme étant fondamentalement dépendant des cadres sociaux dans lesquels il est élaboré⁴⁴. Ces groupes catholiques invoquent la mémoire de la Révolution pour donner sens à un présent dans lequel ils pensent relire les combats du passé ; en comparant terme à terme les persécutions révolutionnaires et l'entreprise laïque de la III^e République, ils cherchent à décrédibiliser d'emblée cette dernière. Contrairement à ce qui se passe avec les diasporas juives dans l'Europe moderne, étudiées par Natalia Muchnik, dans le cas d'exils politiques (qu'on peut qualifier de migrations de maintien, car ils sont souvent temporaires), la mémoire collective ne s'organise pas autour de la nostalgie et de la recreation à l'étranger d'un paradis perdu, mais autour d'une mémoire sacrificielle de la Révolution, dont les émigrations sont un épisode parmi d'autres⁴⁵. Peut-on alors dire que ces journaux d'émigrés sont un des éléments fondateurs d'une mémoire collective ? Ma thèse cherchera à le démontrer. Comment expliquer, sinon, l'édition ou la réédition d'environ un tiers des journaux du corpus à la fin du XIX^e siècle ? En effet, sur quatre-vingt-dix journaux, soixante-cinq ont été édités au moins une fois, et vingt-sept l'ont été entre 1870 et 1914. Ne faut-il pas qu'une mémoire catholique soit à l'œuvre pour expliquer qu'on ait ressorti des sacristies les journaux des curés morts dans la première moitié du siècle ?
- 30 Plusieurs pistes peuvent être évoquées. D'abord, la mort des principaux acteurs de la Révolution, puis la célébration du centenaire, ravivent l'intérêt des contemporains pour les traces laissées par les témoins. Mais l'intérêt pour ces témoignages est aussi politique : des deux côtés de l'échiquier, on cherche à mieux comprendre la Révolution. On exhume les Mémoires pour cerner les passions, comprendre les divisions, se positionner face à un héritage tour à tour revendiqué ou honni. L'enjeu mémoriel est grand pour les républicains, forts du sentiment que, pour la première fois peut-être, ils ont une chance de consolider leur régime sans être menacés par un possible retour de la monarchie. Du côté catholique, on voit très

clairement un regain d'intérêt pour ces journaux d'émigration dans les moments de fortes tensions entre les catholiques et le camp anticlérical. Elles sont particulièrement aiguës au cours de la décennie 1880 avec les lois scolaires et le centenaire de la Révolution. Elles sont ravivées au début du ^{xx}^e siècle au moment du combisme et des débats sur la loi de séparation. Les lieux, les objets matériels et immatériels qui portent souvenir de la persécution révolutionnaire sont utilisés par les catholiques qui voient leur pouvoir et leur influence au sein des institutions décliner ; on peut postuler que les journaux obtiennent alors ce statut d'objets porteurs du souvenir. Ainsi, dans l'Ain, au début du ^{xx}^e siècle, la communauté catholique se mobilise pour obtenir la réouverture du collège de Belley, fondé par les Antonins au milieu du ^{xviii}^e et dirigé brièvement par les Joséphistes de 1790 à 1792. L'établissement est fermé en 1905 en application de la loi Combes du 7 juillet 1904 qui interdit l'enseignement aux congrégations religieuses. Sylvain Rochet, prêtre diocésain, auteur d'une *Histoire du collège-séminaire de Belley*, fait paraître dans le bulletin diocésain de 1906 à 1909, les Mémoires du chanoine Berlioz intitulées : « Les prêtres de l'ancien diocèse de Belley sur le chemin de l'exil ». Il y relate son exil en Italie pendant la Révolution aux côtés de son neveu, Joséphiste et enseignant dans ce même collège de Belley⁴⁶. Sa préface s'ouvre sur ces mots :

Ces souvenirs nous intéressent d'autant plus qu'il est question d'un grand nombre de prêtres de l'ancien diocèse de Belley [...]. Le manuscrit de M. Berlioz renferme en outre le récit de l'émigration de trois anciens professeurs du Collège de Belley, trois Joséphistes dont l'un était le petit-neveu de l'auteur, et l'on comprendra facilement qu'à ce titre, il pouvait nous intéresser davantage encore, ainsi que les nombreux amis de notre vieux Collège dont le nombre semble s'être encore augmenté au milieu des heures sombres qu'il traverse.

- 31 La visée militante du texte est claire : il s'agit de mobiliser la communauté locale pour obtenir des autorités politiques la réouverture du Collège, ce qui sera fait dès 1906. En utilisant le cas d'un ancien enseignant Joséphiste, le parallèle est rapidement tracé entre les deux époques pour ancrer l'idée d'une République intrinsèquement liberticide, avec qui le dialogue est impossible et le ralliement impensable.

- 32 Afin de mieux cerner quelle place l'émigration a pu tenir dans l'arsenal rhétorique et mémoriel du militantisme catholique sous la III^e République, il est nécessaire de faire une analyse détaillée des éditions et rééditions de ces écrits : préfaces, notes de bas de page, type de publication, contexte d'édition, politique des maisons d'édition... C'est, dans le cas de Dom Benoît Dassac, un récit publié sans aucun commentaire dans l'édition de 1893 de la *Revue du monde catholique*, mais précédé d'un long article sur « les catholiques français en 1892 », et qui commence ainsi :

La situation actuelle des catholiques français est grave. Ce qui la rend grave, c'est moins encore peut-être la persécution perfide et prolongée à laquelle ils sont soumis, que l'état d'esprit et l'impuissance d'agir qu'ils montrent [...].

- 33 Ici, le récit d'exil vient renforcer le pamphlet politique pour mobiliser les catholiques autour d'une cause commune et en faire une « grande armée catholique » ; la vision politique va de pair avec le renforcement du thème mémoriel, plus à même de faire appel à l'imaginaire, aux sentiments de compassion et d'indignation, et à la peur d'un retour de la persécution. D'après P. Chapron, auteur de ce discours enflammé, le clergé doit être la pierre angulaire de cette entreprise de reconquête face à l'anticléricalisme :

Le clergé doit prendre sa place et au premier rang parmi ces travailleurs de Jésus-Christ. Pourvu que tous apportent à cette œuvre de salut, de l'abnégation et de la constance, les catholiques seront bientôt au pouvoir et la France commencera de reprendre aux yeux des nations son antique auréole de foi et de grandeur⁴⁷.

- 34 Qu'il semble approprié, alors, de rappeler les sacrifices du clergé pendant la Révolution, et de réactiver le thème de la persécution anti-religieuse ! Ce sont aussi des préfaces qui créent un parallèle explicite entre la situation révolutionnaire et le contexte de la III^e République pour justifier la publication des récits d'exil. Ce sont enfin des éditions publiées avec des titres à connotation beaucoup plus politique que ceux que leurs auteurs leur avaient donné : l'abbé Clément édite en 1899 le manuscrit d'Antoine Boussac intitulé

« Voyage de Italie en Italie, 1792 » sous le titre « Itinéraire d'un prêtre bourbonnais « déporté » sous la Révolution française ⁴⁸.

Conclusion

- 35 En considérant ces objets « journaux » comme un tout, malgré la diversité des scripteurs, des temporalités d'écriture, des genres choisis, en prenant en compte leur contenu comme leur forme et leur matérialité, la migration, médiatisée par l'écriture, se révèle. Un déplacement considéré non pas du point de vue des chiffres, des itinéraires empruntés ou du degré d'intégration et d'adaptation à la culture des pays d'accueil, mais du point de vue des acteurs qui le vivent. Ce que les récits nous apprennent, c'est le sens que les auteurs donnent à leur exil, les émotions qu'il engendre, les postures scripturaires utilisées pour se l'approprier, et les stratégies politiques qu'ils contribuent à générer en tant qu'objets mémoriels. L'étude sérielle, la construction d'une identité sociale par l'analyse prosopographique des scripteurs, la prise en compte de la matérialité, etc., sont autant d'« usages historiens » des récits d'exil qui viennent enrichir l'analyse des migrations.

NOTES

1 « Mon émigration. Voyage en Savoie (1792) », *Annales religieuses d'Orléans*, 1899, p. 455, 464-468, 481-486, 504-507, 518-520, 535-538, 550-554, 566-569, 581-583.

2 René PICHELOUP, *Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'État pontifical : 1792-1800*, Toulouse, publication de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1972, 302 p. ; Dominic Aidan BELLENGER, *The French exiled clergy In the British Isles after 1789 : An historical introduction and working list*, Bath, Downside abbey, 1986.

3 Voir notamment les articles de Victor PIERRE publiés dans la *Revue des Questions historiques* entre 1896 et 1804.

4 Stéphane GOMIS, « Les écrits du 'for privé' du clergé émigré », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 355, janvier-mars 2009, p. 183-204 ; « S'en remettre à la « Divine Providence » ? Prêtres dans l'exil pendant la Révolution française », *Diasporas*, 22, 2013, p. 128-138. Alfred FIERRO,

Bibliographie critique des mémoires sur la Révolution écrits ou traduits en français, Paris, Service des travaux historiques de la ville de Paris, 1989, 484 p. ; Jean TULARD, *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et de la ville de Paris*, 1989 ; Jean TULARD, *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire écrits ou traduits en français*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1971.

5 Élisabeth ARNOUL, Raphaëlle RENARD-FOULTIER et François-Joseph RUGGIU, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », dans Fabienne HENRYOT (dir.), *L'historien face au manuscrit : du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2013, p. 167-188. Le groupe CNRS GDR 2649 (CNRS) sur « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 » a publié ses conclusions dans plusieurs ouvrages : Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU, *Au plus près du secret des cœurs ? : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, 262 p. ; Michel CASSAN, J.-P. BARDET, F.-J. RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé : objets matériels, objets édités*, Limoges, Pulim, 2007 ; J.-P. BARDET, E. ARNOUL et F.-J. RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010 ; J.-P. BARDET, F.-J. RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en France, de la fin du Moyen-Âge à 1914*, Paris, Éditions du CTHS, 2014.

6 Karine RANCE, *Mémoires de nobles émigrés dans les pays germaniques pendant la Révolution Française*, Thèse de doctorat, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2001.

7 Paul-André ROSENTAL, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45-6, 1990, p. 1403-1431 ; Karine RANCE, « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 30-1, 1998, p. 5-29.

8 Henri BOKILO-BOURSIER et al., « Chronique d'un colloque : « Écritures en Migration(s). Histoires d'écrits, histoires d'exil », *Diasporas* [En ligne], 22 | 2013, consulté le 28 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/diasporas/236>

9 Sylvain ROCHET, « Les prêtres de l'ancien diocèse de Belley sur le chemin de l'exil. Mémoires de M. le chanoine Berlioz (22 septembre 1792-novembre

1794) », *Bulletin de la Société Gorini*, 1906-1909.

10 Hélène WALLENBORN, *L'historien, la parole des gens et l'écriture de l'histoire : Le témoignage à l'aube du XXI^e siècle*, Loverval, Éditions Labor, 2006, p. 123.

11 S. ROCHET, *op. cit.*, 1906, p. 248.

12 Aimé GUILLON DE MONTLÉON, *Souvenirs d'un presque octogénaire*, Bibliothèque Municipale de Lyon, fonds général, ms. 5953, ff° 119-122.

13 H. WALLENBORN, *op. cit.*, p. 121.

14 Kaspar VON GREYERZ, « Ego-Documents : The Last Word ? », *German History*, 28-3, 2010, p. 273-282.

15 François-Joseph RUGGIU, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique » dans Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *op. cit.*, 2014, p. 25.

16 Antoine VIEUX, *Récit d'émigration, 1792-1799*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1991, p. 29 (Texte établi et annoté par Jacqueline TASSIN, Henri HOURS et Émile POULAT).

17 *Ibidem*, p. 30.

18 Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *op.cit.*, 2014, p. 27.

19 Renaud DULONG, *Le témoin oculaire : les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, France, Éditions de l'ÉHESS, 1998.

20 Philippe LEJEUNE, *Aux origines du journal personnel : France, 1750-1815*, Paris, Honoré Champion, 2016.

21 *Raccolta per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti, manifesti, ecc. emanate negli Stati di terraferma sino all'8 dicembre 1798 dai sovrani della Real Casa di Savoia*, compilata dall'avvocato Felice Amato Duboin, Torino, t. XIII, 1846.

22 Aimé GUILLON DE MONTLÉON, *op.cit.*

23 Nicolas GUYARD et Caroline MULLER, « Croire et Ressentir. Pour une approche du fait religieux à travers les émotions », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 128-2 | 2016, mis en ligne le 19 septembre 2016, consulté le 21 décembre 2018. URL :

<http://journals.openedition.org/mefrim/2605> ; Sophie WAHNICH, *Les émotions, la Révolution française et le présent : exercices pratiques de conscience historique*, Paris, CNRS, 2009.

- 24 Sylvie MOUYSET, « 'Silence de mort et craintes extrêmes' : la peur en son for privé à l'époque révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, 2013, n° 373, p. 14.
- 25 Antoine VIEUX, *op. cit.* p. 31.
- 26 RICHEMONT (vicomte de) (éd.), « Un prêtre émigré en Italie en 1793 d'après sa correspondance inédite », *Revue des questions historiques*, janvier 1894, p. 154-207.
- 27 « Carnet d'émigration du prêtre Pierre Lamour (1794-1801) », Archives Départementales de la Marne, 8 J 10.
- 28 Léon DE LANZAC DE LABORIE, « La Révolution en Périgord et l'émigration périgourdine, d'après les notes et correspondances inédites de l'abbé Lespine », *Revue des questions historiques*, 1895-02, p. 96-148.
- 29 RICHEMONT (vicomte de), *op. cit.* p. 156.
- 30 Roger CHARTIER, *Les usages de l'imprimé, xv^e-xix^e siècle*, Paris, Fayard, 1986.
- 31 Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *op.cit.*, 2014, p. 25.
- 32 « Carnet d'émigration du prêtre Pierre Lamour (1794-1801) », *op. cit.*
- 33 Pierre LESPINE, « Lespine. Notes et papiers étrangers à l'histoire du Périgord », Bibliothèque Nationale de France - Département des Manuscrits, Province française, Périgord 113-II, f°120.
- 34 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique » dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 62-63, juin 1986, p. 69.
- 35 Elie HAREL, *Abrégé de l'histoire romaine*, don privé.
- 36 C'est le cas, par exemple, du récit d'Antoine Vieux, ou de celui d'Antoine Boussac, qui ne manque jamais de décrire, même brièvement, chaque ville traversée : Antoine VIEUX, *op. cit.* ; Joseph CLÉMENT (éd.), *Itinéraire d'un prêtre bourbonnais « déporté » pendant la Révolution française. Journal de voyage de M. l'Abbé Boussac*, Moulins, H. Durond, 1899.
- 37 Gilles BERTRAND, *Le grand tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu xviii^e siècle-début xix^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 9.
- 38 Bertrand BODINIER, « Prêtres normands exilés pendant la Révolution et agriculture européenne », in *Du ciel à la terre : Clergé et agriculture, xvi^e-xix^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 127-142.

- 39 Guillaume BASTON, *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, d'après le manuscrit original*, pub. par M. l'abbé Julien Loth et M. Ch. Verger, Paris, 1897-1899, 3 vol.
- 40 Aimé GUILLON DE MONTLÉON, *op. cit.*
- 41 François UZUREAU, « Un prêtre normand en Belgique (1792) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome IV, n° 2-3, avril-septembre 1925, p. 437-439.
- 42 Jean-Baptiste ARTIGUE, « Péripéties de l'exil d'un prêtre, confesseur de la Foi, pendant la grande Révolution, racontées et écrites par lui-même » (texte publié par l'abbé J. Pramyl), *La Semaine Religieuse*, 1882, p. 681-684 et 694-696.
- 43 « Les années de Joseph Le Quellec, fils de Pierre et de Marguerite Le Gratiot, né à Trédarzec, près Tréguier, le 5 Xbre 1758, son exil, etc. », Archives Diocésaines de Saint-Brieuc, Archives paroissiales de Loguivy-Plougras, Livre de paroisse de Loguivy-Plougras.
- 44 Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950.
- 45 Natalia MUCHNIK, « La terre d'origine dans les diasporas des ^{xvi}^e-^{xviii}^e siècles. S'attacher à des pierres comme à une religion locale... », *Annales HSS*, 2/2011, p. 481-512.
- 46 Sylvain ROCHET, *Histoire du Collège-séminaire de Belley : deux siècles d'instruction publique... : 1697-1897...*, Belley, France, 1989.
- 47 Dom Benoît DASSAC, « Journal et les lettres de Dom Benoît Dassac », (publié par Dom Lévêque), *Revue du Monde Catholique*, 1er janvier 1893, p. 43-70 ; 1er mars 1893, p. 434-457.
- 48 Antoine BOUSSAC, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Français

Comment utiliser les traces spécifiques produites par les individus en exil pour enrichir l'étude et la compréhension des migrations ? L'étude de l'exil, et plus généralement de la migration, s'appuie depuis longtemps sur l'utilisation de Mémoires et de récits, sur des témoignages. Le renouvellement récent des méthodes d'analyse des écrits du for privé permet de réévaluer l'usage qui peut être fait de ces récits dans la perspective d'une histoire des migrations. Les écrits personnels du clergé émigré pendant la Révolution se prêtent particulièrement bien à cet exercice. Sur un total de trente-mille prêtres et religieux ayant migré, le

corpus proposé à l'étude est composé de quatre-vingt-dix mémoires, carnets de voyage, journaux et diaires. La mise en comparaison de ces écrits offre la possibilité de mieux cerner les identités individuelles et les caractéristiques collectives de ce groupe. L'analyse des formes des récits ouvre une fenêtre sur le sens assigné par les acteurs à leur migration. Et leur réutilisation à la fin du XIX^e siècle dans un contexte politique conflictuel, vise à constituer la migration en thème mémoriel privilégié et les récits qui en sont fait, en outils politiques.

English

Retrospective self-narratives such as memoirs and diaries are one of the main sources in migration studies. What value are they to migration scholars, besides their testimonial dimension? A recent renewal in the field of self-narrative studies in modern history re-evaluates their worth and develops new methods of analysis. These methods can be profitably used in the study of the exiled clergy's self-narratives during the French Revolution. Out of the thirty-thousand priests, monks and nuns who emigrated, this study focuses on ninety self-narratives, including Memoirs, diaries and travel accounts. Because this collection of writings revolves around the same theme, comparing them gives a clearer view of the collective identity of the authors as well as their singularity as individuals. The genre chosen by each author also gives clues as to the meaning they give to their displacement. Finally, the fact that they are published or reprinted at the end of the 19th century tends to show a political intention behind their use; it seems to stem from a desire to turn these Memoirs into a tool to show the republican movement as intrinsically threatening to Catholics. One of the main sources of the field of migration studies are the emigrants' self-narratives.

INDEX

Mots-clés

Écrits du for privé, Récit d'exil, Récit de voyage, Migration, Révolution, Clergé, Contre-Révolution

Keywords

Writing of the private, Exile story, Travel story, Migration, Revolution, Clergy, Counter-Revolution

AUTEUR

Sabine Adrien

Université Lumière - Lyon 2
LARHRA, ED ScSo 483

sab_ad@hotmail.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/167617737>

ISNI : <http://www.isni.org/000000043292518X>

Rapatrier les Français·e·s d'Indochine en métropole :

La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962)

*Repatriate the French from Indochina to metropolitan France :
The establishment of an integration policy in the context of post-colonial
migration (1945-1962)*

Alice Voisin

PLAN

Introduction

Les premiers rapatriements : une politique de l'empirisme

 L'absence de plan d'ensemble

 S'inspirer des législations déjà existantes

Classer les rapatrié·e·s

 Qui sont les rapatrié·e·s ?

 Les mesures d'accueil

Le cas indochinois : un « laboratoire » pour la mise en place d'une législation ?

 Aller au-delà des mesures d'urgence : le reclassement professionnel et social

 La construction d'une législation dans le temps long des migrations postcoloniales

Conclusion

TEXTE

Introduction

- 1 À partir de 1945, les mouvements de décolonisation conduisent les anciens pays colonisateurs à organiser le rapatriement de leurs ressortissant·e·s vers le sol métropolitain. Pour cela, l'État prend en charge ces déplacements et met en place une politique d'accueil qui donne un cadre juridique à ces migrations contraintes. Ces législations sont spécifiques à chaque État, et varient selon la

population à qui elles s'adressent car il est important de souligner l'hétérogénéité que cache le terme générique de « rapatrié ». Il recouvre, en effet, de nombreuses différences selon le statut social, professionnel, l'ethnie, le genre ou encore l'âge des individus concernés. Ces variables ont des conséquences sur les conditions du retour.

- 2 Dans le contexte français, le cas le plus emblématique de ce phénomène migratoire singulier est celui des pieds-noirs, qui s'inscrit dans le contexte de l'indépendance de l'Algérie en 1962. Cependant, la première vague de repli a lieu dès la fin de la Seconde Guerre mondiale – moment à partir duquel nous commençons cette étude – et provient du territoire indochinois qui entre alors dans une longue et violente phase de décolonisation durant laquelle s'opposent le Vietminh et les troupes françaises. Ces rapatriements prennent une ampleur nouvelle après la défaite française à Diên Biên Phu et les accords de Genève de juillet 1954, officialisant l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos¹. Nous avons fait le choix de prolonger notre analyse jusqu'en 1962 car cette date apparaît comme un tournant dû au retour massif des Français d'Algérie et à la réalisation d'une politique d'accueil véritablement interventionniste.
- 3 L'Indochine et l'Algérie ont pour point commun une guerre d'indépendance qui a mené à la décolonisation mais les deux territoires se distinguent par leur statut. Alors que l'Algérie est un département français, l'Indochine est toujours restée une colonie d'exploitation. Les Français y sont peu nombreux, représentant 0,15 % de la population², et rares sont ceux qui s'installent durablement. Ce sont majoritairement des militaires ou des fonctionnaires qui demeurent quelques années sur place avant de repartir pour une autre colonie ou de retourner en métropole. Toutefois, durant leur séjour, ils peuvent avoir des relations avec des femmes colonisées qu'ils prennent comme concubines et laissent souvent derrière eux des enfants métis. Le décret du 8 novembre 1928 donne à ces enfants la nationalité française même si leur père ne les a pas reconnus³. Par conséquent, ils doivent aussi être pris en charge par l'État français, tout comme les Vietnamiens naturalisés.
- 4 L'État doit ainsi se préoccuper, dans les années 1940 et 1950, du déplacement et de l'accueil en métropole de plusieurs milliers

d'individus quittant l'Indochine⁴. À partir des archives ministérielles comprenant les nombreuses correspondances entre les différents organismes de prise en charge, l'objectif de cet article est de comprendre comment le gouvernement français a géré l'afflux de ces « rapatrié·e·s » et de quelle manière les mesures mise en place s'inscrivent plus largement dans la construction, à cette époque, d'une véritable politique d'accueil pour les migrant·e·s de nationalité française, tout en insistant sur la particularité du cas indochinois.

- 5 Dans le cas indochinois, on distingue deux moments de retour : ceux qui font suite à l'occupation japonaise durant la Seconde Guerre mondiale et ceux qui sont la conséquence de la guerre de décolonisation et de l'indépendance du Vietnam. Il est donc intéressant de voir comment la législation a évolué entre 1945 et 1962, en mettant notamment en évidence les balbutiements des débuts. Nous verrons ensuite qui sont ces « rapatrié·e·s » et les différentes mesures qui s'appliquent selon leur statut social, professionnel et ethnique. Enfin, nous mettrons en perspective le cas indochinois pour l'inscrire dans le temps long des décolonisations et nous réfléchirons à l'hypothèse de l'Indochine comme laboratoire de la gestion des rapatriements.

Les premiers rapatriements : une politique de l'empirisme

L'absence de plan d'ensemble

- 6 Les décolonisations et le retour des ressortissant·e·s français·e·s qui en sont la conséquence conduisent à une évolution de la notion de « rapatriement » dont les enjeux sont précisés par l'historien Yann Scioldo-Zürcher dans un article sur les Français d'Algérie⁵. Il montre ainsi le passage d'une simple « prise en charge du “voyage-retour” des nationaux » à une politique d'accueil qui accompagne les individus dans leur intégration à la société métropolitaine. Le comité d'entraide aux Français rapatriés créé en mai 1939 dans le contexte des retours liés aux invasions hitlériennes en Europe de l'Est, symbolise les prémices de ce changement. Malgré des insuffisances, il continue d'être actif dans les années qui suivent, dispensant l'État, d'après Yann

Scioldo-Zürcher, d'une « intervention nouvelle »⁶ pour les rapatrié·e·s d'Indochine. Du fait de son existence, aucun organisme spécifique n'a été créé, ce qui s'explique sans doute par le nombre encore restreint de personnes concernées. En outre, le Comité interministériel pour l'Indochine (Cominindo), créé en février 1945 afin d'assurer une coordination au sein de la politique française menée dans cette colonie, est chargé, par extension, de la question des rapatrié·e·s. Un secrétariat dirigé par le gouverneur de Langlade assure les liaisons entre les différents ministères concernés⁷.

- 7 Ces prémices des migrations postcoloniales ne préparent pas les autorités françaises au retour massif et définitif des milliers d'individus à la nationalité française résidant dans les colonies. Elles sont prises au dépourvu et n'ont aucun plan d'ensemble lors des premiers rapatriements. C'est pourquoi il semble adéquat de parler d'une politique empirique qui adapte les mesures d'urgence prises de façon pragmatique au fur et à mesure de l'arrivée des ressortissant·e·s français·e·s.
- 8 Les nombreux courriers échangés entre les différents ministères ayant à voir avec les questions coloniales, les ordonnances prises, les ordres parfois contradictoires, permettent d'observer les ajustements réalisés afin de faire face à la situation. Une note de la direction générale du service de santé du ministère des Armées datant de mars 1946 et destinée à l'État-major de l'Armée montre les différents aspects du manque d'organisation. L'objectif de cette note est de proposer des mesures « en vue de remédier à certaines insuffisances qui ont été constatées lors de l'arrivée à Toulon des navires ramenant d'Indochine des rapatriés sanitaires »⁸. Des imprécisions demeurent quant au moment de l'arrivée des rapatrié·e·s :

L'expérience a montré en effet qu'après avoir reçu des indications contradictoires la Direction Générale du Service de Santé et la Direction du Service de Santé de la 9e région, n'ont été avisées de ces arrivées que quelques heures seulement avant l'accostage⁹.

- 9 À cela s'ajoute le manque d'informations concernant les rapatrié·e·s eux-mêmes et le manque de coordination, les attributions des différents acteurs étant imprécises. Plusieurs organismes sont en réalité envisagés pour la prise en charge au moment des premiers

rapatriements mais la situation n'est jamais véritablement clarifiée à la fois pour ceux qui organisent et pour ceux qui ont besoin de ces aides et ne savent pas toujours à qui s'adresser. Ces désorganisations ont pour conséquence le ralentissement de l'évacuation des rapatrié·e·s vers leur département d'accueil, et le manque de connaissances sur les personnes malades est problématique pour la gestion de leur hospitalisation¹⁰. En outre, les démarches sont complexifiées par la répartition des différentes catégories de rapatrié·e·s selon leur organisme de rattachement. Ainsi, les militaires sont pris en charge par les départements militaires et leurs familles par les services sociaux de ces départements ; les fonctionnaires dépendent du ministère de la France d'Outre-mer et du service social colonial, et les agents d'entreprises privées, du comité d'études et d'information pour l'Indochine qui est en liaison avec les différents syndicats professionnels groupés en son sein¹¹.

- 10 Cet exemple est ainsi emblématique du manque d'organisation et de la nécessité d'une rationalisation afin de gérer avec efficacité les premiers retours en cherchant à remédier aux erreurs des débuts. L'absence d'anticipation sur le long terme peut toutefois trouver une explication dans le contexte de ces migrations.

S'inspirer des législations déjà existantes

- 11 L'occupation japonaise du territoire indochinois à partir de 1940 a fragilisé l'autorité coloniale et le coup de force du 9 mars 1945 la renverse, entraînant l'anéantissement des forces françaises. Ivan Cadeau décrit la situation durant l'année 1945 :

Un certain nombre de fonctionnaires sont internés tandis que la population civile européenne est, dans un premier temps, regroupée dans huit villes. Quant aux militaires occidentaux, ils sont placés dans des camps d'internement¹².

- 12 En parallèle, l'empereur d'Annam, Bao Dai, proclame l'indépendance du Vietnam le 11 mars, sous le contrôle des Japonais, mais la défaite de ces derniers permet au Vietminh, parti révolutionnaire créé en 1941 et dirigé par Hô Chi Minh, de prendre le pouvoir.

- 13 Par conséquent, à la Libération, suite au rétablissement des relations aériennes et maritimes entre la métropole et sa colonie, de nombreux retours en métropole s'avèrent nécessaires du fait des conditions physiques des ressortissants français qui ont connu les mauvais traitements ou la prison sous le régime japonais¹³, et de nouveau menacés par le début de la guerre d'indépendance. Cependant, la décolonisation demeure une perspective encore lointaine et ces départs ne sont pas toujours considérés comme définitifs dans un premier temps. La première urgence est d'assurer des soins médicaux aux Français·e·s. Une prise en charge sur place est possible par le personnel médical colonial mais il n'est pas rare que les patient·e·s, malades ou blessé·e·s, obtiennent un rapatriement sanitaire, comme le montrent les dossiers nominatifs des rapatrié·e·s, pour être soigné·e·s en France¹⁴.
- 14 Le contexte de la guerre a également des conséquences en métropole car l'État français est alors dans sa phase de reconstruction et ne dispose encore que d'un gouvernement provisoire. Le spectre du conflit et de ses conséquences économiques est toujours présent dans le quotidien des citoyen·ne·s français·e·s, et les rapatrié·e·s apparaissent comme une charge financière supplémentaire¹⁵. Au même moment, de nombreux hommes reviennent de camps de prisonniers ou de travail en Allemagne pour lesquels il faut également mettre en place des dispositions d'accueil¹⁶. Il est intéressant de noter que ces dernières sont appliquées aux rapatrié·e·s d'Extrême-Orient l'année suivante, à défaut de nouvelles lois plus adaptées à ce cas spécifique. Le rôle important dévolu au ministère des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés du fait de son expérience des rapatriements d'Allemagne confirme la filiation entre les deux situations.
- 15 Ces dispositions rencontrent toutefois vite leurs limites dans la mesure où elles ne prennent pas en compte la diversité des situations. Le comité de l'Indochine cherche, par la suite, à étendre les ordonnances prises en France, concernant notamment les soins médicaux¹⁷ et les sinistrés¹⁸, aux rapatrié·e·s afin de pallier les manques de la législation existante. Le cas indochinois montre une réglementation en train de se faire, qui s'appuie sur l'expérience d'autres rapatriements et cherche à s'adapter aux besoins tout en composant avec les éventuelles limites budgétaires.

- 16 On peut noter, à l'inverse, que les deux guerres mondiales ont incité les autorités françaises à faire passer des lois afin d'indemniser les sinistré·e·s¹⁹ sur le sol métropolitain, alors que les migrant·e·s des décolonisations mettent des années à obtenir ces indemnisations. Cela montre les différents stades qui existent dans la prise en charge des rapatriés définis par l'historienne Colette Dubois qui en compte trois : le moment des mesures d'urgence qui porte sur l'accueil des rapatrié·e·s en métropole ; le temps du reclassement professionnel et de l'installation, et par la suite l'obtention d'indemnisations²⁰. Si le premier stade est systématiquement mis en place, dans le cas de migrants de nationalité française, les deux autres stades ne sont parfois jamais atteints. Dans le cas des Français·e·s d'Indochine, ces différents temps peuvent se recouper et leur durée varie selon les individus concernés. Il faut souligner que cette histoire s'inscrit dans le temps long, la preuve étant que les combats pour la reconnaissance des torts subis sont encore d'actualité aujourd'hui.
- 17 La faible importance des effectifs au sortir de la guerre permet ces hésitations et cette prise en charge partielle mais la perspective d'arrivées plus massives dans les années suivantes conduit les autorités à rationaliser progressivement la gestion des rapatriements.

Classer les rapatrié·e·s

Qui sont les rapatrié·e·s ?

- 18 Il est important de faire une distinction entre les rapatrié·e·s de la première vague qui fait suite à la Seconde Guerre mondiale et à l'occupation japonaise, et ceux et celles qui rentrent après la guerre d'indépendance. C'est du moins la distinction qui apparaît dans un rapport datant de septembre 1957 rédigé par M. Simondet pour le centre de hautes études d'administration musulmane. Il affirme ainsi que les premiers rapatriés disposent d'un niveau de vie élevé ou sont des fonctionnaires qui craignent le mouvement indépendantiste et s'inquiètent de leur situation économique²¹. Les Français·e·s rapatrié·e·s d'Indochine n'ont, en effet, pas tous le même statut et l'expression recouvre des réalités très variées qui peuvent impliquer des aides asymétriques²². Ainsi, les colons quittant leurs plantations et cherchant à se faire indemniser pour leurs pertes, les

fonctionnaires qui veulent retrouver un poste identique en métropole, les militaires finissant leur service et les familles eurasiennes qui n'ont jamais vu la métropole et ne parlent pas le français ont peu de points communs.

- 19 Pour les autorités commence un long et pénible travail de classification permis grâce à l'établissement de fiches signalétiques remplies par les candidat·e·s au rapatriement avant leur départ d'Indochine. Ce système est imposé par le secrétariat général du comité de l'Indochine qui en donne l'ordre au Haut-Commissaire de France en Indochine dès 1945, et témoigne d'une volonté de rationalisation dans la gestion des rapatriements.

Les fiches vous seront transmises au fur et à mesure de leur établissement, et il sera fait mention de leur numéro d'enregistrement au regard de chaque nom de rapatrié dont les listes vous seront adressées aussitôt après chaque départ de navire²³.

- 20 Ces fiches demandent des informations concernant l'état civil, la situation en Indochine, la résidence envisagée en France et une partie à remplir par l'administration indique l'état de santé et la catégorie à laquelle appartient le ou la rapatrié·e²⁴, laquelle est décidée par les agents du service social fédéral. Ce sont eux qui délivrent des certificats pour pouvoir faire reconnaître le statut octroyé en métropole et obtenir les aides afférentes.
- 21 Il a déjà été souligné que les premier·ère·s rapatrié·e·s le sont pour des raisons sanitaires le plus souvent et appartiennent généralement à la classe aisée de la société coloniale, quand ils ne sont pas militaires ou fonctionnaires. Les classifications opérées se font selon les situations vécues durant le conflit. Il s'agit de déterminer s'ils ont été prisonniers de guerre, déportés politiques, internés politiques, réfugiés sinistrés ou s'ils appartiennent à la relève coloniale²⁵. À partir de cette classification, les autorités décident quelles aides ils peuvent ou non obtenir, toujours sans doute dans la logique des politiques existant en Europe pour les victimes de la guerre²⁶.
- 22 Une rapatriée, interrogée par les autorités françaises, décrit ainsi la situation :

Tous les Français qui se trouvent en Indochine ont un besoin urgent d'être rapatriés car ils totalisent pour la plupart de 4 à 7 ans de colonie, alors que le séjour normal pour un Européen est de 3 ans maximum. Donc, état de santé très précaire dans l'ensemble des rapatriables encore sur place [...]. D'autres part, tous les militaires qui se trouvaient en Indochine ont passé six mois en camp de concentration japonais de mars à septembre 1945²⁷.

- 23 D'une part, cela est significatif de la rareté des installations définitives sur ce territoire, contrairement à l'Afrique du Nord. Les problèmes liés à la réinstallation en métropole sont alors moindres, les Français·e·s concerné·e·s ayant encore de la famille, voire un logement en France. D'autre part, il est intéressant de noter que la désorganisation des services et la mauvaise communication contraignent les autorités à faire appel au témoignage de rapatrié·e·s pour obtenir des informations sur la situation en Indochine. Ainsi, la valeur du renseignement est jugée selon la personne interrogée. Ici, Madame Lalo est qualifiée de « personne intelligente, niveau social assez élevé, femme d'industriel »²⁸, étant ainsi représentative du premier groupe de rapatrié·e·s.
- 24 Le rapport Simondet qualifie ce premier flux de « sélectif » mais, en 1950, plus de 45 000 Français·e·s demeurent encore en Indochine²⁹. Les flux suivants sont plus globaux, comprenant également les petits fonctionnaires, les commerçants, et les professions libérales. Les changements politiques, liés notamment à la mise en place d'une administration vietnamienne, contraignent la majorité des Français·e·s au départ³⁰. Les rapatriements deviennent alors numériquement plus importants dans le contexte de l'indépendance du Vietnam, du Laos et du Cambodge. De nombreux Français·e·s fuient le Nord Vietnam et le régime communiste d'Hô Chi Minh pour se réfugier au Sud, mais il·elle·s n'y sont plus les bienvenu·e·s et ne trouvent pas de travail. Il·elle·s sont licencié·e·s du fait du transfert des services au gouvernement vietnamien. Le départ de l'administration entraîne celui du secteur privé, d'ailleurs assez peu représenté (négociants, marchands, planteurs, colons, ingénieurs...) ³¹. Les autorités françaises à Saigon font alors évacuer tous ceux qui ont la nationalité française.

- 25 Parmi ce groupe hétérogène, il faut noter la prédominance des Eurasien·ne·s³² pour qui le rapatriement est en réalité un exode. Leur reclassement est qualifié de « délicat » car ces personnes se trouvaient en Indochine « démunies de moyens d'existence »³³. À l'inverse, les fonctionnaires, par exemple, dépendent de leur ministère d'appartenance qui organise leur réintégration professionnelle sur le principe d'une mutation³⁴.
- 26 S'il apparaît évident pour les autorités de rapatrier les militaires ou les colons, des réticences se font sentir sur la question des Eurasien·ne·s. Ainsi, le ministre d'État chargé des relations avec les États associés estime en novembre 1954 qu'il n'y a pas lieu « de généraliser les rapatriements d'Eurasiens, et de soustraire à leur milieu natal des contingents importants d'une population enfantine insuffisamment préparée à cette transplantation ». Il s'oppose en cela à la position du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre³⁵. Ce refus, outre la réticence à prendre en charge davantage de rapatrié·e·s, s'explique par la volonté des autorités françaises de garder un lien avec l'ancienne colonie.
- 27 Les Eurasien·ne·s concerné·e·s sont en grande majorité des enfants, parfois orphelins, dont une partie est prise en charge par la Fédération des œuvres de l'enfance française en Indochine (FOEFI). Cette association, fondée en 1939, s'est donnée pour mission d'assurer la subsistance et l'éducation des jeunes eurasien·ne·s, d'abord en Indochine, puis dans le contexte de la décolonisation sur le territoire métropolitain, où les enfants sont progressivement envoyés malgré les réticences d'une partie des autorités, dans la mesure où l'indépendance de l'Indochine devient inéluctable³⁶.
- 28 Il·elle·s sont alors hébergé·e·s et éduqué·e·s dans des foyers gérés par la FOEFI. Les plus importants sont à Saint-Rambert pour les filles et à Vouvray pour les garçons. D'autres membres de ce groupe sont rapatriés avec leur mère et plus rarement leur père, et placés dans des centres d'accueil censés être temporaires mais qui deviennent très vite permanents, notamment à Noyant dans l'Allier et à Sainte-Livrade dans le Lot-et-Garonne. La principale difficulté rencontrée par ces rapatrié·e·s est qu'ils ne parlent, très souvent, pas français, et n'ont aucune attache familiale en métropole. Par conséquent, ils vivent un véritable déracinement qui peut faire obstacle à

l'intégration sociale et professionnelle³⁷. Le traitement de cette catégorie de rapatrié·e·s marque une rupture car ils sont, en réalité, encore traités comme des sujets français par l'administration plutôt que comme des citoyens à part entière, comme en témoigne la forme de l'accueil choisie, celle du camp³⁸.

Les mesures d'accueil

- 29 La bonne marche des rapatriements nécessite la coordination entre la métropole et l'administration encore présente dans la colonie. Ainsi, l'évacuation est organisée par le Haut-Commissariat de France sur le sol indochinois, qui délègue ensuite la prise en charge en métropole à différents organismes selon les catégories socio-professionnelles des personnes.
- 30 Malgré le manque de plan d'ensemble, un texte réglementaire, établi en novembre 1945³⁹, fixe les modalités du rapatriement des Français·e·s d'Indochine. Il précise les attributions des différents organismes, les différentes catégories de rapatrié·e·s, octroyant des droits spécifiques, et les modalités de l'accueil en France. Cette circulaire est un élément de clarification crucial pour les rapatrié·e·s afin de faire valoir leurs droits. En Indochine, il·elle·s sont pris en charge par les services locaux sous l'autorité du Haut-Commissaire de France en Indochine. Les opérations de rapatriements sont quant à elles assurées par le ministère des Colonies avec l'aide des ministères militaires. À l'arrivée en métropole, le ministère des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés prend le relais.
- 31 Les Français·e·s sont rapatrié·e·s par bateau ou par avion et une organisation d'accueil est mise en place dans les lieux d'arrivée, à Toulon pour les arrivées par bateau d'où ils sont conduits vers le centre « France » à Marseille ou au centre Noguès, et au Bourget d'où ils sont dirigés vers le centre de Reuilly pour les arrivées par avion. Ce moment qui s'apparente à un passage de frontière entre la colonie et la métropole permet d'effectuer les formalités de triage et de répartition des secours et de s'assurer des droits de chacun.
- 32 Il est difficile de donner une estimation du nombre de rapatriements entre 1945 et 1954. Les statistiques sont imprécises ou ne concernent qu'une courte période laissant supposer que nombre de retours

échappent aux sources. Jacques Dubourg, délégué de la fédération nationale des prisonniers de guerre en mission à Saigon, écrit en mai 1946 à Robert Martin, directeur de l'action sociale pour l'outre-mer et l'étranger qui est rattachée au ministère des Anciens Combattants, afin de lui dresser un tableau de la situation en Indochine et de répondre à ses questions concernant le rythme des rapatriements. Il affirme qu'il est impossible de l'établir à cause des difficultés matérielles en matière de transport. Toutefois, il spécifie que 1500 civils et 2400 militaires sont rentrés en France entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1946 sur les 25 000 qui seraient encore éligibles au rapatriement parmi lesquels se trouve une majorité de femmes et d'enfants⁴⁰. L'imprécision des chiffres s'explique par l'absence de recensements et le manque de coordination entre les différents services.

- 33 Ceux et celles qui parviennent jusqu'en France sont accueilli·e·s, dans un premier temps, dans des centres d'hébergement. Les mesures d'accueil sont explicitées par le secrétariat général des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés. Il faut tout d'abord vérifier l'identité des passager·ère·s avant de leur permettre de se restaurer et de leur offrir un hébergement provisoire. Des tickets d'alimentation sont fournis ainsi que des vêtements pour les plus démunis·e·s. En outre, il·elle·s doivent subir une visite médicale afin de vérifier leur état de santé. Si les rapatrié·e·s n'ont pas de domicile, il·elle·s sont dirigé·e·s vers un département et une ville d'accueil⁴¹. À ces premières aides d'urgence s'ajoutent les secours en espèces comme le précise un courrier du directeur du service Afrique du Nord et colonies au directeur départemental des Bouches du Rhône dès novembre 1945 :

Tout rapatrié venant d'Indochine et porteur d'une fiche de sinistré, qui lui a été délivrée à l'embarquement [...], recevra une prime spéciale de premier secours de 1000 Frs et une prime de réinstallation de 750 francs, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient⁴².

- 34 En outre, il·elle·s bénéficient d'allocations chômage et des prestations de la sécurité sociale à leur arrivée sur le sol métropolitain.
- 35 Dans le contexte d'une France en reconstruction, il peut être difficile de trouver des logements vacants pour les rapatrié·e·s, notamment

ceux qui sont malades et nécessitent une hospitalisation. Les autorités envisagent alors de réquisitionner des immeubles mais elles se heurtent aux besoins importants en logements pour les soldats encore sur place.

La ville de Nice et les environs immédiats sont assez pauvres actuellement en hôtels attendu qu'une grande partie de ceux-ci sont réquisitionnés par les Américains pour le repos de leurs troupes⁴³.

- 36 Les rapatriés d'Allemagne occupent également plusieurs logements. En outre, les réquisitions impliquent la remise en état des locaux, nécessitant des frais supplémentaires.
- 37 Il faut souligner que la première vague de rapatrié·e·s a souvent un logement qui l'attend en métropole mais ceci devient plus rare après 1954 car une grande partie du groupe comprend des Eurasien·ne·s qui n'avaient jamais quitté l'Indochine auparavant et n'ont aucune attache en France comme cela a déjà été souligné.

Le cas indochinois : un « laboratoire » pour la mise en place d'une législation ?

Aller au-delà des mesures d'urgence : le reclassement professionnel et social

- 38 Les mesures d'urgence prises dans les premiers temps du rapatriement ne peuvent suffire à la (ré)intégration sociale et professionnelle des Français·e·s d'Indochine. Il apparaît vite nécessaire aux autorités d'établir une véritable politique d'accueil qui aide les rapatrié·e·s au-delà des premiers jours de l'arrivée en France.
- 39 Les premier·ère·s rapatrié·e·s connurent une « réintégration autonome » car ils appartenaient assez largement aux classes moyennes et aisées qui représentaient 30 % de la population française au Vietnam, et étaient majoritairement jeunes : 35 % de la population a moins de vingt ans et 90 % moins de soixante ans. Ainsi,

d'après le rapport de M. Simondet, 60 % des rapatrié·e·s n'auraient pas eu à demander l'aide de l'État à leur arrivée en France ⁴⁴.

- 40 Certaines catégories connaissent une réintégration qualifiée de « provoquée et entraînée ». C'est le cas de 7000 fonctionnaires recensé·e·s dans les cadres métropolitains entre décembre 1956 et juillet 1957. Il·elle·s sont aidé·e·s par l'étroite coordination qui existe entre les services de la fonction publique et les syndicats de fonctionnaires. Le traitement de leur situation a été facilité dès 1945 par leur appartenance à un corps spécifique, tout comme les militaires, puisqu'ils sont pris en charge par leur ministère de rattachement. Les travailleur·euse·s dans le commerce ou l'industrie disposent également d'aides afin qu'il·elle·s puissent retrouver un travail en métropole ⁴⁵.
- 41 Une bonne intégration n'empêche toutefois pas les rapatrié·e·s de ressentir un sentiment de frustration. Certain·e·s d'entre eux vivent une mobilité sociale descendante. C'est le cas notamment des anciens interprètes eurasiens ou des gardiens d'immeubles qui n'ont pas d'emploi équivalent en France. M. Simondet, dans son rapport, donne entre autres l'exemple d'un huissier devenu secrétaire de bureau ⁴⁶.

La construction d'une législation dans le temps long des migrations postcoloniales

- 42 Peu à peu s'est mise en place une politique publique visant à intégrer socialement et professionnellement les rapatrié·e·s. Elle trouve ses prémices dans les rapatriements d'Indochine mais s'affirme réellement avec le retour des Français·e·s résidant dans les protectorats du Maroc et de Tunisie qui amènent à « l'engorgement des structures d'accueil » déjà existantes ⁴⁷.
- 43 Il est possible de retracer la mise en place successive d'organismes chargés des rapatrié·e·s qui participent à la construction d'une législation. Ainsi, une commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine est créée par le décret du 18 mai 1955 et comprend les représentants des ministères chargés des rapatriés ⁴⁸. Elle est présidée par le sénateur Léon Motais de Narbonne, représentant les Français·e·s d'Indochine. Cet avocat a travaillé en Indochine et a été

élu conseiller de l'Union française en 1948. Il dispose donc d'une très bonne connaissance de cette dernière. Il s'est battu pour assurer la défense de ses compatriotes rapatrié·e·s, notamment sur le sujet de leur indemnisation ⁴⁹. Son action ne s'est pas limitée à l'Indochine puisqu'il s'est également préoccupé du sort de ceux et celles rentrant d'Égypte et d'Afrique du Nord ⁵⁰.

- 44 Cette commission est supprimée à la fin de l'année 1958, et c'est alors le ministère de l'Intérieur qui prend en charge les rapatriements. Cela correspond au moment où les retours d'Afrique du Nord augmentent dans le contexte des indépendances de la Tunisie et du Maroc. Pour Yann Scioldo-Zürcher, cela montre que les rapatriements deviennent à ce moment-là une « préoccupation nationale » ⁵¹. Il énumère les organismes créés par la suite, comme en juin 1959 le Commissariat à l'aide et à l'orientation des Français rapatriés chargé des rapatrié·e·s du secteur privé. Au même moment, est également créée une Commission interministérielle qui « cherchait à acquérir un point de vue sur la situation générale du rapatriement » ⁵². Les Français·e·s d'Indochine ont pu rétrospectivement bénéficier des mesures législatives prises à cette époque, obtenant le « qualificatif de rapatrié » à partir de 1959 lorsqu'ils étaient considérés comme « nécessiteux » ⁵³. Les Eurasien·ne·s, quant à eux, ne l'obtiennent qu'en mars 1961 avec l'arrêté interministériel du 7 mars 1961 qui octroie ce statut à « tous les Français issus des anciennes colonies » ⁵⁴.
- 45 Un autre exemple du bénéfice pour les Français·e· d'Indochine de mesures prises pour les rapatrié·e·s d'Afrique du Nord est celui de la loi du 2 mars 1957 qui intègre les fonctionnaires rapatrié·e·s d'Indochine dans les cadres métropolitains. Elle leur assure un emploi administratif à leur retour en France ⁵⁵. Cette loi est, en réalité, une extension de celle qui s'appliquait déjà pour les Tunisien·ne·s et les Marocain·e·s depuis 1955 ⁵⁶.
- 46 L'année 1961 marque un tournant dans la législation portant sur les rapatrié·e·s. Est alors entérinée la loi-cadre du 26 décembre 1961, dite loi Boulin, sorte de « charte des rapatriés » ⁵⁷, qui permet d'harmoniser la politique d'accueil et d'intégration en métropole des Français·e·s rapatrié·e·s, instaurant dans la loi les mesures prises

précédemment. Elle permet également d'avoir une définition claire du « rapatrié ». Ce sont tous les Français d'Outre-mer :

[...] ayant dû ou estimé devoir quitter par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France⁵⁸.

- 47 Yann Scioldo-Zürcher souligne que cette loi établit une rupture car elle met fin aux différenciations faites selon le contexte de départ, la condition sociale du rapatrié et « le bon vouloir des ambassades et des commissions »⁵⁹. Avant cette loi, le problème des rapatrié·e·s n'était réglé de façon globale par aucun texte, si ce n'est pour les fonctionnaires⁶⁰, et il n'y avait pas de définition réelle du rapatrié. Elle vient donc combler un « vide juridique »⁶¹.
- 48 Par conséquent, l'idée du cas indochinois comme « laboratoire » d'une politique d'accueil pour les migrant·e·s nationaux·ales doit être nuancée. Les premiers rapatriements ont certes permis aux autorités d'adapter les mesures d'urgence alors qu'ils faisaient encore face à de petits contingents de rapatrié·e·s et leur ont permis d'anticiper des arrivées plus massives. En outre, certaines mesures prises pour les Français·e· d'Indochine sont réutilisées pour les rapatrié·e·s d'Afrique du Nord. En cela, les migrations depuis l'Indochine ont bien constitué un premier échelon dans la construction d'une politique d'accueil. Cependant, cette dernière ne devient interventionniste qu'avec les rapatrié·e·s d'Afrique du Nord, faisant oublier ceux·elles d'Indochine qui ne bénéficient qu'à la marge des mesures prises par la suite, notamment de la loi-cadre du 26 décembre 1961 qui les inclut.
- 49 Un cas à part doit être souligné, celui des familles eurasiennes d'une part et des harkis⁶² d'autre part qui ont pour point commun d'avoir été placés dans des centres d'accueil mais qui sont en réalité des camps du fait de la réglementation militaire qui s'y applique, reliquat du temps colonial. Ce système d'accueil à deux niveaux, discriminant ici selon des critères ethniques, montre le traitement inégalitaire des migrant·e·s nationaux·ales et la hiérarchisation qu'effectue l'administration française au sein de ces derniers. En cela, le cas indochinois a bien été un « laboratoire » dans la politique d'accueil de

ceux et celles qui semblent encore être considéré·e·s comme des sujets de l'ancien empire français, voire des étranger·ère·s.

Conclusion

- 50 Dans l'histoire des décolonisations, le moment des rapatriements montre la gestion par les États de cas de migrations nationales qui se distinguent largement des migrations étrangères par le fait qu'elles suscitent la construction d'une véritable politique d'accueil qui trouve d'ailleurs des échos dans les pays voisins. Le caractère définitif des retours peut être difficile à accepter dans un premier temps, pour les autorités comme pour les rapatrié·e·s, car ils sont symptomatiques d'une décolonisation inexorable et de la perte d'un empire colonial mettant un terme à plusieurs siècles de conquête.
- 51 Le retour des Français·e·s d'Indochine a été moins problématique que celui des rapatrié·e·s d'Afrique du Nord, du fait d'un plus grand étalement dans le temps des flux d'arrivées et du statut de la colonie elle-même qui incitait moins à une installation durable que l'Algérie par exemple. Cependant, ces facilités apparentes ne peuvent occulter que des hommes et des femmes n'ont jamais été indemnisé·e·s pour leurs pertes et n'ont pas bénéficié du même suivi dans la réintégration en métropole que les pieds-noirs. Le cas le plus emblématique est sans aucun doute celui des Eurasien·ne·s, oublié·e·s dans des centres d'accueil comme en témoigne la longue existence du CAFI à Sainte-Livrade, ou dans des foyers, qui malgré leur nationalité française subissaient des discriminations du fait de leur métissage et de leur culture vietnamienne, et dont l'administration française a considéré qu'il·elle·s avaient réussi leur intégration. Ces personnes qui ont connu l'exil se constituent aujourd'hui en associations pour faire valoir leurs droits, et préserver la mémoire de leur histoire, mais leur voix se fait moins entendre que celle de groupes comme les harkis, plus nombreux et revendicatifs.

NOTES

- 1 Il faut noter qu'à la même époque, les territoires français en Inde sont rattachés à l'Union indienne et que les Français·e·s ont dû quitter les

concessions françaises en Chine dès 1949 avec l'installation des communistes au pouvoir. La perte de l'Indochine sonne donc le glas de la présence française en Extrême-Orient.

2 Pierre BROCHEUX et Daniel HÉMERY, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001 (1^{ère} éd. 1994) : le recensement de 1940 indique 34 000 Français·e·s sur 22,65 millions d'habitant·e·s (p. 178). En Algérie, en 1954, on recense 1 million de Français·e·s d'origine européenne dont 80 % sont né·e·s en Algérie pour 9 millions d'Algérien·ne·s musulman·e·s (environ 11 % de la population).

3 Pour plus de précisions sur ce décret et la population en Indochine, lire Emmanuelle SAADA, *Les enfants de la colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007. Cité p. 13.

4 Bouda ETEMAD, « Pour une approche démographique de l'expansion coloniale de l'Europe », *Annales de démographie historique*, 2007/1 (n° 113), p. 13-32 : l'estimation la plus haute est de 45 000 rapatrié·e·s entre 1945 et 1990.

5 Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, « Faire des Français d'Algérie des métropolitains », *Pôle Sud*, °24, 2006, p. 15-28.

6 Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris, Éd. EHESS, 2010, p. 93.

7 Jacques DALLOZ, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine*, Paris, Armand Colin, 2006.

8 Archives Nationales (désormais AN), F/9/3817. Note de la direction générale du service de santé pour l'État-major de l'Armée – 4^e Bureau, datant du 22 mars 1946.

9 AN, F/9/3817. Note de la direction générale du service de santé pour l'État-major de l'Armée – 4^e Bureau, datant du 22 mars 1946.

10 *Idem*.

11 AN, F/9/3817. Note de la présidence du gouvernement provisoire de la République française aux ministères des Armées et des Colonies, datée du 28 février 1946, au sujet du rapatriement des Français d'Indochine.

12 Ivan CADEAU, *La guerre d'Indochine. De l'Indochine française aux adieux à Saïgon 1940-1956*, Paris, Tallandier, 2015, p. 20.

- 13 AN, F/9/3817. Courrier du secrétaire général du comité de l'Indochine au ministre des anciens combattants, datant du 14 février 1946, au sujet du rapatriement des Français d'Indochine. Il évoque notamment les « dommages physiques et matériels » subis durant l'occupation japonaise.
- 14 Archives diplomatiques de Nantes, 590po/2/1. Dossier de la famille B. Le mari souffre de la tuberculose et obtient donc un rapatriement sanitaire sur le navire hôpital « Chantilly » en 1950.
- 15 AN, F/9/3817. Note relative à la cessation des opérations de rapatriement des Français de l'Indochine par le port de Toulon et à la fermeture du centre « Noguès » à Toulon, datant du 2 octobre 1946, émise par le ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Les « réductions budgétaires » sont évoquées pour expliquer que le ministère « n'est plus en mesure d'assurer les charges financières nécessaires au fonctionnement du centre « Noguès » à Toulon qui servait à l'accueil temporaire des rapatriés.
- 16 Ordonnance du 11 mai 1945 relative aux avantages accordés aux prisonniers et déportés politiques rapatriés d'Allemagne.
- 17 Ordonnances des 20 avril et 26 mai 1945 relatives au contrôle médical et à l'aide médicale temporaire gratuite.
- 18 Ordonnance du 8 janvier 1945 prise en faveur des sinistrés et réfugiés métropolitains.
- 19 Lois des 26 décembre 1914 et 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et réparation des dommages. Citées par Valérie ESCLANGON-MORIN, *Les rapatriés d'Afrique du Nord*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 20.
- 20 Colette DUBOIS et Jean-Louis MIÈGE (dir.), *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 93.
- 21 AN, 20000002/140. Rapport de M. Simondet datant de septembre 1957 sur les rapatriés français d'Indochine et d'Afrique du Nord pour le centre des hautes études d'administration musulmane.
- 22 AN, F/9/3817. Note de la direction de l'action sociale, chargée des sinistrés et des réfugiés, datée du 29 mars 1946, au sujet de l'aide pour les Français rapatriés d'Indochine. Document qui dresse la liste de toutes les aides financières possibles selon la catégorie à laquelle appartient le rapatrié et sa situation sociale.
- 23 AN, F/9/3817 : Courrier de l'amiral d'Argenlieu, Haut-Commissaire de France pour l'Indochine au Secrétaire général du Comité de l'Indochine, au

sujet de l'accueil des Français rapatriés d'Indochine. Il joint à son message 127 fiches individuelles.

24 AN, F/9/3817 : Fiche modèle de renseignement à compléter.

25 AN, F/9/3817 : Tableau dressant les différentes catégories de rapatriés et recensant les aides auxquelles ils ont droit comme premières mesures d'urgence.

26 AN, F/9/3817 : Note pour Monsieur Fluhr relative au rapatriement des Français d'Indochine par le centre de rapatriement de Toulon, datant de 1946 [date exacte manquante]. Cette note transmet les modifications apportées à la circulaire 720 D.C.C. du 16 novembre 1945 qui réglait les modalités du rapatriement. Elle expose ce à quoi tous les rapatriés militaires et civils ont droit ainsi que les avantages supplémentaires spécifiques aux ex-prisonniers de guerre des Japonais et aux déportés civils (carnet de rapatrié, tabac, ordre de transport et transport des bagages gratuits).

27 AN, F/9/3817. Interrogatoire retranscrit de Madame Lalo réalisé à Paris le 26 avril 1946 suite aux vœux émis par la direction du service Afrique du Nord et Colonies du ministère en ce qui concerne la transmission à ces services de renseignements sur la situation sociale des rapatriables.

28 *Idem.*

29 Chiffre avancé par Colette DUBOIS dans Jean-Louis MIÈGE et Colette DUBOIS (dir.), *op. cit.*, p. 85.

30 ANF, 20000002/140. Rapport de M. Simondet datant de septembre 1957 sur les rapatriés français d'Indochine et d'Afrique du Nord pour le centre des hautes études d'administration musulmane.

31 Colette DUBOIS dans Jean-Louis MIÈGE et Colette DUBOIS (dir.), *op. cit.*, p. 85.

32 AN, 19980332/5. Note relative aux réfugiés d'Indochine datant du 29 janvier 1958 qui donne les chiffres indiqués. En janvier 1958, ce sont 10 % de Français métropolitains qui ont été rapatriés face à une majorité d'Eurasiens et quelques Français d'origine vietnamienne, assimilables à des réfugiés politiques.

33 AN, 19980332/5. Note relative aux réfugiés d'Indochine datant du 29 janvier 1958 qui donne les chiffres indiqués.

34 Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, *op. cit.*, p. 100.

35 AN, 19980332/5. Courrier du ministre d'État chargé des relations avec les États associés au ministre des Anciens Combattants et Victimes de

guerre, daté du 29 novembre 1954 au sujet de la situation des enfants eurasiens d'Indochine.

36 Pour des renseignements détaillés sur la FOEFI, lire Yves DENÉCHÈRE, « Les « rapatriements » en France des enfants eurasiens de l'ex-Indochine », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 14/2012, p. 123-141.

37 Lire à ce sujet Dominique ROLLAND, « De Saigon à Sainte-Livrade-sur-Lot, l'épopée des rapatriés d'Indochine, 1956-2009 », *L'Autre : Cliniques, cultures et sociétés*, vol. 11, n° 1, 2010, p. 49-60, et Pierre-Jean SIMON, *Un village franco-indochinois en Bourbonnais : aspects de la colonisation et de la décolonisation de l'Indochine orientale*, étude d'ethno-sociologie, Thèse de doctorat, Université de Lille, 1974.

38 Michel AGIER et Clara LECADET, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014. Michel Agier rappelle que le camp est un « dispositif » d'enfermement qui réduit l'hébergé à l'identité que lui donne le cadre du camp, le mettant à l'écart, le constituant comme étranger, p. 12.

39 Circulaire 720 DCC du 16 novembre 1945.

40 AN, F/9/3817. Courrier de Jacques Dubourg, délégué de la fédération nationale des prisonniers de guerre à Saigon à Robert Martin, directeur de l'action sociale du service outre-mer-étranger, 1^{er} Bureau, Afrique du Nord et Colonies, rattaché au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre à Paris, daté du 6 mai 1946. L'importance du nombre d'enfants peut s'expliquer par la prise en compte des Eurasiens ayant la nationalité française.

41 AN, F/9/3817. Mesures envisagées pour l'accueil des rapatriés d'Indochine établies par le secrétariat général des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés.

42 AN, F/9/3817. Courrier du directeur du service Afrique du Nord et Colonies au directeur départemental des Bouches du Rhône à Marseille, daté du 10 novembre 1946 au sujet du rapatriement des ressortissants français d'Indochine.

43 AN, F/9/3817. Courrier de l'inspecteur général Gouillard au ministre des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés, daté du 12 novembre 1945.

44 AN, 20000002/140. Rapport de M. Simondet datant de septembre 1957 sur les rapatriés français d'Indochine et d'Afrique du Nord pour le centre des hautes études d'administration musulmane. Il propose cette catégorisation pour qualifier les différentes formes de réintégration.

- 45 Ordonnance du 1^{er} mai 1945 en faveur des salariés du commerce, de l'industrie applicable à ceux d'Extrême-Orient, en ce qui concerne le placement prioritaire et la réadaptation professionnelle.
- 46 AN, 20000002/140. Rapport de M. Simondet datant de septembre 1957 sur les rapatriés français d'Indochine et d'Afrique du Nord pour le centre des hautes études d'administration musulmane.
- 47 Colette DUBOIS dans Jean-Louis MIÈGE et Colette DUBOIS (dir.), *op. cit.*, p. 87.
- 48 AN, 19980332/5. Extrait du *Journal Officiel* de la République français, daté du 25 mai 1955, promulguant le décret du 18 mai 1955 portant institution d'une commission interministérielle chargée de coordonner les opérations de rapatriement et de nouvel établissement des Français d'Indochine n'appartenant pas aux cadres administratifs.
- 49 Les indemnisations restent succinctes : 1/5 de la valeur réelle comme l'évoque Colette DUBOIS dans Jean-Louis MIÈGE et Colette DUBOIS, *op. cit.*, p. 86.
- 50 *Dictionnaire des parlementaires* : fiche biographique sur Léon Motais de Narbonne.
- 51 Yann SCIOLO-ZÜRCHER, *op. cit.*, p. 93.
- 52 *Ibid.*
- 53 *Idem*, p. 94. Jusqu'à cette date le qualificatif était utilisé par l'administration mais ne renvoyait pas à un statut juridique défini. Selon les cas, ils étaient des « réfugiés », « anciens combattants », « pupilles de la nation », ou encore « sinistrés ». Voir AN, 19980332/5. Note relative aux réfugiés d'Indochine, datant du 29 janvier 1958, émise par l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre.
- 54 *Idem*, p. 106.
- 55 AN, 19980332/5. *Journal Officiel* de la République française. Loi n° 57-261 du 2 mars 1957 fixant les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnels d'Indochine.
- 56 Yann SCIOLO-ZÜRCHER, *op. cit.*, p. 100.
- 57 Colette DUBOIS dans Jean-Louis Miège et Colette DUBOIS (dir.), *op. cit.*, p. 97.
- 58 Loi-cadre du 26 décembre 1961 citée par Yann SCIOLO-ZÜRCHER, *op. cit.*, p. 111.

59 *Ibid.*

60 Valérie ESCLANGON-MORIN, *op. cit.*, p. 49.

61 *Idem*, p. 58.

62 Sur les centres d'accueil pour les harkis, lire Katia KHEMACHE, *La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales*, Thèse de doctorat en histoire, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2014.

RÉSUMÉS

Français

Les mouvements de décolonisation ont contraint au départ les ressortissant·e·s des anciens pays colonisateurs résidant sur les territoires nouvellement indépendants. Ces individus deviennent ainsi des migrants nationaux pour lesquels les gouvernements mettent en place une législation spécifique afin de les accueillir sur le sol métropolitain et aider à leur intégration professionnelle et sociale. Dans le contexte français, le cas indochinois constitue une première vague de retours, étudiée ici entre 1945 et 1962, pour la replacer dans le temps long des décolonisations et comprendre dans quelle mesure elle a pu être un « laboratoire » dans la construction d'une politique d'accueil pour les migrants nationaux, qui ne devient effective qu'avec le retour des pieds-noirs d'Algérie. Le nombre restreint d'individus concernés par ces migrations ne doit pas amener à en négliger l'étude car leur spécificité réside dans la composition de la population concernée. Les métis, aussi appelés Eurasiens, en constituent une part importante, et il faudrait parler pour eux d'« exil » plutôt que de rapatriement, car ils ne sont pas originaires de la métropole. Afin d'aborder ces questions, nous avons choisi une approche chronologique qui permet de souligner le passage d'une politique d'accueil marquée par l'absence de plan d'ensemble lors des premiers départs à la loi du 26 décembre 1961, dite loi Boulin, qui établit un statut officiel pour les rapatrié·e·s. Dans un premier temps, les autorités s'inspirent des législations déjà existantes pour gérer les flux d'arrivée, et classent les rapatrié·e·s selon différents critères. Il s'agit de déterminer qui ils sont, et quelles sont leurs motivations au retour. À partir de l'établissement de ces catégories sont établies des mesures d'accueil. Il s'agit ainsi d'identifier et de comprendre les décisions prises dans un contexte d'urgence, puis dans un objectif de reclassement professionnel et social sur le temps plus long. Nous espérons pouvoir ainsi dégager les spécificités du cas indochinois dans la gestion des migrations postcoloniales, ainsi que les continuités éventuelles avec les autres décolonisations françaises.

English

Decolonization movements forced nationals from former colonial states to leave newly independent states in which they used to live. These individuals became national migrants for whom governments adopted a specific legislation in order to receive them in metropolitan territory and to help their professional and social integration. In the French context, the Indochinese matter represents a first wave of returns, here analyzed from 1945 to 1962, in order to have a long-term analysis of the decolonizations and to understand to what extent it could be a « laboratory » in the construction of a hosting policy for national migrants, which only became fully effective with *pieds-noirs* returns. The small numbers of people involved in such migrations shall not lead to overlook their analysis since their specificity lies in the population concerned. *Metis* , also known as Eurasian, represent an important part of it, and the term « exile » should be used instead of repatriation since they are not from metropolis. A historical approach allows to stress the transition from a hosting policy which was marked by the absence of a comprehensive plan during the first departures, to the law of 26 December 1961, known as the Boulin law, which drafted an official status for repatriates. As a first step, the authorities drew their inspiration from existing laws in order to deal with arrival flows, and ranked repatriates according to various criteria : they had to identify repatriates identities and their return motives. And the establishment of these groups enabled welcoming measures. The aim of this article is to identify and to understand the decisions which have been made in an emergency context, and then with the will of a professional and social long-term reclassification. Thus, I will manage to identify the specific features of the Indochinese example in the management of post-colonial migrations and the potential links with other decolonization processes France had to face.

INDEX

Mots-clés

Migration, Décolonisation, Indochine, Métis, Rapatriements, Législation, Intégration

Keywords

Migration, Decolonization, Indo-China, Metis, Repatriations, Legislation, Integration

AUTEUR

Alice Voisin

ENS de Lyon, LARHRA

alice.voisin@ens-lyon.fr

Comprendre la mise en œuvre des corridors humanitaires pour les réfugiés en Italie

Understanding the implementation of humanitarian corridors for refugees in Italy

Raphaëlle Segond

PLAN

Introduction

Méthodologie de recherche

Des négociations élitaires, marquées par le secret

L'observation participante, essentielle pour accéder au récit des négociations

Les manifestations d'un rapport de domination en situation d'entretien

Conclusion

TEXTE

Introduction

- 1 En décembre 2015, le premier protocole d'accord pour la mise en place de corridors humanitaires pour les réfugié·e·s est signé en Italie entre les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur et trois organisations chrétiennes à l'origine du projet : la communauté de Sant'Egidio, La Fédération des Églises Protestantes (FCEI) et la Tavola Valdese, rejointes ensuite par Caritas. Ce protocole autorise la création d'une nouvelle voie légale de passage vers l'Europe, indépendante du mécanisme de réinstallation¹ du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), depuis des camps au Liban, au Maroc et en Éthiopie. Juridiquement, cette légalité est fondée sur l'article 25§1, a) du code visa européen de 2009 selon lequel un État membre peut, de manière individuelle et à titre exceptionnel, délivrer des visas à validité territoriale limitée (VTL). Le protocole d'accord autorise alors la délivrance d'un visa à VTL permettant de faire venir légalement sur le territoire italien mille « personnes déplacées [dans des pays tiers] qui ont manifestement besoin d'une protection internationale »², c'est-à-dire qui pourront recevoir soit l'asile, soit la protection

subsidaire, soit la protection humanitaire. Les corridors humanitaires sont ainsi présentés comme une alternative légale, ayant valeur d'exemple, aux traversées dangereuses, souvent mortelles, en Méditerranée. En 2014, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) recense plus de 22 000 morts signalées depuis l'an 2000³.

- 2 Ce phénomène, la mort en Méditerranée, loin d'être nouveau, est révélé aux Européen·ne·s, et plus particulièrement aux Italien·ne·s, lors du naufrage du 3 octobre 2013 au large de Lampedusa qui fit 366 mort·e·s, 150 disparu·e·s et 148 survivant·e·s d'origine érythréenne, somalie ou soudanaise. Ce naufrage fut en effet particulièrement visible et médiatisé, venant matérialiser « la violence dont sont aujourd'hui porteuses les frontières européennes »⁴, au point d'être érigé en un nouvel « intolérable »⁵. Étudier la mise en œuvre des corridors humanitaires était donc pour moi un moyen d'analyser les mobilisations que suscite la mort en Méditerranée et leur matérialisation en un dispositif concret, mettant en avant le pouvoir de la compassion dans la réalisation des politiques publiques⁶. Le dispositif concerne certes peu de réfugié·e·s par rapport au nombre de personnes ayant besoin de protection internationale : les mille premier·e·s bénéficiaires des corridors humanitaires sont exclusivement arrivé·e·s du Liban, où le HCR dénombrait plus d'un million de réfugié·e·s syrien·ne·s en 2015⁷ ; la même année l'Ethiopie accueillait près de 820 000 réfugié·e·s sud-soudanais·es, somali·e·s ou érythréen·ne·s⁸. Cependant, malgré ces limites quantitatives, les corridors humanitaires ne vont pas de soi : ils sont élaborés dans un contexte de renforcement des frontières de l'espace Schengen, devenue une véritable « forteresse »⁹ tant le régime des visas s'est durci et les contrôles frontaliers renforcés. Leur adoption est d'autant plus paradoxale en Italie qui est l'un des pays qui, avec la Grèce, connaît le plus grand nombre d'arrivées irrégulières¹⁰ en Europe, et pour lequel en 2015, le Conseil de l'Union Européenne (U.E.) a décidé la mise en place d'un mécanisme de relocalisation, destiné à répartir ses demandeurs d'asile vers les autres pays européens.

Méthodologie de recherche

- 3 Il me fallait alors comprendre comment les organisations chrétiennes ont, par leur mobilisation, contribué de façon mesurée mais significative à infléchir les politiques migratoires européennes et italiennes. Pour cela, j'ai adopté une méthode socio-politique d'analyse de l'action publique s'intéressant aux acteur·rice·s de l'élaboration des politiques migratoires, de plus en plus marquées par l'intervention du secteur associatif¹¹. Je souhaitais ainsi analyser la stratégie de plaidoyer déployée par les organisations chrétiennes pour convaincre le gouvernement italien de mettre en place un mécanisme de corridors humanitaires. Or, nous verrons que dans une logique de « diplomatie humanitaire »¹², les rencontres et les réunions entre les responsables associatifs et les membres du gouvernement étaient souvent tenues secrètes et se déroulaient à huit-clos¹³. Cette culture du secret qui entourait les négociations, ainsi que leur caractère élitare furent les défis majeurs de mon terrain, effectué à Rome aux mois de février et mars 2017.
- 4 Afin de dépasser cette difficulté, je me basais tout d'abord sur une observation participante à l'occasion d'un stage à l'école Louis Massignon, dans le quartier du Trastevere, où la communauté de Sant'Egidio dispense des cours d'alphabétisation et d'italien langue étrangère. Je pouvais y côtoyer chaque jour des responsables de la communauté impliqué·e·s dans la création des corridors humanitaires, des bénévoles chargé·e·s de l'accueil, ainsi que des bénéficiaires du programme venu·e·s prendre des cours. Je me fondais aussi sur la réalisation de 18 entretiens semi-directifs enregistrés auprès des responsables des trois organisations chrétiennes et de membres du gouvernement ayant négocié ou mis en œuvre le dispositif. Ces données furent complétées par un recueil de documentation juridique, administrative, et médiatique (sites web, presse).
- 5 Les problématiques liées à la conduite de mon terrain s'inscrivent dans le cadre des débats sur les situations d'enquête auprès des dominant·e·s et plus particulièrement des structures décisionnelles marquées par une certaine culture du secret¹⁴. Ces débats opposent des chercheur·euse·s comparant la recherche à un « art du

funambule »¹⁵, fait de multiples tactiques pour obtenir des informations, et d'autres¹⁶ montrant que l'enquête ne se résume pas à une question technique, et que des contraintes objectives sont liées à la situation sociale en jeu. Dans le cadre d'une enquête auprès de dominant·e·s, c'est la supériorité des enquêté·e·s sur l'enquêteur·rice qui est alors interrogée. Dans l'article « S'imposer aux imposants »¹⁷, les auteur·e·s relèvent la diversité des réactions possibles de l'enquêteur·rice face à la domination qui, selon ses positions « intégrera plus ou moins cette imposition et, partant, intériorisera plus ou moins la domination ». Alors que je n'avais pas nécessairement intériorisé cette asymétrie sociale au départ de mon terrain, l'analyse rétrospective des entretiens me permet de percevoir certains effets de cette interaction dominant·e/dominée. Les entretiens montrent particulièrement, par le face à face qu'ils impliquent, les effets de l'asymétrie sociale pouvant s'y déployer¹⁸. L'observation participante, moins abordée dans les articles sur les enquêtes auprès des dominant·e·s¹⁹, m'a néanmoins aidé à contourner ces difficultés, facilitant la prise de contact avec mes enquêté·e·s, me donnant l'occasion d'observer directement des situations évoquées en entretien, ou encore d'obtenir des discours plus critiques que le discours officiel, en rencontrant des bénéficiaires des corridors humanitaires ou des bénévoles. Après avoir décrit le cadre de ma recherche, marquée par une culture du secret et un certain rapport de domination des enquêté·e·s sur l'enquêtrice (I) j'analyserai la place déterminante de l'observation participante pour accéder aux récits sur les corridors humanitaires (II) et montrerai, enfin, qu'en situation d'entretien ma difficulté à obtenir des informations concrètes sur les négociations rejoint des enjeux éthiques et politiques (III).

Des négociations élitaires, marquées par le secret

- 6 Objet central de ma recherche, la communauté de Sant'Egidio constitue le principal pivot des corridors humanitaires. Il s'agit d'une structure influente en Italie, fondée à Rome en 1968 et aujourd'hui présente dans plus de soixante pays²⁰. Elle agit dans le domaine de l'action sociale par ses réseaux caritatifs urbains et par ses

programmes humanitaires. La communauté fonde son premier service aux migrant·e·s en 1979 et, dès 1982, elle ouvre des écoles de langue italienne (Louis Massignon), des maisons d'accueil ainsi que des centres d'écoute et de défense juridique pour les étranger·e·s. La communauté est largement associée aux dispositifs d'accueil étatiques, dans un État qui, devenu rapidement pays d'immigration au début des années 1980, a fait appel aux associations de défense des étrangers pour pallier ses déficits de structures et de personnel²¹. Son expertise lui vaut de pouvoir conseiller l'État et revendiquer des évolutions dans les politiques d'immigration et d'asile italiennes, notamment par sa participation à la Table Nationale d'Asile, présidée par le HCR. C'est cependant son travail discret de médiation internationale et interreligieuse qui l'a fait connaître, en particulier en 1992 suite à la signature des accords de paix du Mozambique²². Elle œuvre actuellement au Sud Soudan, en Centrafrique et en Libye²³ et son rôle de médiatrice est reconnu par la diplomatie internationale, la communauté étant régulièrement qualifiée « d'ONU du Trastevere »²⁴. Structure influente, proche du pouvoir, la centralité de la communauté de Sant'Egidio dans la mise en œuvre des corridors humanitaires se mesure aussi à son savoir-faire en matière de voies légales de migration car, en 1986, elle avait fait venir cent cinquante réfugié·e·s irakien·ne·s en Italie pour organiser leur réinstallation aux États-Unis, en Italie et au Canada²⁵. Ainsi, ce sont des responsables de Sant'Egidio, dont plusieurs juristes qui, l'été 2014, structurèrent le projet des corridors humanitaires avant de le présenter au mois de septembre 2014, à l'occasion des rencontres internationales d'Assise, à la FCEI et à la Tavola Valdese²⁶. Au moment où commencèrent les négociations avec les institutions gouvernementales, les intrications entre la communauté de Sant'Egidio et l'État italien étaient particulièrement fortes. Nombre des responsables de Sant'Egidio sont, en effet, proches du Parti Démocrate (PD) alors au pouvoir. En 2012, sous le gouvernement Monti, Andrea Riccardi, fondateur de la Communauté de Sant'Egidio, avait été nommé ministre de la coopération internationale et de l'intégration. Lors des négociations, la présence au gouvernement de Mario Giro, ancien responsable des affaires internationales de Sant'Egidio nommé vice-ministre des Affaires étrangères, contribue grandement à favoriser la communication entre les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, et les organisations chrétiennes²⁷.

- 7 Les liens entre les organisations religieuses et le pouvoir sont donc forts, et l'on comprend alors que la mobilisation des organisations en faveur des corridors humanitaires ne relève pas d'une campagne de sensibilisation populaire, mais, au contraire, d'une stratégie de plaidoyer élitaire, de type diplomatique, entre responsables associatifs et membres du gouvernement. Au sein de la communauté de Sant'Egidio, les responsables sont ses « membres » les plus influent·e·s, que la sociologue Marie Balas distingue hiérarchiquement des « volontaires »²⁸. Si ces dernier·e·s, constituent la base bénévole de la communauté et sont issu·e·s de tous les milieux sociaux, avec une forte proportion de quinquagénaires et de sexagénaires souhaitant investir leur temps libre dans une activité caritative, les membres, elles·eux, sont globalement issu·e·s de la bourgeoisie, voire de la haute bourgeoisie italienne. Contrairement aux volontaires, qui disposent d'une certaine autonomie, les membres sont pleinement intégré·e·s à la vie communautaire et spirituelle de Sant'Egidio. Surtout, il·elle·s se distinguent par leur position d'autorité, et par leurs responsabilités au sein des différents services caritatifs. Des procédures de sélection élitistes participent du recrutement d'une partie des membres, qui se fait essentiellement par le bouche-à-oreille, *via* des invitations personnelles. La majorité des membres viennent alors de milieux économiquement favorisés, ou ont reçu une formation intellectuelle poussée. Bénévoles, il·elle·s exercent un métier de catégorie socio-professionnelle supérieure, en relation avec le service qu'il·elle·s mènent dans la communauté : « un professeur en droit des immigrés se consacrera à l'assistance juridique et à l'*advocacy* pour Sant'Egidio ; à Rome les travailleurs sociaux [...] sont en poste dans les institutions publiques d'où ils transfèrent des ressources (compétences, réseau, information) pour leur communauté [...] »²⁹. Ainsi, les membres de la communauté interrogé·e·s pour mon mémoire étaient juriste, vice-ministre, député, journaliste ou encore professeur·e·s d'université en sciences sociales et en droit. Parmi les membres, le noyau fondateur et dirigeant de la communauté est constitué d'une centaine de personnes, qui ont fait pour la plupart leurs études au Lycée Virgile, qui forme les élites romaines. Elles peuvent faire partie du conseil de la présidence (élu tous les quatre ans) ou peuvent, par cooptation, être amenées à assurer la gestion d'un service spécifique³⁰. Membres du gouvernement ou responsables associatifs, mes enquêté·e·s

étaient donc globalement des « dominant·e·s », personnes de pouvoir issu·e·s de milieux sociaux favorisés. Étant moi-même fille de cadre supérieur, venant d'un milieu bourgeois, et réalisant alors ma cinquième année d'études supérieures dans une institution française élitiste, le rapport hiérarchique entre mes enquêté·e·s et moi-même, qui aurait *a priori* pu être associé à mon statut d'étudiante, était diminué. Cependant, la position dominante de mes enquêté·e·s n'était pas seulement liée à leur origine sociale, mais aussi à leur fonction et à leurs responsabilités politiques, leur donnant accès à un savoir confidentiel. La fermeture des négociations élitaires sur les corridors humanitaires est en effet renforcée par la culture du secret qui les entoure. Jusqu'à la signature du protocole d'accord, en décembre 2015, le projet n'est pas médiatisé³¹. L'une des causes est la crainte de la part du gouvernement de l'opposition d'une grande partie de l'électorat dans un contexte où l'immigration est largement présentée comme risque. Cette situation de confidentialité est aussi liée à la culture politique spécifique de Sant'Egidio, souhaitant conserver une grande discrétion dans ses opérations diplomatiques, et cherchant à éviter toute exposition des moments de dissensus dans l'espace public. Dans les négociations comme dans la stratégie de diffusion des corridors humanitaires après la signature du protocole d'accord, les réunions se tiennent à huit-clos, ou bien prennent la forme de rencontres plus informelles (rendez-vous personnels ; en off, lors de forums et de festivités)³². Ces « tricotages infra-institutionnels »³³ tiennent une place stratégique car ils permettent d'instaurer une relation de confiance avec les partenaires de négociation. Ils viennent cependant complexifier le plaidoyer et renforcer la situation de confidentialité, l'espace-temps du débat et de la négociation se trouvant souvent redistribué dans « le confidentiel, le privé ou l'informel »³⁴. Lors de mon terrain, un an et trois mois après l'ouverture des corridors humanitaires, leur mode de fonctionnement et les arrivées des premières familles venues du Liban étaient certes médiatisés. Cependant les débats et les éventuels conflits précédant la mise en place du dispositif, ainsi que les acteur·rice·s précis·e·s impliqué·e·s dans les négociations, m'étaient inaccessibles. Souhaitant comprendre ce plaidoyer discret et multi localisé, j'étais aussi consciente des difficultés probables que j'éprouverai à rencontrer de hauts responsables. Mon insertion sur le terrain fut néanmoins facilitée par ma connaissance de la communauté de Sant'Egidio en

France, et par ma proximité d'alors avec la présidente de l'organisation. C'est cette dernière qui me mis au courant de l'existence des corridors humanitaires et me recommanda auprès des responsables italien·ne·s du projet.

L'observation participante, essentielle pour accéder au récit des négociations

- 8 La méthode de l'observation participante se traduisit par ma présence quotidienne au centre de langue du Trastevere, où les principaux·ales responsables des corridors humanitaires de Sant'Egidio ont leurs bureaux ou bien effectuent un service caritatif³⁵. En tant que stagiaire, j'effectuais de petites tâches d'organisation, et profitais des plages de temps libre qui m'étaient offertes pour tisser des liens avec des bénévoles de la communauté ainsi qu'avec les bénéficiaires du programme venu·e·s prendre des cours de langue. Je me présentais systématiquement comme une étudiante, membre de la communauté de Sant'Egidio en France, effectuant une recherche sur les corridors humanitaires. Je précisais aussi que la recherche portait sur les négociations et sur l'aspect législatif du programme, et non sur leurs actions bénévoles ou sur leur expérience migratoire. En cela, j'avais conscience que j'excluais de ma recherche les questions du fonctionnement effectif du dispositif et de l'intégration socio-économique et culturelle des bénéficiaires. Ce choix méthodologique était lié à ma méconnaissance de l'arabe, ainsi qu'au temps disponible pour ma recherche (2 mois), trop court pour sillonner le territoire italien où étaient réparti·e·s les réfugié·e·s ou pour me rendre au Liban d'où ils·elles partaient alors. Néanmoins, les discussions informelles que nous avons, très concrètes, me parlaient des lieux et des acteur·rice·s des corridors humanitaires. Je pouvais, de façon informelle, leur poser des questions sur le dispositif : comment le percevaient-ils·elles ou le vivaient-ils·elles ? Quels nouveaux enjeux posait-il pour la communauté de Sant'Egidio ? Quel était leur rôle ? Souvent critiques, ces contre-discours me permettaient de dépasser, notamment, nous le verrons, en entretien, le discours officiel de

réussite des corridors humanitaires. Par ailleurs, les bénévoles et bénéficiaires du projet furent pour moi de véritables relais. Ils-elles m'informèrent de nombreux événements organisés par la communauté de Sant'Egidio et m'aidèrent à identifier les principaux acteur·rice·s des corridors humanitaires, auprès desquel·le·s ils-elles n'hésitèrent pas à m'introduire par *e-mail* ou par une rencontre au centre de langue.

- 9 L'observation participante m'offrait en effet la possibilité d'un contact direct avec les responsables. Les relations étaient néanmoins plus complexes à établir qu'avec les bénévoles : elles étaient tour à tour chaleureuses et distantes, caractérisées par ce que la chercheuse Marie Balas qualifie de « chaud-froid »³⁶ dont le-la responsable avait la maîtrise. Alors que nous pouvions avoir partagé une discussion ou un événement convivial la veille, le contact pouvait être plus difficile le lendemain, marqué par certaines stratégies d'évitement comme une salutation très brève, un détournement de regard, ou une non-introduction dans le cercle de discussion³⁷. Cette économie des relations témoigne des emplois du temps très chargés des responsables, engagé·e·s à la fois dans la gestion d'un service caritatif, dans le fonctionnement global de Sant'Egidio, et dans des projets plus ponctuels tels les corridors humanitaires. Cependant, ce cadre relationnel contribue aussi à instaurer une relation hiérarchique entre les responsables et la chercheuse, et plus largement le reste des bénévoles. La durée de mon terrain me permit néanmoins de jouer sur ces temps de « chaud-froid ». Lors des moments les plus conviviaux, je pouvais manifester mon envie de réaliser un entretien, ou d'assister aux événements dont j'avais été informée par les bénévoles-relais. Je fus ainsi invitée à une arrivée de réfugié·e·s à l'aéroport de Fiumicino, à un forum au Vatican introduit par le Pape et à la fête d'anniversaire des corridors humanitaires. Les moments de distance se manifestaient notamment lorsque les responsables recevaient des journalistes, des politiques, d'autres associatifs ou des dignitaires religieux dans leurs bureaux, situés au sein de l'école de langue. Nombre de ces réunions étaient destinées à convaincre des partenaires, souvent étrangers, de mettre en place des corridors humanitaires, ainsi qu'à exposer l'architecture du projet. Les corridors humanitaires étaient largement publicisés en 2017 mais les témoignages sur les difficultés à les négocier et à les mettre en place

étaient absents de cette médiatisation. La diffusion de ces informations se faisait donc de proche en proche, par la mobilisation des réseaux associatifs, religieux, ou diplomatiques de la communauté, invités, dans un cadre confidentiel, à reproduire le modèle. Si je n'étais pas conviée à ces rencontres, je pouvais cependant, par l'observation, les analyser, ce qui me renseignait sur la stratégie de plaidoyer de Sant'Egidio. Ainsi, après une visite de l'école de langue, des réfugié·e·s parmi les plus satisfait·e·s du dispositif (présence régulière au centre de langue, investissement auprès de la communauté et relations amicales avec ses membres), et/ou parmi les mieux intégré·e·s (apprentissage avancé de l'italien, formation professionnelle en cours), étaient invité·e·s à témoigner. Le·la responsable emmenait ensuite ses invité·e·s dans son bureau pour une discussion en comité restreint, à porte fermée.³⁸ Je pouvais alors mieux saisir cette culture du secret qui caractérise le plaidoyer de Sant'Egidio dans la création des corridors humanitaires comme dans leur diffusion.

- 10 L'observation participante fut donc centrale pour ma recherche en ce qu'elle me permit de mieux comprendre le fonctionnement de l'association, et de créer des liens avec des bénévoles et des bénéficiaires des corridors humanitaires, m'offrant à la fois un contre-discours sur les corridors humanitaires, et des ouvertures vers les responsables de la communauté. L'un de mes objectifs méthodologiques était en effet d'obtenir des entretiens auprès d'elles-eux, afin de retracer avec précision la courte histoire des corridors humanitaires. Moins de deux ans après la signature du premier protocole d'accord, et alors que le plaidoyer pour la reconduction et la diffusion du projet était encore en cours, je ne pouvais espérer accéder au récit des négociations en consultant les archives publiques. Les entretiens avec les principaux acteur·rice·s du projet étaient donc incontournables.

Les manifestations d'un rapport de domination en situation d'entretien

- 11 Pour mon enquête, j'ai ainsi pu mener dix-huit entretiens semi-directifs allant de trente minutes à deux heures. Tous ces entretiens étaient enregistrés, avec accord de l'enquêté·e puis retranscrits. Les marques d'oralité ont été effacées dans le cadre de l'article et les citations de passages en *off* anonymisées. Les personnes interrogées étaient surtout des responsables de la Communauté de Sant'Egidio, de la FCEI, de la Tavola Valdese et de Caritas, et des membres du gouvernement ayant mis en place les corridors humanitaires. Ces entretiens avaient un objectif informatif car je souhaitais retracer les linéaments politiques du dispositif, et comprendre le plus concrètement possible son fonctionnement. Ils répondaient par ailleurs à une volonté d'analyser les représentations des acteur·rice·s interrogé·e·s. Je faisais l'hypothèse qu'elles seraient marquées par un discours tout à la fois humanitaire (sauver des vies) et managérial³⁹ (développer des mécanismes reproductibles pour gérer au mieux les « crises » migratoires). J'avais en effet pu analyser ce double discours dans les recommandations de l'Union Européenne⁴⁰, du HCR⁴¹ ou d'ONGs⁴² défendant des voies migratoires légales pour les réfugié·e·s, et supposais qu'il pourrait être de même nature au sein des organisations religieuses étudiées, étant donné leur proximité avec l'État italien, ainsi que leur présence à de nombreux forums organisés par la Commission Européenne ou par l'ONU⁴³. La majorité des entretiens demandés fut acceptée, parfois avec engouement. L'observation participante eut un rôle clef dans ces prises de contact mais je bénéficiais aussi de la volonté des organisations religieuses de publiciser et de diffuser les corridors humanitaires. Ces dernières disposent d'organes de communication et organisent des conférences de presse à chaque arrivée de réfugié·e·s ; elles sont globalement satisfaites du travail des médias qui proposeraient, selon Marco Impagliazzo le président de Sant'Egidio, un nouveau regard, plus humain, sur les migrations⁴⁴. Les corridors humanitaires ont en effet reçu un excellent accueil médiatique et politique en Italie. Entre décembre 2015 et mai 2017, 52 articles à leur sujet furent publiés dans

deux des principaux quotidiens italiens *La Repubblica* et *Il Corriere della Sera*⁴⁵. Ils sont globalement favorables au dispositif, informent des nouvelles arrivées, de la situation dans les camps au Liban ou en Ethiopie, et présentent l'accueil des associations ou des portraits émouvants de réfugié·e·s. Les corridors humanitaires ne trouvèrent que peu de contradicteur·rice·s, y compris au sein des partis de la droite nationaliste tel la Ligue du Nord. Dès 2016, Matteo Salvini, actuel ministre de l'Intérieur alors leader de ce parti, affirma publiquement son ouverture envers les corridors humanitaires⁴⁶. Nommé au gouvernement, il déclare en juillet 2018 vouloir favoriser ce dispositif afin que les « vrais réfugiés » (qu'il oppose aux « migrants économiques ») puissent venir en Europe « par avion, sans risquer leur vie en mer »⁴⁷. Le contexte médiatique et politique jouant en ma faveur, je constatais par ailleurs que j'avais plus de facilités à rencontrer les acteur·rice·s les plus haut·e·s placé·e·s, notamment les membres des ministères ou les présidents des associations, réservant des plages horaires pour des rendez-vous. Les entretiens les plus complexes à obtenir furent ceux menés auprès des responsables des organisations religieuses travaillant au fonctionnement quotidien des corridors humanitaires, ou des opérateur·ice·s salarié·e·s (très présent·e·s au sein des organisations protestantes). Ces dernier·e·s devaient en effet jouer avec un emploi du temps dont la charge était augmentée par les très nombreux déplacements qu'ils·elles effectuaient. Ainsi, trois entretiens furent rejetés, soit de façon indirecte par l'absence de réponse à des sollicitations écrites ou orales, soit explicitement par un renvoi vers une autre personne ; un entretien fût effectué en deux temps, la personne ayant dû s'échapper pour régler une urgence ; un autre à distance, *via* des proches présentes au Liban.

- 12 Plus ou moins difficile à contacter en fonction de leur rôle dans la gestion du dispositif, les dirigeant·e·s politiques comme les responsables associatifs constituent la majorité des personnes interrogées. Nous l'avons vu, ces personnalités appartiennent généralement à l'élite italienne par leurs origines sociales et par leur statut professionnel. Leur position dominante par rapport à l'enquêtrice, elle aussi issue des classes supérieures et proche de la communauté française de Sant'Egidio, se manifeste essentiellement par rapport à leurs responsabilités politiques et aux savoirs

confidentiels détenus. Or, comme l'indiquent les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : « si l'enquête sociologique ne se limite bien évidemment pas à l'entretien, celui-ci condense les plus grandes difficultés par le face à face qu'il implique. Du moins les difficultés ayant leur source dans la relation même entre le chercheur et son « objet » »⁴⁸ L'entretien est en effet une situation de communication qui, comme toute interaction, ne peut s'abstraire du statut social des communicant·e·s. Au moment de mon enquête, la relation de pouvoir qui s'y déployait soulevait donc des questions méthodologiques, que j'exposerai ici à travers l'exemple précis de mon entretien avec Mario Giro, alors vice-ministre des Affaires étrangères.

- 13 Étudiant dans un lycée de l'Union Européenne à Bruxelles, puis docteur en histoire économique, Mario Giro se professionnalise comme expert au bureau des études de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL). Il intègre la communauté de Sant'Egidio en 1975 et, en 1998, il est nommé Responsable des relations internationales et travaille comme médiateur dans les processus de paix. Alors membre du parti de centre gauche Démocratie Solidaire (DS), il est nommé en 2014 au gouvernement de Matteo Renzi (PD) comme vice-ministre des Affaires étrangères et abandonne pour cela ses responsabilités au sein de la communauté de Sant'Egidio⁴⁹. Sa multipositionnalité en fait un acteur clef dans la mise en place des corridors humanitaires. J'initie la prise de contact avec le vice-ministre par *e-mail*, en me présentant comme une « amie de la communauté » tout en mentionnant mon investissement à Lyon auprès de Sant'Egidio. Signe d'une certaine timidité face à cet acteur influent, je mens sur la nature de ma recherche, expliquant qu'il s'agit d'une thèse doctorale et non d'un mémoire de première année de master⁵⁰. La réponse de la secrétaire du vice-ministre à mon mail est immédiate et enjouée, bien que le rendez-vous fût reporté à deux reprises, la maîtrise du moment et du lieu de l'entretien revenant au vice-ministre. Ce dernier me reçoit dans ses bureaux, au ministère des Affaires étrangères. La symbolique du pouvoir incarnée dans l'espace⁵¹ est bien présente et notable dès mon arrivée, ma première dans un lieu de pouvoir étatique. Contrôlée au portillon, je suis invitée à attendre dans une salle aux meubles acajou et aux fauteuils en velours bleu avec un tableau sur chaque mur pendant que

l'enquêté discute avec l'ambassadeur espagnol ; je ne peux me retenir de prendre une photo pour l'envoyer à mes proches. Il me reçoit dans son bureau qui fait le triple de la salle d'attente. Ce luxe m'impressionne et, même si par son accueil chaleureux le vice-ministre contribue à me mettre à l'aise, je reste attentive à garder une attitude professionnelle, veillant à ma tenue et à la correction de mon vocabulaire⁵². À la relecture de l'entretien, je remarque que si je ne suis pas inhibée par l'acteur que j'interroge, de nombreuses questions m'échappent. Je me fais par exemple régulièrement couper la parole, ou bien reprendre, comme en atteste cet extrait :

-L'enquêtrice : Et je me demandais si l'on pouvait comparer l'œuvre des couloirs humanitaires aux actions de diplomatie informelle, dont on parle souvent pour Sant'Egidio. On dit que Sant'Egidio fait de la diplomatie...

-L'enquêté : Je vous ai à peine fait le lien avec beaucoup d'autres choses qui sont toutes diplomatie informelle.

-L'enquêtrice : Oui c'est vrai

- 14 D'autre part, l'une des difficultés majeures fut de m'extraire du discours officiel sur les corridors humanitaires pour aller vers des récits plus concrets de leur mise en œuvre. Par exemple, lorsque je lui pose des questions invitant à une réponse technique et précise, l'enquêté développe un récit très général de défense politique des corridors humanitaires :

- L'enquêtrice : L'une des questions que je me posais c'est la différence entre les corridors humanitaires et la politique de resettlement que mène aussi l'Italie ?

- L'enquêté : Alors, la politique de resettlement ne marche pas, parce que les Européens en ce moment se disputent entre eux et ne veulent pas se distribuer le nombre de réfugiés qu'il y a. Il y a des pays qui n'en veulent pas du tout, il y a des pays qui pensent en avoir déjà assez. La question est de savoir si notre intelligence devient généreuse, ou elle passe par une forme de fermeture qui nous amène, nous amènerait, à devenir un continent fermé. Moi je pense que, qu'avant tout, il y a un défi géopolitique qui est donné à l'Europe [...].

- 15 L'enquêté développe alors sa vision géopolitique de l'Europe durant plusieurs minutes, en décalage avec mes attentes d'informations très concrètes. Ce problème d'accès à la pratique est récurrent dans les entretiens avec des dominants⁵³. Dans le cadre de mon enquête, plus la personne était proche du gouvernement, ou des réseaux diplomatiques, plus elle avait tendance à me présenter ce type de discours, politique, général et préconçu car construit au fil d'interventions politiques et médiatiques. Ces deux précédents exemples témoignent de difficultés à imposer ma parole en situation asymétrique d'entretien, soit qu'elle soit coupée, soit, au contraire, que je ne parvienne pas à mettre fin à de longs monologues.
- 16 Néanmoins, un entretien marqué par le rapport de domination n'est pas nécessairement un entretien raté et nombre de tactiques peuvent être déployées pour dépasser certaines limites. Je relève premièrement des situations où j'ai pu jouer de mon statut d'étudiante étrangère, osant poser des questions qui auraient pu être perçues comme ingénues (« Et cela, c'est bien le ministère de l'Intérieur qui s'en charge, n'est-ce pas ? » ; « Les critères de sélection ont-ils été un objet de discussion ? »). L'utilisation de sources croisées fut aussi un moyen d'inviter l'interlocuteur·rice à développer certains sujets. Des entretiens et des discussions informelles avec des membres des associations n'ayant pas directement participé aux négociations, ou avec des réfugié·e·s venu·e·s avec les corridors humanitaires, me permettaient d'obtenir des informations que je n'aurai pu obtenir auprès des seuls responsables. L'une des questions les plus taboues à aborder était par exemple la déception de nombreuses personnes arrivées en Italie par rapport aux conditions d'accueil, et leur difficulté à s'intégrer en un an, limite du financement fixé par les associations. X., réfugié dont j'étais proche, m'expliquait qu'expulsé après un an et six mois du logement où il était, il risquait de se retrouver à la rue.⁵⁴ Il me confiait que certaines personnes, déçues, étaient retournées au Liban. Je pu ainsi citer X. dans un entretien avec une stagiaire de la FCEI, critique à l'égard du dispositif. Sa réponse me permet de percevoir de forts débats entre les différentes associations sur la question de l'accueil, et confirme les tensions majeures à ce sujet.

L'enquêtrice : D'ailleurs, mon ami N. m'a dit que... il y avait plein de personnes qui étaient parties d'Italie...

L'enquêtée : Oui, de Sant'Egidio.

L'enquêtrice : Uniquement de Sant'Egidio, tu penses ?

L'enquêtée : Que je sache, oui... [...] Je sais que Sant'Egidio essaye de faire un accueil où les personnes ne sont pas en appartement [comme c'est le cas avec la FCEI] mais en famille. [...] C'est plus une situation d'urgence pour moi, ça. Ce n'est pas la meilleure chose. Mais pour eux c'est une manière de mieux intégrer les gens.

- 17 La réception des corridors humanitaires par les bénéficiaires, et le partenariat entre les associations étant publiquement, et dans mes entretiens avec les responsables, présenté comme harmonieux, je n'aurais sans doute pas pu connaître ces désaccords sans l'aide de ces contre-discours. Cependant, si des tactiques rhétoriques ou méthodologiques m'ont permis de dépasser certaines limites de mes entretiens avec des dominant·e·s, d'autres difficultés, d'ordre éthique et politique, m'apparaissent. Ces difficultés sont moins liées à une situation ponctuelle d'entretien asymétrique qu'à la position plus générale de l'enquêté·e comme devant faire face, en tant que personne de pouvoir, à des problématiques telles que le secret d'État. Ainsi, certaines réponses ne m'étaient pas accessibles, non par manque de savoir-faire, mais parce que leur diffusion aurait sans doute pu compromettre le dispositif des corridors humanitaires lui-même. Je savais par exemple par le biais d'un entretien avec une opératrice que la création du couloir humanitaire entre l'Italie et le Maroc prévue par le protocole d'accord était compromise. Pourtant, lorsque j'ai questionné Mario Giro sur les difficultés à mettre en œuvre ce partenariat, ce dernier a éludé la question :

L'enquêtrice : Mais, à propos du Maroc : il me semble avoir entendu qu'il y avait des soucis en ce moment pour faire venir des personnes du Maroc.

L'enquêté : J'ai pas entendu !

L'enquêtrice : D'accord. Je ne sais pas...

L'enquêté : On a pas vraiment commencé avec le Maroc, donc on verra bien.

L'enquêtrice : D'accord, vous en êtes encore aux missions en fait...

L'enquêté : Oui.

- 18 *Je ne peux faire l'hypothèse que, en tant que membre du ministère des Affaires étrangères, il n'ait pas eu écho des nombreuses rencontres inabouties faites au Maroc et du retard de deux ans dans l'arrivée des réfugié·e·s sur place. En tant que membre du gouvernement en charge des négociations, Mario Giro possède un savoir que je n'ai pas le droit de posséder et dont la diffusion pourrait se révéler problématique car les négociations ne sont pas abouties. Si tant est que l'on puisse y parvenir, accéder à cette parole pose donc à l'enquêteur·rice des questions d'ordre éthique et politique sur ce qui peut être su et dévoilé.*

Conclusion

- 19 Cette analyse méthodologique de l'enquête que je menais en 2017 a été réalisée rétrospectivement, presque deux années après. Elle est, en un sens, anachronique car je n'avais pas su démêler lors de mon terrain les fils guidant mes recherches. Ma méthodologie était essentiellement fondée sur l'entretien, et j'avais peu théorisé l'ensemble des possibilités que m'offrait l'observation participante. Mes notes de terrain s'en ressentaient ; je n'y développais que les éléments marquants, oubliant parfois la régularité du quotidien. Par exemple, je ne décomptais pas les multiples rendez-vous tenus dans les locaux de Sant'Egidio et ne pus en retenir que la répétition. L'enquête, non définie par un protocole strict de recherche, prit donc plutôt la forme spontanée d'une adaptation incessante au terrain et aux opportunités qu'il m'offrait. Je répondais favorablement à toutes les invitations, pourvu qu'elles se tiennent à Rome ou dans une ville voisine accessible, et n'hésitais pas à en susciter lorsque l'occasion se présentait. Je ne disposais pas non plus de grille d'entretien, souhaitant adapter au mieux mes questions aux profils de mes interlocuteur·rice·s, ces dernières évoluant au fil des informations que je collectais. Cette spontanéité m'était sans doute rendue possible par ma proximité sociale avec les acteur·rice·s que je devais interroger. Elle l'était aussi du fait de l'accueil convivial que je recevais à l'école de langue et lors de mes entretiens. Ma recherche était globalement acceptée et cela contribuait à me donner confiance pour réaliser des entretiens avec des dominant·e·s. Une lecture sociale de la situation d'enquête, ainsi que l'objectivation de ma position sociologique – car le statut social des chercheur·se·s est loin d'être homogène – était donc inévitable pour comprendre mes pratiques.

- 20 La compréhension de ma position politique et éthique l'était aussi. Étant donné la culture du secret entourant les négociations et la diffusion des corridors humanitaires, quelles informations pouvais-je aller rechercher, et surtout diffuser si je parvenais à les obtenir ? Nul doute que j'éprouvais une certaine gêne à dépasser des barrières que les acteur·rice·s pouvaient poser en entretien, comme ce fût le cas au sujet du Maroc. Après enquête, l'analyse de mon point de vue sur les corridors humanitaires me donne un élément de compréhension sur ce sentiment. En effet, plus mon travail avançait, plus je me situais dans un entre-deux politique. J'étais très critique du risque de généralisation de l'externalisation de la demande d'asile⁵⁵ que la multiplication de corridors humanitaires pouvait induire. En même temps, dans le contexte de sélection toujours plus grande des personnes pouvant – ou non – s'installer sur le territoire européen, et face à l'augmentation du nombre de mort·e·s aux frontières, j'espérais que la démarche déjà entreprise par les organisations religieuses aboutisse. Je souhaitais que ma recherche informe les acteur·rice·s du projet de ses possibles effets pervers, sans pour autant compromettre les négociations en cours. Cette orientation axiologique de ma recherche, non neutre, est, au-delà de ma possible timidité liée à mon statut d'étudiante, un élément permettant de comprendre l'ambiguïté de ma méthodologie, marquée à la fois par la volonté de dévoiler les tenants et aboutissants des corridors humanitaires, en particulier leurs éléments les plus problématiques, et par celle de respecter les silences de mes interlocuteur·rice·s, ne souhaitant pas que ma recherche leur pose des difficultés. L'enquête sur les dominant·e·s, d'autant plus dans le cadre d'un sujet aussi controversé que les politiques migratoires, implique donc, au-delà d'un recul sociologique, une réflexivité politique du·de la chercheur·se sur ses propres engagements. Le travail d'écriture, ainsi que le compte-rendu fait aux acteur·rice·s en dépend : dans le cadre de ma recherche sur les corridors humanitaires j'ai choisi, faute d'avoir pu clarifier mon point de vue critique au départ de mon enquête, d'en informer les enquêté·e·s après coup par l'envoi d'un rapport.

NOTES

- 1 Ou *resettlement* : opération du HCR qui vise à transférer des réfugié·e·s de camps vers des États d'accueil, selon des quotas qu'ils ont eux-mêmes fixés. Ils se distinguent des corridors humanitaires car ce sont des acteurs gouvernementaux, et non associatifs, qui les mettent en œuvre.
- 2 *Protocole d'Accord des Corridors Humanitaires*, 13§a, 2015.
- 3 OIM, *Fatal journeys tracking lives lost during migration*, publications IOM, Genève, 2004. (<https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/pbn/docs/Fatal-Journeys-Tracking-Lives-Lost-during-Migration-2014.pdf>)
- 4 Collectif BABELS, Carolina KOBELINSKY et Stefan LE COURANT, *La mort aux frontières de l'Europe*, Paris, Le passager clandestin, 2017.
- 5 Evelyne RITAINE, « Quand les morts de Lampedusa entrent en politique : *damnatio memoriae* », *Culture et Conflits*, 2015, 3, p. 117-142.
- 6 Didier FASSIN, « Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers », *Sciences sociales et santé*, 2001, 19, p. 5-34 et *La raison humanitaire, une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010.
- 7 UNHCR, « HCR : le nombre de réfugiés syriens dépasse quatre millions pour la première fois », URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2015/7/559e2ca6c/hcr-nombre-refugies-syriens-depasse-millions-premiere-fois.html>. Consulté le 7/01/2019. 9 juillet 2015.
- 8 RFI : « L'Éthiopie, pays d'accueil pour les réfugiés africains », URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150802-ethiopie-pays-accueil-refugies-africains-soudan-sud-camps-avantages>, consulté le 7/01/2019. 3 août 2015.
- 9 Serge WEBER, « L'Europe forteresse, à quel prix ? » *Revue projet*, 2013, 335, p. 6-13.
- 10 Soit plus de 170 000 en 2014 selon l'OIM, URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-passe-la-barre-des-210-000-en>, consulté le 7/01/2019.
- 11 Nicolas FISCHER, Camille HAMIDI, *Les politiques migratoires*, Paris, La découverte, 2016.
- 12 Philippe RYFMAN, « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? », *Politique étrangère*, 3, 565-578, 2010.

- 13 Carnet de terrain et entretiens, février-mars 2017.
- 14 Grégory DAHO, « Faire parler les généraux. Retour sur quelques usages des techniques d'entretien en milieux militaires », *¿Interrogations ?*, 22, 2016.
- 15 Samy COHEN, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.
- 16 Michel PINÇON, Monique PINÇON-CHARLOT, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif » *Genèses*, 3, 120-133, 1991 ; Hélène CHAMBOREDON, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ, Laurent WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 114-132, 1994 ; Sylvain LAURENS, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? » *Genèses*, 69, 112-127, 2007.
- 17 Hélène CHAMBOREDON et alii, *op.cit.*
- 18 Michel PINÇON, Monique PINÇON-CHARLOT, *op.cit.*
- 19 Le rôle de l'observation est néanmoins analysé dans l'ouvrage de Michel PINÇON, Monique PINÇON-CHARLOT, chapitre IV : « La pratique de l'observation », *Voyage en grande bourgeoisie*, Paris, PUF, 2005.
- 20 Source : <http://santegidio.org>
- 21 Maurizio AMBROSINI et Chiara MARCHETTI, *Cittadini possibili: un nuovo approccio all'accoglienza e all'integrazione dei rifugiati*, Milano, Angeli. 2008.
- 22 Marie BALAS, *op.cit* ; Pierre ANOUILH, « Sant'Egidio au Mozambique : de la charité à la fabrique de la paix » *Revue Internationale et Stratégique*, 2005, 59, p. 9-20.
- 23 Source : www.santegidio.org : « Journée internationale de la paix : faire plus pour mettre un terme aux conflits et à la pauvreté », 21 septembre 2018. Consulté le 17 janvier 2018.
- 24 Marie BALAS, *op.cit.*
- 25 Roberto MOROZZO DELLA ROCCA, *L'art de la paix : la communauté de Sant'Egidio sur la scène internationale*, Paris, Salvator, 2012.
- 26 Entretiens avec Daniela Pompei, février puis mars 2017.
- 27 Entretien avec Mario Giro, février 2017
- 28 Marie BALAS, *op.cit.*
- 29 Marie BALAS, *op.cit.*, p.18

- 30 Marie BALAS, *op.cit.*
- 31 Entretien avec Marco Impagliazzo, février 2017.
- 32 Carnet de terrain, février-mars 2017.
- 33 Marie BALAS, *op.cit.* p. 172.
- 34 Marie BALAS, *op.cit.*, p. 300.
- 35 Carnet de terrain, février-mars 2017.
- 36 Marie BALAS, *op.cit.*, p. 484.
- 37 Carnet de terrain, février-mars 2017.
- 38 Carnet de terrain, février-mars 2017.
- 39 Martin GEIGER, Antoine PÉCOUD, *The politics of international migration management*, Londres, Palgrave Macmillan, 2010.
- 40 Par exemple : Commission européenne, « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés » *Communication de la commission au Conseil et au Parlement européen*. Bruxelles, 3 juin 2003. (<http://publications.europa.eu/resource/uriserv/I33213.FRA>)
- 41 Par exemple : UNHCR, *Legal Avenues to Safety and Protection through Other Forms of Admission*, 18 novembre 2014 (<https://www.refworld.org/pdf/id/5594e5924.pdf>)
- 42 Par exemple : CARITAS, *Le Caritas del Mediterraneo chiedono canali sicuri ed aperti per l'ingressione legale dei migranti in Europa*, 19 Juin 2014. (http://www.caritasitaliana.it/pls/caritasitaliana/v3_s2ew_consultazione.mostrapagina?id_pagina=5129)
- 43 La communauté de Sant'Egidio présente par exemple les corridors humanitaires le 4 mai 2016 devant la commission européenne (https://ec.europa.eu/italy/node/1142_it). Elle est aussi présente au dialogue international sur les migrations de l'ONU à New-York en avril 2017.
- 44 Entretien, Marco Impagliazzo, février 2017.
- 45 Source : *La Repubblica* (<https://www.repubblica.it/>) et *Il Corriere della Sera* (<https://www.corriere.it/>), recherche d'archives, mai 2017. Mot-clef : *corridoi umanitari*.
- 46 Source : « corridoi umanitari, Salvini dice sì ma la lega vota no » *Avvenire*, 9 novembre 2016. <https://www.avvenire.it/attualita/pagine/corridoi-umanitari-salvini-dice-si-ma-la-lega-vota-no>

47 Source : «Ok ai corridoi umanitari modello Sant'Egidio. Parola di Salvini (a Formiche) » *Formiche*, 6 juillet 2018 (<https://formiche.net/2018/07/matteo-salvini-corridoi-umaitari-sant-egidio/>).

48 Michel PINÇON, Monique PINÇON-CHARLOT, « Pratiques de l'enquête... » *op. cit.*

49 Entretien avec Mario Giro, février 2017 ; Marie BALAS, *op.cit.*

50 Échange par e-mail, 11 février 2017.

51 Décrite notamment par Hélène CHAMBOREDON et *alii*, *op.cit.*

52 Carnet de terrain, février-mars 2017.

53 Hélène CHAMBOREDON et *alii*, *op.cit.* ; Sylvain LAURENS, *op.cit.*

54 Carnet de terrain.

55 L'externalisation de la demande d'asile est le fait de sélectionner des demandeur·euse·s d'asile et potentiel·le·s bénéficiaires d'une protection internationale avant l'entrée dans l'espace Schengen. Dans un contexte de fermeture croissante des frontières, cette procédure donne un pouvoir supplémentaire aux États d'accueil de sélection des personnes ayant, ou non, le droit d'entrer puis de se régulariser sur leur territoire. Elle légitime une politique d'asile choisie tandis que, selon l'article 13§2 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

RÉSUMÉS

Français

En décembre 2015, le premier protocole d'accord pour la mise en place de corridors humanitaires pour les réfugié·e·s est signé en Italie entre les ministère des Affaires étrangères et de l'Intérieur, et trois organisations chrétiennes à l'origine du projet : la communauté de Sant'Egidio, la Fédération des Églises protestantes (FCEI) et la Tavola Valdese.

Le plaidoyer en faveur des corridors humanitaires est caractérisé par une stratégie de négociations élitaires, de type diplomatique, posant deux types de difficultés analysées dans cet article. Premièrement, les discussions, qui se déroulent à huit-clos ou à l'occasion de rencontres privées et informelles, sont caractérisées par une certaine culture du secret, posant un problème d'accès au·à la chercheur·se. D'autre part, en tant qu'étudiante, ma relation avec les enquêté·e·s peut être lue comme asymétrique, marquée par un rapport de domination influençant fortement mes recherches. En effet, bien que le·la chercheur·se puisse compter sur des méthodes pour dépasser ce

rapport de domination – ici, l'observation participante et des entretiens – nous verrons que, dans la mesure où les officielle·s sont tenu·e·s de taire des savoirs qui, révélés, pourraient menacer les négociations, l'étude des dispositifs de pouvoir ne peut se passer d'une réflexion d'ordre éthique et politique.

English

In december 2015, an agreement to implement humanitarian corridors for refugees was signed by the italian Ministry of Foreign Affaires, Ministry of the Interior, and by three Christian organizations: the Sant'Egidio community, the Federation of Italian Protestant Churches (FCEI), and the Tavola Valdese.

It is through an elitist diplomatic strategy, that officials of these organizations pleaded for humanitarian corridors. The discussions were led behind closed doors, or during informal and private meetings. This article tackles two difficulties encountered by the scholar while studying these discussions. First, as they were characterized by a culture of secrecy, how can the scholar reach them? Then, because the young scholar and the officials were in an unbalanced relationship, which can be seen as domination, I ask myself how this interfered with my research. Even those the researcher can rely on tools to overcome these difficulties – here, participant observation and interviews – we will see that, as the officials are tangled with secrets which revealed could threaten the discussions, it doesn't seem possible to carry the research without further political and ethical reflexion.

INDEX

Mots-clés

Humanitaire, Réfugié·e·s, Politiques publiques migratoires, Méthodologie, Éthique de la recherche

Keywords

Humanitarian, Refugee, Migratory public policies, Methodology, Research ethics.

AUTEUR

Raphaëlle Segond

Laboratoire junior Mouvances, ENS de Lyon

raphaelle.segond@ens-lyon.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/26898803X>

Étudier des migrations de travail : les archives des personnels étrangers des Hauts-Fourneaux de Chasse pendant les Trente Glorieuses

Studying labour migration: the archives of foreign personnel of the Hunting Blast Furnaces during the Glorious Thirties

Cyril Bonfils-Guillaud

PLAN

Introduction

L'importance des étrangers dans les recrutements des Hauts-Fourneaux de Chasse

La migration au cœur des recrutements

Les variations des flux migratoires

Des travailleurs et des travailleuses avec leurs familles

L'étude des personnels étrangers, un exemple d'utilisation des sources d'entreprise

Des archives singulières

Les autres apports

Les sources comme révélateur des logiques migratoires pendant les Trente Glorieuses

La permanence des politiques d'entreprise dans la migration

Un appel à la main d'œuvre étrangère en toutes circonstances

Conclusion

TEXTE

Introduction

- ¹ En 1945, la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône ¹ possède l'une des dernières usines sidérurgiques régionales équipées de hauts-fourneaux. Depuis le ^{xix}^e siècle, elle fournit en fontes les aciéries Martin et les fonderies régionales ². Son patron est Pierre Cholat, une des figures marquantes du patronat ligérien qui dirige également la Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne (une entreprise « sœur » de celle de Chasse).

- 2 Les effectifs de l'usine connaissent un étiage à un peu plus de 560 salariés en janvier 1945, puis elle compte pendant les Trente Glorieuses³ autour de 700 salariés en période de basse activité et de 900 à 1 000 lors des deux pics productifs du début des années 1950 puis 1960. Par comparaison sa rivale régionale, l'usine des Hauts-Fourneaux et fonderie de Givors, en dénombre environ 600.
- 3 L'usine est au centre d'un bassin mono-industriel s'étendant sur Chasse-sur-Rhône et sur les communes voisines de Ternay, Givors, Seyssuel et Communay. La plus grande partie de ses salariés – au minimum les deux tiers pendant toute la période concernée – vit cependant à Chasse, dont la population passe de 2 420 habitants en 1946 à 3 622 en 1962. On mesure alors la part importante des salariés de l'usine et de leurs familles dans cette population.
- 4 Les archives de ce personnel sont conservées en mairie de Chasse-sur-Rhône. Cela s'explique par les circonstances dans lesquelles elles ont été déposées. Tout d'abord en 1966, à la fermeture de l'usine, un bureau chargé du reclassement des salariés ouvre dans les locaux municipaux⁴. Puis au cours des années 1970, alors que les anciens personnels continuent à partir en retraite, il est nécessaire d'utiliser ces archives afin de retracer leur carrière. Cela est acté par la signature d'une convention de dépôt avec les archives de l'Isère datant du 4 août 1967⁵ : tout naturellement la municipalité conserve les documents qui ont été si utiles à la population pour faire valoir ses droits.
- 5 Grâce à ces archives remarquablement conservées, on peut observer l'importance des recrutements de travailleurs étrangers pendant les Trente Glorieuses. L'étude de leur recrutement est en effet un exemple d'utilisation des sources d'entreprises. Ces sources révèlent également les logiques migratoires à l'œuvre pendant les Trente Glorieuses.

L'importance des étrangers dans les recrutements des Hauts-Fourneaux de Chasse

La migration au cœur des recrutements

- 6 De janvier 1945 jusqu'à l'arrêt des activités de l'usine en juillet 1966, les HFC ont recruté près de 3 400 salariés dont 2 830 travailleurs étrangers⁶. Bien que majoritaires dans les recrutements, ils ne le sont cependant jamais dans le personnel de l'usine (à part en 1966 dans les circonstances de la fermeture de l'usine, leur proportion tourne autour du quart). À la mobilité géographique s'ajoute donc une mobilité professionnelle en raison d'un fort turnover. Toutefois, tous les étrangers ne sont pas des migrants et tous les travailleurs français ne sont pas non plus des autochtones.
- 7 Le phénomène migratoire est en effet difficile à saisir, tant par le prisme de la mobilité que de la nationalité⁷. En ce qui concerne la mobilité des travailleurs français, même si la plupart d'entre eux sont nés dans le bassin industriel ou dans les trois départements de l'Isère, de la Loire et du Rhône, certains viennent d'autres départements connaissant l'exode rural ou d'autres bassins sidérurgiques français. En distance, leur région d'origine peut être plus éloignée que celle de certains travailleurs italiens par exemple. De plus, certains travailleurs français sont nés dans les colonies. C'est le cas en particulier des travailleurs pieds-noirs, anciens employés des mines de Bou Amrane appartenant aux HFC, et qui sont rapatriés progressivement à partir de 1956. Leur migration est donc comparable en bien des points à celle des travailleurs algériens de l'usine qui viennent pour la plupart de la même région.
- 8 La nationalité étrangère n'est pas non plus un critère qui se superpose exactement à celui de migrant, notamment parce qu'elle peut évoluer dans le temps. Un certain nombre de travailleurs des HFC demande la nationalité française⁸ et, bien qu'immigrés, ils ne sont plus étrangers (par exemple en avril 1954, sur 700 personnels 516 sont français et 67 ont été naturalisés)⁹. Leurs enfants peuvent avoir leur nationalité d'origine ou la nationalité française, selon s'ils sont

nés à l'étranger ou en France. Parfois même, vraisemblablement en raison du durcissement des politiques de naturalisation comme de l'inégale application locale de la loi pendant les années 1930¹⁰, quelques enfants de travailleurs nés en France ont malgré tout conservé leur nationalité d'origine. Or, comme dans bien des familles installées de longue date à Chasse et ses environs, plusieurs générations travaillent aux HFC. Certains travailleurs peuvent alors être Français tandis que d'autres non, même s'ils sont frères. Enfin, le tracé des frontières évolue dans le temps, surtout après la Première Guerre mondiale. Les identités nationales du présent et du passé sont brouillées, sans que le travailleur ait perdu pour autant son caractère d'étranger. Ainsi Johann G. est né en 1926 à Bedmary, une ville polonaise, mais il possède la nationalité allemande. Il fait donc partie des populations allemandes vivant dans une Pologne redevenue indépendante après la Grande Guerre. Pendant le second conflit mondial, il est mobilisé dans l'armée allemande, puis fait prisonnier à une date inconnue. À partir de juillet 1946 il travaille pour les HFC sous ce statut qu'il ne perd qu'en 1948. Il demeure ensuite dans l'usine jusqu'à sa fermeture et conserve sa nationalité d'origine. Et que dire des Arméniens ou des Grecs arrivés en France dans les années 1920 après un long périple. Pendant longtemps ils sont appelés ainsi, selon des critères qui relèvent moins de la nationalité que de leur culture. Mais à partir des années 1950, dans le fichier mécanographique de l'usine, les employés utilisent une nouvelle nomenclature fondée sur la localisation de leur lieu de naissance. Ainsi tel travailleur arménien se retrouve Libanais ou Syrien alors qu'il peut n'avoir résidé que quelques mois dans ces pays avant de venir en France, ou tel Grec se retrouve dénommé Turc. Dans le même temps, parce que les cahiers du personnel ont été créés à partir du début du xx^e siècle, l'ancienne nomenclature est conservée et les salariés continuent à utiliser les termes Arménien ou Grec.

- 9 Étudier les recrutements des travailleurs étrangers des HFC, ce n'est donc pas embrasser toutes les catégories de migrants. Mais c'est observer la principale forme de mobilité présente dans les recrutements, tout en prenant garde à l'évolution des identités nationales dans le temps.
- 10 On retrouve à travers les documents de l'entreprise les items qui sont autant de marqueurs identitaires des travailleurs étrangers : le nom

et le prénom, ceux de leurs parents, conjoints et enfants, de même que le lieu de naissance et celui des membres de leur famille, la nationalité, les conditions de résidence (temporaire, ordinaire ou privilégiée), l'année et le numéro du décret de naturalisation. Ils révèlent les multiples possibilités de variation et d'évolution dans le temps. La demande de naturalisation ou la francisation d'un prénom permet par exemple de voir le processus d'intégration. Mais cela vient-il du migrant lui-même ? Des pesanteurs sociales, politiques et administratives qui s'exercent sur eux ? Des deux à la fois ? Les documents d'entreprise seuls ne peuvent nous permettre de trancher.

Les variations des flux migratoires

- 11 Les travailleurs étrangers des HFC présentent des caractéristiques à la fois communes et différentes de celles des autres migrants pendant les Trente Glorieuses. On peut le vérifier en observant les rythmes d'arrivée, les nationalités, l'âge et le sexe des migrants.
- 12 L'enquête de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSE) est la dernière synthèse historique faite sur le sujet de l'immigration en Rhône-Alpes. Les auteurs indiquent que le nombre d'étrangers en Rhône-Alpes est stable jusque vers 1954, puis pendant les vingt ans qui suivent, « l'immigration dans la région explose », le nombre d'étrangers et d'étrangères passant de 149 788 individus en 1954 à 444 640 en 1975¹¹.
- 13 Or, les travailleurs étrangers sont mobilisés à Chasse dès 1945 comme le prouvent les cahiers du personnel : de janvier 1945 à décembre 1947 au moment de la remise en état de l'usine et du redémarrage de ses productions, 561 étrangers sont embauchés, dont 429 Algériens et 65 Italiens. Ces deux nationalités jouent donc un rôle clé lors de cette phase critique, même s'il est anachronique d'utiliser ce terme pour les premiers¹². En Lorraine, on retrouve de manière semblable une immigration précoce liée au redémarrage de la sidérurgie¹³. On peut en déduire que les cycles productifs de cette industrie ont déterminé des phases de recrutement différentes de celles que l'on retrouve à l'échelle régionale. À Chasse cela correspond aux périodes suivantes : 1945-1949, 1950-1952, 1956-1962. On passe d'une marche à un, puis deux et même trois hauts-fourneaux. Leurs productions stimulent

également celles des autres ateliers de l'usine : centrale, cimenterie, entretien, etc., augmentant à leur tour les besoins en main d'œuvre. Par conséquent, si le rythme des embauches suit l'expansion commune à toute l'industrie française pendant les Trente Glorieuses, il n'en est pas moins vrai que les HFC ont surtout un rythme spécifique lié à l'évolution des activités sidérurgiques régionales et nationales.

- 14 Les nationalités étrangères présentes dans les vagues migratoires sont diverses et évoluent dans le temps, ce que l'on constate aussi à l'échelle régionale¹⁴. On peut tout d'abord distinguer parmi les étrangers ceux dont les vagues migratoires sont stoppées et ceux qui fournissent toujours des migrants après 1945 : l'origine des vagues migratoires est en effet modifiée pendant les Trente Glorieuses. Les nationalités des premiers sont les plus nombreuses car on a des Arméniens – c'est-à-dire des Turcs, Syriens ou Libanais si on tient compte du lieu de naissance –, des Grecs, Allemands, Hongrois, Polonais, Russes, Tchèques et encore un Yougoslave, un Letton et un Estonien. Ces flux migratoires sont éteints pour les Arméniens et les Grecs car l'effondrement de l'Empire ottoman suivi par ses différentes répliques font désormais partie d'un passé révolu, et pour les autres groupes nationaux parce que venant d'Europe de l'Est ils n'ont plus accès à l'Ouest pendant la guerre froide. Désormais, les embauches de travailleurs appartenant à l'une de ces nationalités ne s'expliquent que par leur présence en France et n'est plus la conséquence d'une migration récente. Il existe cependant deux exceptions à cette règle : tout d'abord après 1945 avec le recrutement de prisonniers allemands dont certains une fois libérés restent dans l'usine, ensuite avec l'arrivée de cinq travailleurs hongrois après l'insurrection de 1956.
- 15 Parmi les seconds, on dénombre quatre autres groupes de migrants qui vont fournir l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement de l'usine : les Portugais, les Espagnols, les Italiens et les Algériens (avec ces derniers est également recensé un Marocain). Toutes ces nationalités sont déjà présentes pendant l'entre-deux-guerres, mais chaque migration a ses propres caractéristiques. Les Portugais ne sont embauchés dans l'usine que de 1945 à 1951, puis à partir de 1960 : tout comme à l'échelle régionale, leurs effectifs sont peu nombreux avant les années 1960¹⁵, ce qui s'explique par le

contrôle des autorités portugaises¹⁶. Les effectifs espagnols sont plus élevés que ceux des Portugais, mais pas aussi importants que ceux des Italiens et des Algériens. Ils sont composés de travailleurs déjà installés en France comme de nouveaux migrants. Les travailleurs italiens sont en revanche arrivés en majorité après la Seconde Guerre mondiale, ce qui est le cas de la quasi-totalité des Algériens : ils ont été en effet les principales victimes des politiques répressives menées pendant cette période, à Chasse comme dans le reste de la région¹⁷. Ils étaient pourtant présents dans l'usine depuis le ^{xix}^e siècle pour les Italiens et à partir des années 1920 pour les Algériens¹⁸. Enfin, si les régions de départ des Italiens se transforment en raison de l'apparition de nouveaux foyers, la plupart des Algériens continuent à venir de l'Aurès où les HFC possèdent des mines : les politiques d'entreprise ont eu l'effet le plus fort sur cette catégorie de migrants.

- 16 L'âge et le sexe des migrants au moment de l'embauche évoluent peu pendant les Trente Glorieuses. Les travailleurs sont dans la force de l'âge, c'est-à-dire principalement entre vingt-cinq et quarante ans. Ce sont également des hommes : seules quatorze femmes sont embauchées parmi les milliers de travailleurs étrangers des HFC. Pourtant à Chasse comme ailleurs il serait faux de dire que les travailleurs étrangers sont tous des hommes jeunes et célibataires¹⁹. Ils sont en effet bien souvent mariés et viennent même avec leurs familles.

Des travailleurs et des travailleuses avec leurs familles

- 17 L'usine des HFC a employé de nombreuses travailleuses étrangères²⁰ pendant les années 1920 : à partir de 1924 une rubrique femme étrangère est même créée dans les cahiers du personnel²¹. Les femmes étrangères jouent encore un rôle important dans les recrutements pendant la Seconde Guerre mondiale afin de pallier les pénuries de main d'œuvre et les prélèvements de l'occupant, mais c'est plus vrai en proportion qu'en valeur absolue (en 1942 elles ne sont que quatorze à être recrutées mais représentent 24,1 % des recrutements de personnels étrangers, en 1943 elles sont cinq mais représentent 41,7 % des recrutements de personnels étrangers, etc.). Dans l'après-guerre, les recrutements se poursuivent jusqu'en 1949

puis deviennent une exception par la suite : pendant les Trente Glorieuses les femmes étrangères n'intéressent plus les employeurs. Celles qui sont présentes dans l'usine sont toutes des filles ou des femmes de travailleurs.

- 18 On leur a substitué dans les recrutements des hommes dans la force de l'âge, par conséquent souvent mariés. Ces derniers ne migrent pas toujours avec leurs femmes et leurs enfants. Le phénomène des norias, c'est-à-dire des allers et retours continuels entre le pays d'origine et celui d'accueil au gré des contrats de travail, touche principalement les Italiens et les Algériens. Mais dans la seconde moitié des années 1950, seuls les seconds sont encore concernés.
- 19 Les usages spécifiques de la main d'œuvre algérienne par les dirigeants de l'usine expliquent leur plus grande instabilité : davantage embauchés en contrats courts, les Algériens ne peuvent faire venir leurs familles comme ils le souhaitent. Néanmoins le nombre de femmes augmente à Chasse comme ailleurs, depuis que les Algériennes ont acquis en 1946 leur droit de circulation²². Le regroupement familial n'a en effet pas débuté en 1974²³. Les HFC facilitent en grande partie l'installation de ces familles qui bénéficient comme les autres travailleurs de leur parc de logement (ils en possèdent plus de 400 à Chasse et sur les communes voisines). On peut alors repérer sur les fiches du personnel les lieux de naissance des enfants qui changent : les aînés naissent au pays et les cadets en France, c'est-à-dire à Chasse ou à proximité.

L'étude des personnels étrangers, un exemple d'utilisation des sources d'entreprise

Des archives singulières

- 20 Prendre comme sources les documents du personnel étranger d'une entreprise, c'est être à la croisée de plusieurs champs de recherche : celui de l'histoire sociale de l'entreprise et celui de l'immigration. Or depuis longtemps, notamment grâce aux chercheurs du Centre Pierre Léon, le recensement des archives d'entreprises a été effectué

en Rhône-Alpes²⁴. Il est alors paradoxal de constater que parmi cette masse d'archives recensées seule une faible part permet de faire le lien avec l'histoire de l'immigration²⁵. Pourtant, on sait également depuis longtemps que toute migration de travail est une immigration de peuplement et inversement²⁶. L'intérêt d'une approche à la croisée de ces deux champs apparaît évident, et pourtant les recherches régionales les plus récentes portent sur des quartiers ou des groupes nationaux, mais pas sur les étrangers d'une entreprise²⁷.

- 21 Le choix de l'échelle micro est également pertinent, en particulier parce qu'il permet de suivre les trajectoires. On peut alors écrire une histoire qui part des parcours individuels pour renouveler l'étude des migrants : on passe ainsi de l'histoire de l'immigration à celle des immigrés. Nombre d'historiens ont adopté cette approche plus soucieuse de regarder « d'en bas » et au niveau micro le travail et la vie des immigrés. Par exemple, Gérard Noiriel écrit qu'une nouvelle histoire de l'immigration doit partir :

du principe qu'un individu ne peut jamais être réduit à une seule composante de son identité personnelle. Un immigré est aussi un homme ou une femme, il fait partie d'un groupe socioprofessionnel, il vit dans telle ou telle région, etc. Ce sont tous ces paramètres qu'il faut conjuguer pour comprendre comment, au cours du temps, des millions d'immigrants ont trouvé leur place au sein des sociétés nationales qui se sont formées aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles²⁸.

- 22 La richesse des archives du personnel des Hauts-Fourneaux de Chasse conservées dans la mairie de cette commune permettent donc d'avoir une connaissance approfondie de ce sujet. Outre les cahiers du personnel, un fichier mécanographique est conservé. Il est constitué de fiches cartonnées trouées que l'on pouvait sélectionner en fonction d'une donnée – la nationalité ou la position dans la classification professionnelle par exemple –, grâce à un mécanisme aujourd'hui disparu. Les archives comportent aussi deux listes des élections prud'homales de 1954 et 1960. Certes les étrangers n'y figurent pas, mais on a tout de même ceux qui sont naturalisés et même les travailleurs algériens pour la seconde année. Enfin il existe un état du personnel²⁹ détaillé au moment de la fermeture en 1966 qui permet de parachever le suivi de ces personnels sur toute la période. Mais malgré tout, ces archives conservent des zones

d'ombre obligeant à mobiliser d'autres sources et à varier les approches.

Les autres apports

- 23 Les documents du personnel sont remplis par les employés des services du personnel de l'usine, et c'est uniquement à travers leur regard et leur travail plus ou moins zélé que l'on a des informations sur eux et sur leur situation administrative. Ils n'hésitent par exemple pas à rajouter au dos des fiches des informations diverses sur les salaires, les primes, les accidents de travail, etc. Toutefois, ils ne vont guère au-delà des items posés par l'entreprise et suivent des logiques principalement liées à leur travail administratif. C'est pourquoi on apprend par exemple que Liberato A. – un ouvrier manutentionnaire italien – est entré en France le 14 avril 1949, mais on ne sait pas comment ni grâce à qui il a été embauché à Chasse. De même, il passe du statut de résident ordinaire à celui de résident privilégié, mais on n'en connaît pas les modalités. On sait également que lui et sa femme sont nés dans le Latium, et qu'il est un ancien prisonnier de guerre. Il a d'abord été embauché par une entreprise du village voisin de Ternay avant d'entrer aux HFC. Il s'est marié en Italie en 1946, ses deux premières filles sont nées dans son village natal et la troisième en France, à Saint-Symphorien d'Ozon, un mois après son embauche aux HFC. Pourtant on n'a aucune information sur les motivations de l'immigration de cette famille en France. Enfin les HFC ne les ont pas aidés pour le logement et ils demeurent à Ternay dans la commune de la première entreprise de l'ouvrier.
- 24 Les informations rapportées sont donc déjà riches, elles permettent de retracer des parcours migratoires et professionnels, mais elles sont néanmoins lacunaires. Il est alors possible de mobiliser des sources provenant des personnels ou des services administratifs. Dans le premier cas, il s'agit de sources orales constituées à partir d'entretiens avec d'anciens travailleurs ou leurs enfants. Étant donné leur âge, le panel formé est nécessairement réduit. Néanmoins d'autres sources sont mobilisables : sources dactylographiées, témoignages dans des imprimés portant sur l'histoire locale et photographies en particulier. L'administration est une autre pourvoyeuse de documents. Les archives municipales de Chasse en

ont conservé de diverses natures : des fiches réalisées pour le recensement des étrangers, les recensements de la population³⁰. D'autres sont aux archives départementales : ce sont les dossiers de demande de carte de séjour et les dossiers accordés de demande de naturalisation³¹. Parfois, au détour d'une recherche, on peut également les apercevoir au milieu des autres personnels, par exemple lorsqu'il s'agit d'emprunter de l'argent auprès des HFC pour construire ou rénover un logement³².

- 25 Les renseignements sont donc inégaux selon les travailleurs. Ils ne dépendent pas que de la qualité des renseignements collectés par les services de l'usine ou les administrations, mais aussi de la durée de leur présence dans l'usine et de leur plus ou moins grande activité sociale (pour devenir propriétaire, participer aux activités sportives et culturelles, etc.), ou encore de la taille de leur famille. Par exemple Antonio L. est un ouvrier espagnol né à Lorca en 1899, comme sa femme.

Photographie de la carte de séjour d'Antonio L., ouvrier espagnol des Hauts-Fourneaux de Chasse

Informations administratives (gauche) :

- Stamps : 100 FRANCS, 500 FRANCS, Signature de titulaire.
- CARTE VALABLE**
- du 1 janvier 1949 au 31 décembre 1958
- Domicile interdit dans les départements de HAUTE-LOIRE, PAS-DE-CALAIS, de la MOSELLE et des ALPES-MARITIMES
- Délivré le 18 JUIL 1949
- par M. le Préfet de l'Aisne
- Signature : Le Préfet, Le Chef de Division délégué.
- Stamp : PRÉFECTURE DE L'AISNE, CONTROLE, 1949.

Informations personnelles et professionnelles (droite) :

- Nom : L.
- Prénoms : Antonio
- Né le : 11-12-1899
- de : Fernando
- et de : Navarro Haris
- Nationalité : espagnole
- Mode d'acquisition : filiation, mariage, naturalisation, etc.
- Situation de famille : célibataire, marié, veuf, divorcé
- Date d'entrée en France : 1926
- Durée de séjour ininterrompu en France :
- Profession : v. carte travail
- Adresse : Chasse sur Rhône, Carré n° 218

Source : Archives départementales de l'Isère, dossier 2973W308 (cliché C. Bonfils).

- 26 Il entre en France en 1925 où il réside depuis de manière continue comme l'indique son dossier de demande de carte de séjour. Si ses deux premiers enfants sont nés en Espagne, les sept suivants sont tous nés à Chasse – sauf un dans le village voisin de Ternay – et deux de ses garçons vont également travailler dans l'usine. Antonio a débuté aux HFC en juillet 1926, l'aîné de ses garçons en 1940, le second Fernand en 1947. La fille de ce dernier, Antonia, devient employée de bureau en 1964 : trois générations se sont succédé dans l'usine. On les retrouve donc tout naturellement dans les équipes de football des HFC ou inscrits à sa bibliothèque³³. Les enfants d'Antonio nés en France sont de nationalité française, mais lui comme son fils aîné vont demander et obtenir leur naturalisation en 1949. La famille réside dans un premier temps au cantonnement, un quartier de Chasse où l'usine a fait construire des baraquements. Seul Fernand quitte le quartier dont les logements sont presque totalement occupés par des étrangers, mais c'est pour aller au quartier de l'Église qui lui aussi est composé de logements – certes plus confortables – des HFC. Une attention portée aux conjoints démontre que la famille L. est apparentée à de nombreuses familles espagnoles travaillant aux HFC, mais aussi à des familles françaises à partir de la seconde génération³⁴. La migration d'Antonio est donc un exemple d'une installation durable pour lui et sa famille et d'une parfaite intégration grâce à l'usine. Pourtant, il ne faut pas faire de cet exemple une généralité dans la mesure où le turnover a toujours été fort dans l'usine. Néanmoins, on peut repérer l'importance des liens familiaux dans ce processus et on comprend pourquoi l'entreprise a toujours prêté attention à ceux-ci³⁵.

Les sources comme révélateur des logiques migratoires pendant les Trente Glorieuses

La permanence des politiques d'entreprise dans la migration

- 27 L'intérêt de l'entreprise pour les liens familiaux de son personnel touche d'ailleurs les Français comme les étrangers. Elle traduit aussi un renouvellement des pratiques d'entreprises alors que l'État joue un rôle croissant, mais qui ne doit pas occulter les pratiques anciennes.
- 28 En 1945, une nouvelle politique de l'immigration est mise en place, elle est caractérisée par un rôle renforcé de l'État³⁶. Par exemple, durant les Trente Glorieuses, l'enjeu porte sur la durée de résidence : dans le cadre d'une résidence temporaire, le migrant est soumis à la discrétion des agents de l'administration, ce qui est beaucoup moins le cas pour un séjour ordinaire ou privilégié. Il s'agit alors de savoir comment on peut passer d'une catégorie à l'autre³⁷. Or, les documents démontrent que le rôle de l'entreprise perdure, puisque ses services administratifs sont constamment consultés par ceux de l'administration qui demande, par exemple, un certificat de travail rempli par ses soins lors du renouvellement d'un permis de séjour³⁸. Inversement, les documents d'entreprise comportent un nombre croissant d'informations issues des services administratifs de l'État ou de l'État social : nationalité, statut de résident, situation militaire, statut d'ancien prisonnier ou déporté, numéro de sécurité sociale, etc.³⁹ L'administration de l'usine produit donc ses propres données. Elles servent ensuite aux administrations qui sollicitent ces renseignements et inversement : ces services sont donc complémentaires dans leur fonctionnement et d'un point de vue pragmatique, on aurait tort de trop différencier ceux de l'usine de ceux de l'État.
- 29 De plus, d'une manière générale les politiques d'entreprises peuvent favoriser la migration, l'installation et la stabilisation d'un salarié. On a déjà parlé de l'intérêt de l'entreprise pour les familles. Cela peut s'expliquer pour des raisons morales – comme son rôle dans la prise en charge des veuves et de leurs enfants par exemple –, mais aussi parce que les réseaux familiaux ou villageois sont fortement mobilisés pour les recrutements de nouveaux personnels. C'est particulièrement vrai pour les nouveaux migrants algériens et italiens. On le retrouve dans les noms figurant sur les documents du

personnel de l'usine, le nom des conjoints et les communes de naissance. Ensuite le logement est la condition de l'accueil des migrants. Certes ils sont logés chez un membre de leur famille ou grâce à des amis, mais les chambres des baraquements des HFC sont aussi largement mobilisées. Ces logements portent de manière indue le qualificatif de célibataires dans la mesure où très souvent leurs locataires sont mariés, voire ont des enfants. Or la condition d'une installation durable est la possibilité d'accéder à un logement plus grand pour toute la famille : une situation qui perdure longtemps après 1945 alors que le logement social décolle seulement à partir des années 1950⁴⁰. C'est d'ailleurs seulement au milieu de cette décennie que l'on commence à en parler à Chasse, la première construction de HLM n'étant réalisée qu'en 1959⁴¹. Le parc immobilier de l'entreprise situé à proximité de son usine est un atout à une époque où la voiture est encore loin d'être généralisée. Mais les politiques d'entreprises ne concernent pas que le logement, elles portent aussi sur la santé (grâce à une mutuelle d'entreprise), sur la famille (prime de naissance), ou encore les loisirs (clubs sportifs, bibliothèque, etc.). Certes ces pratiques sont en déclin en raison du développement de l'État social qui en prend le relais, mais elles ne sont pas toutes abandonnées et sont même en partie renouvelées. Par exemple, les prêts à la construction de logements en relation avec la création du 1 % logement sont accordés tant aux travailleurs français qu'étrangers. Or dans le second cas, comme ces prêts reposent sur une durée de remboursement, ils contribuent aussi à fixer une main d'œuvre étrangère davantage touchée par le turnover.

- 30 L'étude des parcours de migrants et la comparaison du traitement administratif qui leur est réservé révèlent que les migrants – bien que contraints – ont toujours eu la possibilité d'adopter des stratégies pour limiter ces contraintes⁴². Les HFC leur en offre la possibilité car ils participent aux traitements administratifs de leurs dossiers, mais aussi plus largement parce qu'ils conditionnent leur installation durable par des politiques d'entreprises. En échange, les travailleurs étrangers lui doivent une forte mobilisation dans le travail.

Un appel à la main d'œuvre étrangère en toutes circonstances

- 31 On associe l'immigration pendant les Trente Glorieuses à l'augmentation des besoins en main d'œuvre corrélée à une hausse des productions, toutefois on peut repérer aux HFC encore d'autres facteurs.
- 32 Tout d'abord la marche d'un haut-fourneau fait alterner période d'activité de deux ans et période de réparation – plus ou moins longue en fonction de la conjoncture – pendant laquelle les besoins en main d'œuvre diminuent. Pour préparer la remise en route de l'appareil on recrute par anticipation du personnel que l'on occupe dans les différents ateliers ou chantiers de l'usine, puis que l'on mobilise pour la remise en route. Les travailleurs étrangers, en particulier italiens et algériens, jouent un rôle clé dans chaque phase de redémarrage. Puis lorsque l'appareil est à arrêter, les personnels dont les contrats s'interrompent quittent alors l'usine, d'autres changent d'atelier. Les travailleurs étrangers offrent donc une souplesse dans les recrutements qui est inégalée en protégeant bien des travailleurs français, dont les trajectoires professionnelles sont généralement beaucoup moins chaotiques et plus souvent ascendantes⁴³.
- 33 Lorsque les nécessités de production de l'usine s'étendent au-delà du cycle normal de fonctionnement d'un appareil, il faut recruter des équipes supplémentaires pour la marche conjointe à deux et même trois appareils. Là encore le recours aux travailleurs étrangers est massif, faisant de cet atelier celui qui en proportion en accueille le plus (en moyenne près de la moitié de l'effectif des hauts-fourneaux quand il est seulement d'un quart dans le reste de l'usine). Prolongeant ces logiques gestionnaires de la main d'œuvre, on peut remarquer également des politiques spécifiques non liées aux habituels commentaires justifiant l'immigration par le contexte d'expansion des Trente Glorieuses : il s'agit de la modernisation, des restructurations puis de la fermeture de l'usine.
- 34 La modernisation de l'outillage productif est à la fois la conséquence du progrès technique et de la pression concurrentielle exercée par la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(CECA). La modernisation est donc un des faits majeurs de la période. Elle implique en effet de créer de nouveaux postes de travail, mais plus souvent d'en supprimer. Si les personnels français sont généralement affectés dans d'autres ateliers sur des postes comparables voire meilleurs, les travailleurs étrangers se retrouvent dans d'autres ateliers productifs exposés à des risques comparables, voire pires, à des postes moins qualifiés, quand ils ne doivent pas quitter tout simplement l'usine. Par exemple, la mise en route d'un haut-fourneau moderne en 1956 entraîne le départ définitif de trois ouvriers professionnels, trois OS et six manœuvres ; or parmi eux seuls deux sont de nationalité française alors qu'ils représentent plus de la moitié de cette activité. La majorité des ouvriers est néanmoins reclassée dans les autres ateliers de l'usine, mais les vingt étrangers partent en gardant au mieux le même niveau dans la classification pour effectuer des activités dangereuses de manutention, ou pour aller à la maçonnerie. Les sept travailleurs français améliorent leur position dans la classification en allant à la fonderie, à la cimenterie, ou encore mieux à l'entretien⁴⁴. Les travailleurs étrangers ont donc facilité la mobilité ascendante des Français en acceptant les postes les plus durs. Ils ont aussi joué un rôle clé dans la modernisation en la facilitant et non en l'empêchant comme cela est souvent pensé à tort⁴⁵.

- 35 Ensuite, les étrangers jouent un rôle spécifique au moment des restructurations puis de la fermeture de l'usine en permettant son exploitation jusqu'à son terme. Après 1962, suite à un incident technique – la démolition du gueulard de son haut-fourneau le plus moderne – l'entreprise traverse une première grave crise qu'elle ne surmonte péniblement qu'en 1964. Les travailleurs français quittent alors l'usine par crainte de sa fermeture, tandis que les licenciements touchent surtout les étrangers. Le départ des derniers n'est donc pas « volontaire » alors que pour les premiers il a été en partie négocié et suivi d'un reclassement dans les entreprises régionales. Mais lorsque la production repart ce sont d'abord des travailleurs algériens, puis d'autres nationalités, qui sont embauchés. Les travailleurs étrangers ont donc permis à l'entreprise de se restructurer à moindre coût et sont largement responsables de son sauvetage temporaire. Ils occupent alors les postes laissés vacants par les travailleurs français, ce qui leur permet d'effectuer une mobilité professionnelle

ascendante, mais temporaire. En décembre 1965, le conseil d'administration est renouvelé et très rapidement l'avenir de l'usine compromis. Pendant les six mois qui suivent, elle continue pourtant de produire en ayant recours à ses personnels étrangers ⁴⁶.

Conclusion

- 36 Les archives d'entreprise nous ont donc permis de constater l'importance de l'immigration pour l'usine des Hauts-Fourneaux de Chasse de 1945 à sa fermeture. Elles révèlent la diversité des recrutements et leurs variations au rythme des productions, mais aussi des nécessités de modernisation et de restructuration. Alors que le rôle de l'État dans les migrations se renforce, le rôle de l'entreprise demeure et se renouvelle. Elles permettent surtout une analyse plus fine des parcours migratoires qui redonne leur rôle aux acteurs.
- 37 Il ne faudrait en effet pas laisser aux travailleurs étrangers un rôle passif : ils sont aussi acteurs de leur migration. Ceux qui peuvent font venir leur famille et s'appuient pour cela sur les politiques d'entreprise : les familles et donc les femmes jouent un rôle clé dans la migration comme dans l'installation durable. Moins en capacité de négocier que les travailleurs français, mais surtout moins considérés qu'eux, l'un de leurs moyens de défense est de durer dans l'usine, ce qui permet de s'intégrer. Comme les cahiers du personnel et le fichier mécanographique permettent de le constater, la patience est cependant de mise, car ce sont le plus souvent leurs enfants qui bénéficient de la mobilité professionnelle ascendante la plus importante, puisque ces derniers sont passés par l'école. Ils ne sont pas pour autant résignés et des pratiques individuelles de résistance sont également visibles dans les archives : la flânerie, le turnover, et même la participation aux grèves. À la fermeture de l'usine en janvier 1966, sur 650 membres du personnel, 248 sont étrangers ⁴⁷. Et on ne tient là pas compte de tous ceux qui ont été naturalisés : le phénomène migratoire lié au fonctionnement de l'usine a profondément modifié le peuplement du bassin industriel constitué autour d'elle. Encore aujourd'hui les descendants de ces anciens migrants se revendiquent comme enfants des travailleurs des

« Hauts-Fourneaux » dont la présence est toujours visible dans le paysage urbain comme dans les mémoires⁴⁸.

NOTES

- 1 Voir, dans ce même numéro, le résumé de la thèse intitulée *Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses : de la croissance à la crise*.
- 2 Elle est l'une des deux dernières usines de la région Centre spécialisée dans les fontes et les aciers spéciaux. Or, ses fontes d'affinages servent aux fours Martin pour produire des aciers de qualité, celles de moulages permettent la fabrication de pièces dans les fonderies. Pour plus de détails, Philippe MIOCHE, *La sidérurgie et l'État en France des années 1940 aux années 1970*, thèse de doctorat sous la direction de François Caron, Paris IV, 1992, 1418 p., pp. 856-898.
- 3 La notion de Trente Glorieuses est issue du livre de Jean FOURASTIÉ, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979. Son usage ici s'inscrit dans une démarche critique de cette notion dans la mesure où l'usine de Chasse ferme en 1966 alors que les Trente Glorieuses ne sont pas achevées : voir à ce sujet Rémy PAWIN, « Retour sur les « Trente Glorieuses » et la périodisation du second XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/1, n° 60-1, p. 155-175.
- 4 L'obligation du reclassement par l'entreprise date seulement de 1977, cf. Serge FROSSARD, « Les contextes de l'obligation de reclassement », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 2010, 12-1, <http://pistes.revues.org/1640>, consulté le 2 février 2019. L'installation d'un bureau de reclassement dans les locaux de la commune s'inscrit donc dans la gestion traditionnelle du chômage par les municipalités, mais constitue déjà une innovation de la part de l'entreprise.
- 5 Archives départementales de l'Isère (ADI), 56J70.
- 6 Archives municipales de Chasse-sur-Rhône (AMC), cahiers du personnel français n° 7-11, cahiers du personnel étranger n° 10-16, fichier mécanographique du personnel.
- 7 Philippe RYGIEL, « L'historiographie des migrations », *Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, 2010, tome 61, p. 7-17.

- 8 ADI, 2973W, dossiers de demandes cartes de séjour. 4252W, dossiers accordés de demande de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française.
- 9 AMC, fichier mécanographique du personnel et liste électorale des prud'hommes 1954.
- 10 Mary D. LEWIS, *Les frontières de la République, L'immigration et les limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Marseille, Agone, 2010, p. 108 sqq.
- 11 Sylvie SCHWEITZER (dir.), *Rhône-Alpes : étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, 2008, Tome 1, p. 41, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/373414/filename/ACSE.R.Alpes.t1.pdf>, consulté le 7 novembre 2018.
- 12 Une recommandation de Sylvain Laurens dans Sylvain LAURENS, « L'immigration : une affaire d'États. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », *Cultures & Conflits*, 2008, n° 69, p. 33-53, p. 35 sqq. On utilisera cependant « Algérien » par commodité d'usage et surtout parce que c'est la terminologie même des documents d'usine.
- 13 Michel FREYSSENET, « Division du travail, pratiques ouvrières et pratiques patronales, Les ouvriers sidérurgistes chez de Wendel, 1880-1974 », Paris, CSU, 1978, p. 12, <https://docplayer.fr/22891406-Division-du-travail-pratique-s-ouvrieres-et-pratiques-patronales-les-ouvriers-siderurgistes-chez-de-wendel-1880-1974.html>, consulté le 7 novembre 2018.
- 14 Sylvie SCHWEITZER (dir.), *Rhône-Alpes : étude d'une région et d'une pluralité...*, op. cit., p. 42 et sqq.
- 15 *Ibidem*, p. 42 sqq.
- 16 Michel POINARD, « Les Portugais dans le département du Rhône entre 1960 et 1970 », *Revue de géographie de Lyon*, 1972, vol. 47, n° 1, p. 35-58, p. 35-37.
- 17 Monique LUIRARD, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix, (1936-1951)*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 1980, 1024 p., p. 630-632 et 854 sqq.
- 18 AMC, état du personnel de 1911 et cahiers du personnel étranger n° 4 à 10.
- 19 Linda GUERRY, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre et Histoire*, n° 5, automne 2009, 16 p., <http://genrehistoire.revues.org/808>, consulté le 23 février 2017.

- 20 À propos de la cécité sur le travail des femmes étrangères, Sylvie SCHWEITZER, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XX^e siècle », *Travail, Genre et Société*, 2008/2, n° 20, p. 29-45.
- 21 AMC, cahier du personnel étranger n° 6.
- 22 Marc ANDRE, « Algériennes, quelle citoyenneté ? (Années 1930 - années 1960) », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, 2016, n° 43, p. 94-116, p. 100 sqq.
- 23 Linda GUERRY, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration... », *op. cit.*, p. 1-2.
- 24 François ROBERT, *Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes au XIX^e-XX^e siècle*, Lyon, Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, 1993, tome 1, et 1994, tome 2.
- 25 Sylvie SCHWEITZER (dir.), *Rhône-Alpes : étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, 2008, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/373414/filename/ACSE.R.Alpes.t2.pdf>, consulté le 7 novembre 2018.
- 26 Nancy GREEN, « Concepts historiques des flux migratoires », *Revue internationale et stratégique*, 2003/2, n° 50, p. 83.
- 27 Jacques BAROU, « Historiographie de la recherche sur la question migratoire en Rhône-Alpes », *Rencontres régionales du réseau Traces*, Saint-Étienne, 13 octobre 2015.
- 28 Gérard NOIRIEL, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et migrations*, 2005, n° 1255, p. 44.
- 29 ADI, 56J65, réponse au questionnaire du Groupement de l'Industrie Siderurgique (GIS).
- 30 AMC, 1E1, un carton et 1F1 un carton par année.
- 31 ADI, 2973W et 4252W.
- 32 ADI, 56J69, prêts et allocations à des ouvriers et à leurs familles.
- 33 Différents documents d'usine, des photographies, des articles de la presse régionale, les carnets de la bibliothèque m'ont été communiqués par d'anciens personnels ou leurs enfants, dont Janine Bouillet, Éric Combaluzier et Michel Paret.
- 34 Source AMC, fichier mécanographique et cahiers du personnel.
- 35 Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « La famille Casino. Saint-Étienne (Loire). 1920-1960 », dans Yves LEQUIN et Sylvie SCHWEITZER (dir.), *L'usine et le bureau*.

Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIX^e-XX^e siècle, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p 57-73.

36 Ce point est un acquis historiographique, voir par exemple Vincent VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs*, Paris, Perrin, 2003, p. 169 sqq.

37 Anne BRUNO, Philippe RYGIEL, Alexis SPIRE, et Claire ZALC, « Jugés sur pièces », *Population*, 2006/5, vol. 61, p. 737-762.

38 ADI, 2973W.

39 AMC, fichier mécanographique.

40 Marie-Claude BLANC CHALEARD, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX^e siècle », *Hommes et migrations*, n° 1264, 2006, p. 24 sqq.

41 AMC, 1B3, délibérations du conseil municipal.

42 Mary D. LEWIS, *Les frontières de la République*, op. cit., p. 76-78.

43 Sylvie SCHWEITZER, « Gestions de salariés : métiers et flexibilités (Lyon, XIX^e-XX^e siècles) », *Histoire, économie et société*, 2001, n° 4, p. 460.

44 AMC, fichier mécanographique du personnel.

45 Comme le pensent plusieurs historiens de l'immigration, loin de freiner l'investissement technologique et l'innovation, la main d'œuvre immigrée a apporté sa contribution : Laure PITTI, « La main d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », dans Laure PITTI (dir.), « Immigration et marché du travail », *Homme et Migration*, n° 1263, Septembre-octobre 2006, p. 54. Elle rappelle que cette thèse est discutée dans Gérard NOIRIEL, *Le creuset français, histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, L'univers historique, 1988, p. 315.

46 Certains auteurs parlent d'un modèle d'utilisation des immigrés dans les industries en difficulté : John BARZMAN, « La Normandie immigrée. Des Anglais aux « gens du Fleuve », *Homme et migration*, n° 1273, mai-juin 2008, p. 103.

47 ADI, 56J65, réponse au questionnaire du Groupement de l'Industrie Sidérurgique (GIS).

48 Conférences, exposition, installation et lectures, évènements du 12 au 25 mai 2016 dans le cadre de Patri/malle « à feu perdu » à Chasse-sur-Rhône.

RÉSUMÉS

Français

De 1945 à l'année de leur fermeture en 1966, les migrations sont l'un des faits marquant à étudier sur le personnel des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône. On peut classer les personnels étrangers en deux catégories : ceux dont les flux migratoires sont éteints – il s'agit principalement d'Européens de l'Est – et ceux dont les flux migratoires s'accroissent, ce sont des Européens du Sud et des Algériens. Le nombre de travailleurs étrangers dépend des rythmes des productions de l'usine, mais surtout des différentes politiques menées par les dirigeants de l'entreprise. On retrouve ces données dans les archives de l'usine, en particulier dans un fichier mécanographique, mais d'autres sources sont mobilisables : sources privées, sources administratives, etc. Après 1945, on considère généralement que l'État joue le rôle le plus important dans les politiques migratoires, mais celles des entreprises persistent. Elles peuvent rencontrer les intérêts des migrants, en particulier pour leurs familles.

English

Migration is one of the more important facts for the study of Chasse-sur-Rhône blast furnaces staff from 1945 to 1966, the year of the factory's closure. Two categories of foreigners can be determined: those whose migratory flows are ending – they mostly come from eastern Europe – and those whose migratory flows are growing, they come from southern Europe or from Algeria. The number of foreigners depends on the productions, but mostly on the different managers' policies. All this information can be found in the factory's archives, especially in paper files, but other sources can be used: private sources, administrative sources, etc. States' policies are usually considered as the most important for this period, but company policies persist. They can meet migrants' preoccupations, especially about their families.

INDEX

Mots-clés

Travailleurs étrangers, Travailleurs algériens, Familles étrangères, Migration, Politiques d'entreprise, Trente Glorieuses

Keywords

Foreign workers, Algerian workers, Foreign families, Migration, corporate policies, Thirty glorious

AUTEUR

Cyril Bonfils-Guillaud

Université Lumière Lyon 2, LARHRA (UMR 5190)

cyril.bonfils@laposte.net

IDREF : <https://www.idref.fr/232277796>

Positions de thèses

Le personnel de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse-sur-Rhône pendant les Trente Glorieuses : de la croissance à la crise

Cyril Bonfils-Guillaud

TEXTE

- 1 Le sujet de ma thèse porte sur le personnel d'une entreprise sidérurgique pendant ce qui est généralement considéré comme une période d'expansion exceptionnelle. Elle donne donc une place centrale aux ouvriers, compte tenu de l'importance constante de leurs effectifs de 1945 à la fermeture de leur usine en 1966, mais elle s'intéresse aussi aux autres catégories de personnels : employés, cadres, agents de maîtrise et techniciens. Le patronat fait aussi partie de notre étude, non seulement parce qu'il y a des interrelations constantes des dirigeants de l'entreprise avec les personnels, mais surtout parce que comme dirigeants de l'usine ils en font partie. La nationalité, le sexe et le genre sont au cœur des approches utilisées. Enfin l'alliance de l'histoire sociale et de l'histoire économique¹ a prouvé son utilité car la modernisation et les recompositions industrielles régionales sont les fils conducteurs des politiques d'entreprise menées : un intérêt constant est porté à ces thèmes déterminants pour l'évolution du travail dans l'usine, les conditions dans lesquels il s'effectue, l'analyse des degrés d'acceptation de ces changements. Une réflexion constante sur l'échelle utilisée est alors nécessaire pour revisiter les Trente Glorieuses².
- 2 De 1945 à 1949, la reconstruction de l'usine partiellement détruite et la relance de ses activités s'effectuent dans le cadre contraint des velléités de restructurations régionales dominées par le géant que sont les Aciéries de la Marine. La famille Cholat qui dirige l'entreprise de Chasse, l'entreprise sœur des Aciéries de Saint-Étienne, et leurs multiples filiales en France et en Afrique du Nord, résiste à des pressions qui s'exerçaient déjà pendant la Seconde Guerre mondiale et qui concernent aussi les autres industriels du bassin ligérien, à la fois alliés et concurrents. Ces pressions retardent la modernisation

de l'usine de Chasse. Les conditions de travail n'évoluent alors guère. Simplement un recentrage est effectué sur les hauts-fourneaux, la fonderie, la cimenterie, tandis que la cokerie et les activités chimiques sont abandonnées conformément aux décisions prises dans le cadre du Plan. Les salariés sont reclassés dans les autres ateliers de l'usine dans un contexte de pénurie de main d'œuvre. Le recrutement de travailleurs étrangers contribue largement à la reconstruction alors que leur arrivée est en général plus tardive dans les autres secteurs de l'économie. Il faut dire que les HFC ont de telles pratiques depuis la Première Guerre mondiale et qu'ils s'appuient particulièrement sur le recrutement de travailleurs provenant de Bou Amrane en Algérie, région où ils possèdent des mines. Le recrutement d'ouvrières notamment étrangères s'effectue dans la continuité de la guerre, période pendant laquelle ces dernières ont joué un rôle plus important en proportion qu'en nombre. La répartition selon les activités et les postes de travail est segmentée et genrée, tandis que les chefs sont toujours des hommes, la plupart de nationalité française. Les pratiques sociales des dirigeants des HFC sont menées par un patronat catholique militant et volontiers actif dans le domaine des œuvres. Les ressorts de ces pratiques paternalistes sont multiples : intérêt pour les veuves, utilisation d'un système complexe de primes, création ancienne d'une mutuelle d'entreprise, construction de logements, etc. Elles doivent cependant laisser place à des institutions nouvelles, conséquences de l'intervention croissante de l'État, avec en particulier la création d'un comité d'entreprise et d'un bureau de sécurité sociale dans l'usine. Les conditions du dialogue avec les salariés changent donc au profit de ces derniers. Toutefois il est toujours mené par des hommes qualifiés et de nationalité française. Cela n'empêche pas, comme dans le reste du bassin ligérien, les mobilisations de 1947 qui sont principalement tournées vers la défense du pouvoir d'achat. En revanche, à la grande satisfaction des Cholat, les HFC sont épargnés par les mobilisations de 1948 alors qu'elles touchent les hauts-fourneaux voisins de Givors.

- 3 Les dirigeants des HFC doivent cependant céder à partir de 1949 face à la pression conjuguée du ministère de l'Industrie et des dirigeants des Aciéries de la Marine : la création de la CECA et le dumping exercé par les industriels lorrains ont été les éléments clés de la

fusion avec les Aciéries de Saint-Étienne. Mais alors que Pierre Cholat rêvait d'un rapport de force équilibré au sein de la nouvelle entreprise, la création de la CAFL (Compagnie des ateliers et forges de la Loire) en 1953 lui hôte toute illusion et le contraint à se rabattre sur la direction des HFC, dernière entreprise dans laquelle il conserve le pouvoir. Il mise alors sur la modernisation constante de son outillage pour maintenir son indépendance face à la concurrence des hauts-fourneaux de Givors, l'arrivée d'un administrateur de Marine au conseil d'administration de Chasse et la pression du ministère de l'Industrie qui souhaite la poursuite de la concentration dans le contexte de l'ouverture croissante des frontières. Les représentants syndicaux de l'usine soutiennent alors Pierre Cholat dans ses choix. De nombreux salariés trouvent intérêt à la modernisation qui leur offre des possibilités de parcours professionnels ascendants, tandis que l'expansion des productions en accroissant le temps de travail permet de trouver un compromis entre revendications salariales et satisfaction des besoins de main-d'œuvre. La modernisation ne provoque pourtant pas d'amélioration véritable des conditions de travail. De plus, l'augmentation des productions accroît les accidents tandis que le vieillissement d'une partie du personnel a pour conséquence l'augmentation du nombre des invalides : les travailleurs étrangers sont davantage concernés par les premiers tandis que les Français embauchés en moyenne depuis plus longtemps le sont par les seconds. Le compromis trouvé se fait également aux dépens des ouvrières dont le nombre décroît régulièrement, puis c'est au tour des employées de bureau. Il repose également sur un recrutement conséquent de travailleurs étrangers indispensables pour satisfaire les besoins de flexibilité créés par la modernisation et l'évolution des rythmes de production. Dans le même temps, les pratiques d'entreprise et de certains recrutements évoluent. Elles sont en partie contraintes par des nécessités financières comme par l'évolution de la réglementation. Ainsi les pratiques de construction de logements cèdent la place à des prêts au logement fondés sur le 1 % patronal et la construction de HLM. Ou encore la formation et le recrutement de salarié qualifiés se font de moins en moins en interne.

- 4 Toutefois, alors qu'on assiste à une expansion sans précédent des productions à partir de 1956, les marges de l'entreprise diminuent

avec une concurrence européenne qui ne cesse de progresser. Malgré un outillage toujours plus moderne et des efforts croissants de la part des personnels, les HFC sont au bord de la faillite en 1963. Un plan de la dernière chance est élaboré par de nouveaux dirigeants, mais la prise du contrôle par de nouvelles équipes aux logiques principalement financières provoque la faillite de l'entreprise et la liquidation de son patrimoine. Une gestion du personnel s'appuyant sur la main d'œuvre étrangère permet à l'usine de fonctionner jusqu'à sa fermeture. Les résistances des salariés et de leurs familles en 1963 puis en 1966 se traduisent par des mobilisations inédites par leur durée, la diversité et l'inventivité des moyens mis en œuvre. Elles inaugurent les années 1968 marquées par la remontée de l'insubordination ouvrière³. Les mesures de reclassement sont encore largement confiées à l'entreprise qui bénéficie toutefois d'un certain nombre d'innovations au niveau des aides alors qu'on est dans le contexte du Plan de la sidérurgie de 1966. La municipalité, active lors des luttes sociales, l'est toujours après la fermeture. Les mesures d'accompagnement des salariés et de reconversion du site industriel permettent à la plupart d'entre eux de retrouver un emploi, mais le plus souvent de moindre qualité et plus éloigné de leur lieu de résidence. Enfin, d'autres trop vieux ou trop diminués physiquement demeurent chômeurs et aspirent à devenir retraités : la question du travail cède alors la place à celle de l'emploi.

Thèse en Histoire, soutenue le 27 juin 2018

Jury : Mme Sylvie Schweitzer, (Université Lumière Lyon 2, directrice), M. Hervé Joly, (C.N.R.S.), M. Pascal Raggi (Université de Lorraine), Mme Anne Dalmasso (Université Grenoble Alpes), M. Xavier Vigna (Université de Bourgogne)

Accéder en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01938221>

NOTES

1 Jean-Claude DAUMAS, « L'histoire ouvrière, quel retour », dans Nicolas HATZFELD, Michel PIGENET, Xavier VIGNA (dir.), *Travail, travailleurs et ouvriers d'Europe au xx^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2016, p. 351.

2 Rémy PAWIN, « Retour sur les ‘Trente Glorieuses’ et la périodisation du second vingtième siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/1 n° 60-1, p. 155-175.

3 Xavier VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007, 380 p.

AUTEUR

Cyril Bonfils-Guillaud

cyril.bonfils@laposte.net

IDREF : <https://www.idref.fr/232277796>

Les espaces du catholicisme français contemporain : dynamiques communautaires polarisées et recompositions d'un paysage religieux éclaté (1980-2013)

Vincent Herbinet

TEXTE

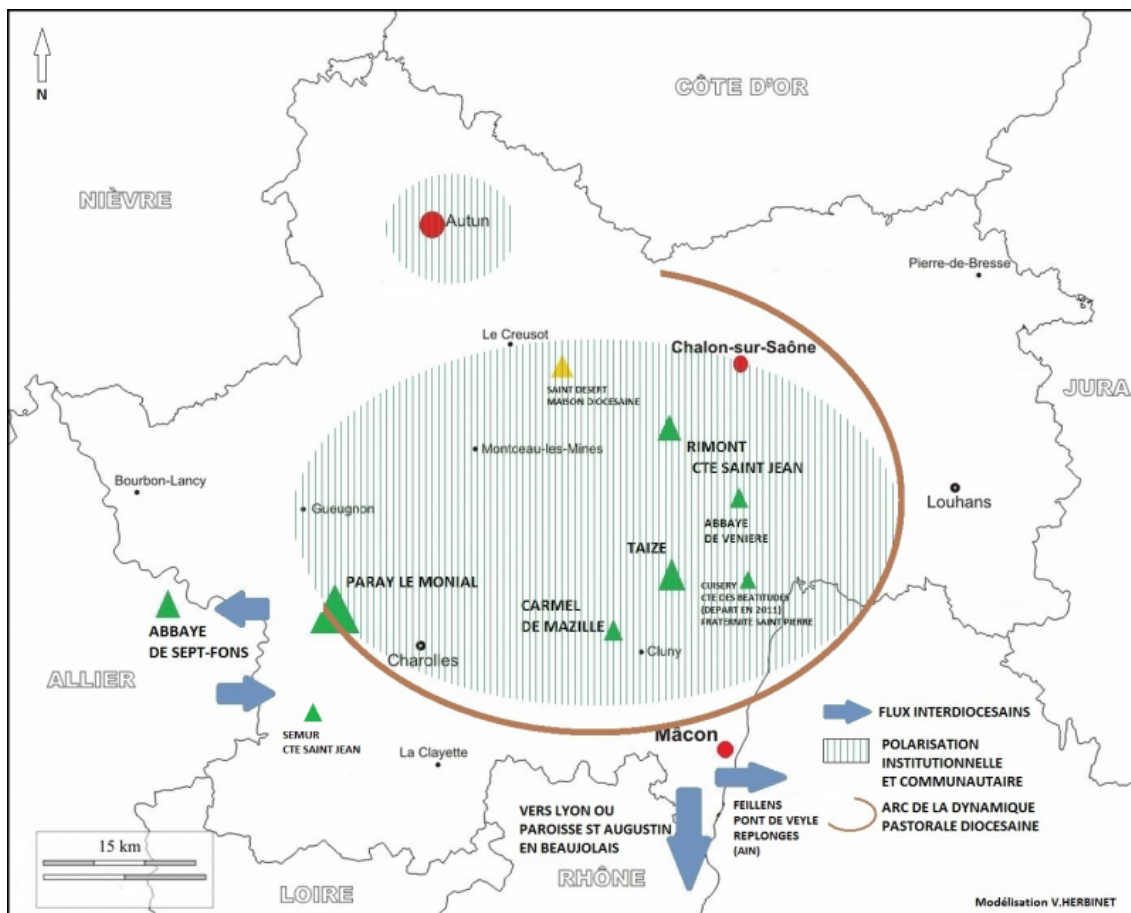
- 1 L'idée d'un travail de recherche sur les dynamiques territoriales et communautaires du catholicisme contemporain est née d'une interrogation suite aux propos tenus par le pape Benoît XVI dans l'avion le conduisant en République tchèque, le 26 septembre 2009. Lors de sa conférence de presse, celui-ci avait expliqué le concept de « minorité créative » qui, selon lui, détermine l'avenir du catholicisme : « L'Église catholique doit être vue comme une minorité créative possédant un héritage de valeurs qui ne sont pas des choses du passé, mais une réalité très vivante et actuelle »¹.
- 2 Pour nous, cette mise en avant de la problématique de la conscientisation du fait minoritaire n'est pas anodine. Dans nos recherches, au sein de trois diocèses (Rennes, Fréjus-Toulon et Autun), elle vise à analyser dans la contemporanéité (1980-2013) la trajectoire du catholicisme, dans le sillage de la microhistoire, par l'étude de ses acteurs, de ses territoires et de ses communautés, des modes de gouvernement ecclésial. Notre période de recherche reste très stimulante compte tenu de la fertilité de nouvelles communautés dans un contexte de postmodernité, de la créativité de certaines paroisses (piété populaire, parcours catéchétiques, pastorale de « niches »...), des arbitrages épiscopaux en faveur d'une dynamique missionnaire (démarches parasynodales notamment) et de l'attractivité de hauts lieux spirituels « incubateurs » concentrant de larges offres pastorales typées (Paray-le-Monial). Nous nous sommes focalisés tout particulièrement dans nos recherches sur les catholiques pratiquants réguliers dans une logique plus ou moins attestataire², cercle qui resterait, par ses engagements et ses

pratiques, l'acteur des profondes mutations communautaires et territoriales du catholicisme contemporain. En plus des sources imprimées et d'un questionnaire semi-directif (148 réponses), nous avons voulu donner de l'épaisseur historique à nos analyses, dans de multiples entretiens (99) avec des témoins privilégiés : évêques, prêtres, diacres, ministres institués, laïcs (en mission ecclésiale, militants...), etc. Nous avons réalisé des études de terrain lors de visites pastorales, dans les paroisses, les sanctuaires, les maisons d'accueil, les réunions de mouvements (CMR, JOC, END...), les communautés (Emmanuel, Saint-Jean, Saint-Martin...).

- 3 Nous avons appelé « géocatholisation » ce processus d'inscription des fidèles catholiques à vivre leur foi dans un territoire (espace vécu), à se déplacer dans des lieux où ils pourront faire des expériences spirituelles (espace parcouru) et à se situer dans un espace façonné par l'Ordinaire comme des maisons diocésaines ou des sanctuaires réhabilités (espace conçu). Nous avons inscrit notre principale hypothèse de recherche dans la prise en compte des mutations ecclésiales au sein d'espaces ruraux et urbains. Elle pose l'idée, à la fin du ^{xx}^e siècle, d'un processus de polarisation communautaire et spatial encouragé par les Ordinaires et par l'abandon d'une politique de remodelage homogène et universel, passant ainsi du défi de la proximité à celui de l'unité. Nous avons interrogé le *munus regendi* des évêques au prisme des croisements des générations épiscopales et de l'influence des magistères de Jean-Paul II et Benoît XVI. La problématique de la gouvernance a donc amené la question de la coresponsabilité au sein des institutions d'Église, au coeur des territoires et des communautés polymorphes, entraînant par là des tensions. Dans le diocèse rural d'Autun, nous avons vu qu'entre 2003 et 2013 Mgr Rivière prit l'option de focaliser son clergé le plus jeune dans les pôles urbains ou dans des hauts lieux spirituels. En 2013, l'arrivée d'un curé et d'un vicaire d'une trentaine d'années, à Paray-le-Monial, illustre l'arbitrage préférentiel de l'évêque en faveur de la paroisse du Sacré-Cœur qui concentre des forces vives (diacres, jeunes familles, communautés, mouvements...). Deux ans auparavant, la construction de la maison diocésaine au centre géographique du diocèse et l'installation en son sein de nombreux services contribuèrent à isoler la cité épiscopale. Par-là, l'évêque d'Autun priorisa des orientations pastorales à partir d'une nébuleuse

concentrant les communautés religieuses polymorphes (Emmanuel, Saint-Jean, Fraternité Saint-Pierre, Carmélites de Mazille, Taizé) du diocèse et prenant en compte la porosité des frontières diocésaines.

Options épiscopales dans le diocèse d'Autun et polarisation communautaire en 2013

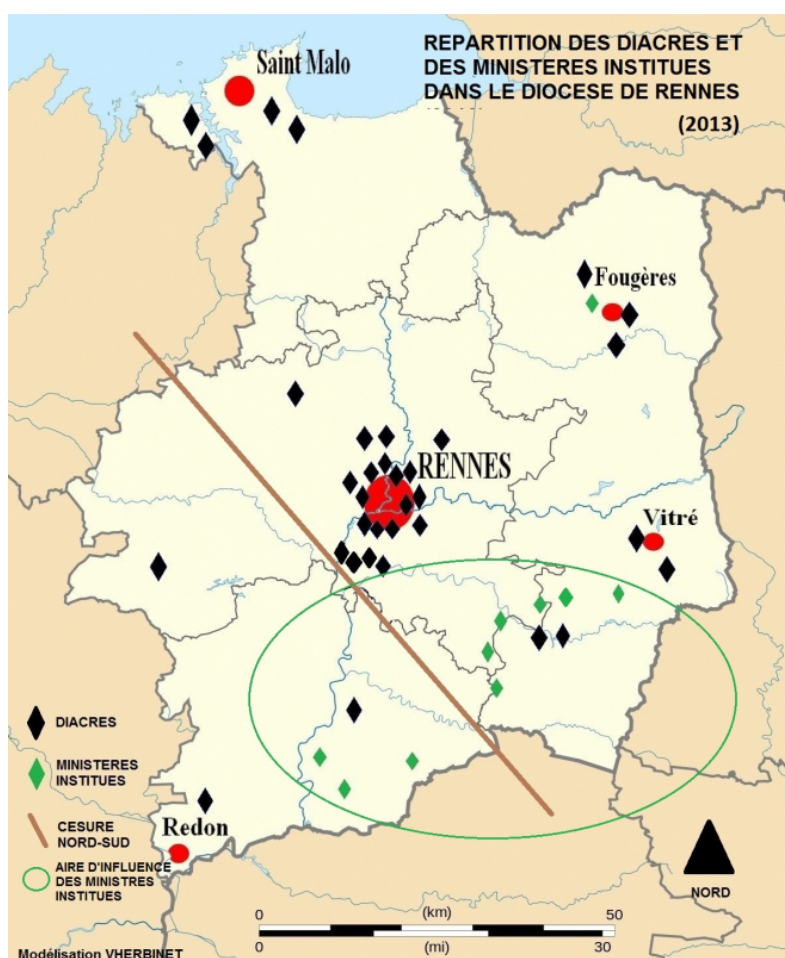


Modélisation V.Herbinet

- 4 De même, à travers le charisme et la personnalité des évêques rennais, la pastorale territoriale et communautaire illustra l'hypothèse d'un interventionnisme nécessaire de l'Ordinaire pour mettre l'Église locale en phase avec une métropole en forte croissance, autour de la question du gouvernement, avec les diacres et les laïcs, notamment lors des démarches parasynodales (2005-2009). Nous avons noté l'itinérance des catholiques (les plus urbains) des « générations Jean-Paul II et Benoît XVI », changeant de paroisses au gré des propositions pastorales (catéchèse pour enfants type « Bon Berger », école pour couple...), et souvent décomplexés quant à

la forme liturgique du rite. L'institution paroissiale tend ainsi à se déployer depuis la fin des années 2000 sous le modèle de pôles (« pôles eucharistiques rayonnants³ » à Rennes) qui, à défaut de couvrir tout le territoire diocésain, posent leur empreinte, passant alors de la circonscription à l'inscription. D'un autre côté, et là réside le paradoxe du tissu ecclésial, les paroisses rurales se dilatent et devront peut-être passer, faute de fidèles et de prêtres, du canton ou du secteur à l'arrondissement ou au pays. La cartographie a mis en exergue à cet effet une « diagonale aride du catholicisme » dans le sud du diocèse de Rennes, notamment en zone rurale, avec des lieux sans référence paroissiale vivante. Pourtant, Mgr Jacques Jullien avait voulu répondre à ce diagnostic en choisissant de nommer et d'implanter, dans les années 1980-1990, des ministres institués dans les zones les plus enclavées. Ceci ne fut pas pérennisé par la suite.

Répartition des diacres et des ministres institués dans le diocèse de Rennes en 2013



Modélisation V.Herbinet

- 5 La question de l'unité reste aussi problématique du fait du croisement des générations d'évêques⁴, de prêtres et de laïcs. Des recherches inédites sur le diocèse de Fréjus-Toulon, territoire d'Église inclassable, permirent aussi de saisir les enjeux de la personnalisation du pouvoir épiscopal. Nous avons voulu avancer l'hypothèse d'une « quatrième voie », c'est-à-dire une vision pastorale hybride succédant à celles des « progressistes » et des « intégristes » jusqu'au début des années 1980, et à la « troisième voie » initiée par le Cardinal Jean-Marie Lustiger. Celle-ci s'incarnerait tout particulièrement dans le magistère de Benoît XVI faisant la promotion, au regard de leur fécondité sacerdotale et de leur pouvoir d'attraction sur les jeunes générations, des communautés nouvelles et traditionalistes (type *Ecclesia Dei*) dans une logique unitaire et décomplexée. Mgr Rey, évêque « tradismatique », est aussi dans le sillage du pape allemand qui préconisait le développement de petites communautés agissantes au sein de « pôles paroissiaux missionnaires », à l'image dans le diocèse de la polarisation des nombreuses confréries, fraternités et communautés souvent soumises à une charte morale et spirituelle édictée par l'évêque. Selon l'*Ordo* 2015, 35 prêtres sur les 99 exerçant une charge curiale sont issus de communautés nouvelles (le plus souvent étrangères), tout comme 48 des 73 vicaires et auxiliaires. Nous avons explicité le terme d'« intelligence territoriale ecclésiale » qui définirait dans la contemporanéité les modes de gouvernement formalisés et planifiés de l'Ordinaire en phase avec les grandes mutations communautaires (identité du territoire, spécificités des communautés locales, cartographie microspatiale, acculturation du clergé d'origine étrangère...).
- 6 Au sein des diocèses étudiés, avec leurs nombreuses communautés protéiformes (mouvements, congrégations, communautés charismatiques et traditionalistes), il y a de forts enjeux autour du contrôle et du pouvoir de l'évêque. D'autant plus que les communautés privilégient des lieux et des réseaux affinitaires qui peuvent échapper aux territoires paroissiaux de proximité, et qui esquissent d'autres types d'organisation communautaire. Ces (nouvelles) communautés choisissent d'ailleurs leurs territoires d'implantation, en accord avec l'Ordinaire ; c'est pourquoi en amont nous avons parlé de marketing territorial à propos des diocèses d'accueil. Ainsi, dans le diocèse de Rennes, la communauté

néocharismatique de l'Emmanuel s'installa dans le centre-ville de Rennes et le long de la Côte d'Émeraude (Dinard), mais déclina toutes les demandes de Mgr d'Ornellas de s'installer en zone périurbaine ou rurale, au sein d'un « pôle eucharistique rayonnant » diocésain. L'articulation entre universalité et identité resterait donc complexe. C'est pourquoi nous avons voulu analyser les capacités des nouvelles communautés attestataire (charismatiques et traditionalistes) à revivifier le tissu ecclésial, sur les facteurs limitants et leur marge d'influence dans un contexte où les générations de fidèles se croisent et s'interrogent les unes sur les autres. D'autant plus que ces communautés sont détentrices d'un savoir-faire pastoral et missionnaire que l'institution diocésaine n'a pas forcément.

- 7 Nous avons ainsi cherché à explorer les ferments de revitalisation sans les poser en absolu, tout en ayant conscience, dans le cas de la religion catholique à la fin du xx^e siècle, que ce qui naît n'a pas la même échelle que ce qui meurt. Cette thèse pourra constituer un point de départ à partir duquel il conviendra de continuer à observer la capacité du catholicisme à revivifier certains territoires par l'action de petites communautés agissantes (au risque d'une « injustice spatiale »), dans une matrice d'Église où se côtoient plus étroitement des communautés hiérarchiques et les associations de fidèles et de prêtres.

Thèse en Histoire, soutenue le 3 juillet 2018.

Composition du jury : Christian Sorrel (Université Lumière Lyon 2, Directeur), Catherine Maurer (Université de Strasbourg), Jean-François Chiron (Université Catholique de Lyon), Christine Pina (Université de Nice), Philippe Portier (École Pratique des Hautes Études), Michel Fourcade (Université Montpellier 3).

NOTES

1 BENOÎT XVI, Conférence de presse le samedi 26 mars, dans le cadre d'un voyage apostolique en République tchèque, *w2.vatican.va*.

2 De *testis* (« témoin »). Caractère insécable de celui « qui croit » et de celui « qui dit ».

- 3 Vincent HERBINET, « Gouvernance diocésaine et dynamiques communautaires : le cas du diocèse de Rennes (2000-2013) », p. 75-94 in Bruno DUMONS, Christian SORREL (dir.), *Gouverner l'Église catholique au XXème siècle*, LARHRA, Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires n° 28, 2015, 157 p.
- 4 Christian SORREL, Frédéric LEMOIGNE (dir.), *Les évêques français de la Séparation au pontificat de Jean-Paul II : actes du colloque de Lyon (18-19 novembre 2010)*, Paris, Éditions du Cerf, 2013, 425 p.

AUTEUR

Vincent Herbinet

vherbinet@orange.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/236307568>

Max Schoendorff (1934-2012), l'atelier, laboratoire de l'œuvre

Martine Tallet

TEXTE

- 1 1- Si la rencontre avec l'atelier de l'artiste creuse des territoires multiples, elle se concentre pour l'artiste Max Schoendorff d'abord dans un lieu à Lyon, à nul autre pareil. Elle revient à cette pensée de Novalis : « Nous rêvons de voyager à travers l'univers : l'univers n'est-il pas en nous ? Nous ne connaissons pas les profondeurs de notre esprit. Vers l'intérieur va le chemin mystérieux...¹ »
- 2 2- Faire l'archéologie de ce lieu, l'atelier, aux contours d'installation contemporaine constitua le point de départ à l'étude des idées, de la culture et de l'œuvre de l'artiste.
- 3 Il s'est très vite agi de savoir en quoi la confrontation matérielle avec les œuvres, les archives, les objets, les substances, les outils et les livres de l'immense bibliothèque de l'artiste (35 000 livres) était capable de relier le réel et l'imaginaire. Explorer comment la trace devenait signe.
- 4 Le contenu de l'atelier a peu à peu livré un processus créatif.
- 5 Max Schoendorff, cet homme de la transversalité, s'est exercé dans des domaines aussi divers que la scénographie, la peinture, l'estampe, le dessin mais aussi l'édition, l'organisation d'événements culturels, des expositions, des colloques, des émissions médiatiques, des prises de parole politique autant que dans un rapport original au quotidien.
- 6 Il exprime aussi cette transversalité à l'URDLA, Utopie raisonnée pour les droits de la liberté en art, devenu Centre international de l'estampe et du livre, qu'il fonde en 1978 et dont il sera président jusqu'à sa mort.
- 7 Les témoignages d'un esprit critique, quelquefois révolté, qui refonde les concepts, qui transforme jusqu'à la subversion, sont restitués dans une matière réunie sous nos yeux, – je pense là par exemple aux murs de l'atelier que j'ai disséqués. Elle est curieuse, critique, poétique,

libre et souvent drôle aussi. Elle s'expose sous la forme d'une mythologie de cabinet de curiosités. Elle fait s'entrechoquer les traces d'Éros et de Thanatos dans des volutes de poussières, elle lutte avec le consumérisme par son contenu et surtout par les écarts et les rapprochements qu'elle propose.

- 8 3- Pour répondre à la problématique posée, quelle a été la méthode utilisée ?
- 9 Observations, méditations, exhumations, recensements mais aussi inventaires et classements ont irrigué le cheminement de l'étude. L'atelier n'est pas une problématique abstraite. Il est l'échiquier palpable, affectif et émotionnel du processus créatif qui procure des données irréfutables pour analyser et comprendre la constellation schoendorffienne, sa *Weltanschauung*, sa *carte du monde*.
- 10 Au fil de ce long processus de récolement, une investigation dans la complexe mise en œuvre des matériaux, des supports et de la couleur, a été menée. Bénéficiant à la source de l'analyse d'une restauratrice, nous avons procédé à une expérimentation technique. L'utilisation d'outils et de supports peu conventionnels, le travail de l'empreinte, la superposition de couches d'enduits, de glacis, de vernis, de cire déjà lisibles dans les premiers monotypes, ne cèdent souvent rien à une conduite experte de la trace. Les étapes essentielles de l'élaboration de certaines réalisations, documentées par des clichés photographiques ont pu être reconstituées.
- 11 La même attention s'est portée sur le travail du titre. Marie-Claude Schoendorff et Georges-Henri Morin, poète et artiste, ont bien voulu se prêter à l'exercice d'une lecture enchaînée de l'ensemble des titres. Confrontés aux entretiens sur le sujet, elle a servi de point d'ancrage à des recherches sémantiques, linguistiques, littéraires et philosophiques.
- 12 Les discussions avec Marie-Claude Schoendorff, la lecture filmée de son journal, depuis 1986, les entretiens avec ses proches, les amis collectionneurs, les collaborateurs et les praticiens ont été déterminants. Ils ont l'attrait de la matière vive, humaine et paradoxale qui accuse les traits de l'homme de passions et de désirs. Nous avons essayé de croiser les regards de ceux qui l'ont aimé

comme de ceux qui l'ont « mal aimé² » et qui tous reconnaissent qu'il ne laissait jamais indifférent.

- 13 Dans le lent processus de décentralisation de la culture amorcée à la fin des années cinquante, Max Schoendorff compte au milieu des hommes de théâtre, de cinéma, de littérature et de presse. Le recensement et l'analyse de centaines d'articles en témoignent. Dans de nombreuses actions de politique culturelle, son avis est requis, son discours, son analyse et sa clairvoyance sont appréciés, sa combativité sociale respectée. Son image se construit, s'impose comme une évidence, noire, congruente, intimidante. Il s'engage en politique, contribue à la naissance de la Mapra, Maison des artistes Rhône-Alpes, et fait exister et perdurer l'URDLA.
- 14 Je n'ai pas échappée aux préoccupations quant à la distance à mettre en place avec le sujet. C'est mon métier de documentariste qui m'a le plus aidée sur ce plan. Il est nécessaire de trouver les moyens de contourner les embûches de la complexité du milieu tout en tentant de restituer l'émotion première.
- 15 Après la réalisation du film « L'atelier de Max Schoendorff » en 2014³, qui a décidé de cette étude, d'autres documentaires sur les ateliers des artistes Jacques Truphémus, Philippe Favier et du sculpteur Jean-Patrice Rozand, ont nourri la diversité de la problématique de l'atelier. S'ils ont redoublé l'intérêt pour une compréhension, pour une implication de l'atelier dans la création, on constate que le centre d'intérêt se déplace dès lors que l'artiste est vivant, que son discours s'entend. Le questionnement oral quant au processus créatif trouve naturellement son éclairage.
- 16 Force est de constater que l'étendue des disciplines à mobiliser dans l'atelier recouvrent des champs intellectuels qui dépassent l'histoire matérielle. Elles sont d'ordre philosophique, littéraire, dramaturgique, sémiologique, psychologique... Elles concernent les territoires de l'ésotérisme alchimique ou mystique, du marquis de Sade, de l'expressionnisme des primitifs comme des romantiques allemands, des utopies du XIX^e siècle, du cercle élargi des surréalistes...
- 17 L'esprit de Max Schoendorff est propre à la contradiction. Il a une propension immodérée à la subversion. Avec Georges Bataille, Max Schoendorff pense sans doute, qu'« il est temps qu'en chaque chose

connue, ta folie sache apercevoir l'envers⁴ », « Ton affaire est la quête d'un inconnaissable destin⁵ », propose encore l'auteur du *Cathéchisme de Dianus*. Et, à cet endroit, la pensée de l'artiste-défricheur s'incarne dans son œuvre. Denis Milhau, ancien conservateur du musée des Augustins de Toulouse, l'avait dit tout au début de ces travaux : « Pour Max Schoendorff, peindre c'était penser, et penser c'était obligatoirement peindre⁶ ». Thierry Dufrêne reprend cette affirmation de Jean Paulhan à propos de Giacometti : « Les anciens peintres commençaient par le sens et lui trouvaient des signes. Mais les nouveaux commencent par les signes, auxquels il ne reste plus qu'à trouver un sens⁷ ». Là est la singularité de Max Schoendorff, il retourne le jeu et passe de la dénonciation polémique des mots, à l'intelligence de l'articulation entre les mots et les formes visuelles. Il conçoit ainsi son expérimentation et conclut dans le titre qu'il attribue une fois l'œuvre terminée.

- 18 Il s'est révélé d'autant plus nécessaire de s'interroger sur l'approche empirique qui agit par le matériel, que sous le concept qui pèse sous le titre de l'œuvre, et qui en fait partie intégrante, la prolonge comme une littérature qu'il n'a pas voulu faire... et qui intègre l'histoire de l'art.
- 19 4- Le temps a passé entre ces murs, – six années pour cette thèse – propices aux découvertes insolites ou mystérieuses. Il m'a introduit dans des zones de plus en plus difficilement accessibles, dissimulées sous des couches compactes et incertaines – et encore maintenant, leurs contenus m'ont autant interloquée que stimulée et éclairée. Néanmoins ces incursions raisonnées ont fait émerger des éléments déterminants pour la compréhension du parcours de Max Schoendorff. Je pense précisément au contenu des cartons à dessins datés de 1954 à 1962, découverts sur la loggia supérieure, ou aux monceaux d'objets et de matériaux d'empreinte disséminés un peu partout.
- 20 Entre les murs de l'atelier, une *palingénésie* (régénération) se fait jour. Les anges-anatomiques de Gauthier d'Agoty voisinent avec les fantasmagories lithographiques de Pietro Sarto ; les grandes affiches échevelées de Günter Brus, de Pierre Klossowski, renvoient à des jeux de miroirs ; les innovations de Fautrier, les estampes de Bellmer dialoguent avec les totems amérindiens. Les têtes réduites

contrastent avec les masques grillagés à l'aspect poupin du théâtre Tchiloli (São Tomé). La chaise démontable du maître catalan Aulestia attend son supplicié. Les plombs de Seine évoqués dans *L'Art magique* d'André Breton fraternisent avec les glups, avec les squelettes lumineux ; le légumier de Cliousclat se substitue à l'athanor.

- 21 Et l'humour, comme le gaz est à tous les étages ! L'urinoir de Duchamp devient bourdaloue chez Schoendorff, tandis que l'emballage du savon promet : « Jésus lave plus blanc ». Les tire-bouchons s'associent à des figurines de films X, les tire-lait s'exposent pour la qualité de leurs étiquettes lithographiques, non loin des brosses de voyage escamotables destinées à enchanter le visiteur par leur ingéniosité !
- 22 À l'atelier, la délectation naît autant de l'originalité de la collecte des objets que de leur installation. Elle est de surcroît fréquemment réitérée en séries. Séries qui intéressent aussi l'artiste, quand chaque élément se complète pour décliner le passage du temps, ainsi sur la toile, les neufs *Autoportraits de dos*, les douze *Dépaysages* ou, sur le papier, les 29 *dessins à voir plus tard* d'*À l'aveuglette* ou les 29 lavis intitulés *Ces lavis ...* De la même façon, l'accumulation des piles de boyard blanches ou des boîtes de havanes par centaines, égrènent les heures et structurent l'espace à la façon de la *Cathédrale de la misère érotique* de Kurt Schwitters. Pour le simple plaisir de le faire partager, je citerais enfin le mur de moulinettes qui nous renvoie au monde surréaliste.
- 23 L'atelier-installation est le miroir de l'œuvre : par collages, fragmentations, enchevêtrements multiples, la même liberté de procédé s'exprime sur la toile, le métal ou le papier.
- 24 5- Comment le rendu s'est-il articulé dans le travail de thèse ?
- 25 Je me suis confrontée à toutes les prises de parole de Max Schoendorff, dont celle qui suit : « Je cherche quelque chose au théâtre qui échappe au réalisme, il y a des rapports secrets... une manière de traiter le temps, l'espace, le volume... de se confronter avec d'autres œuvres... je relie les bienfaits de ce que je fais au théâtre⁸ ». Le processus créatif du scénographe se déplace du théâtre à la peinture. Comment procède-t-il ? Par une mise en scène de la matière...

- 26 En effet, la création de Max Schoendorff prend racine au Théâtre aux côtés de Roger Planchon à la fin des années cinquante. C'est à l'ombre d'Antonin Artaud, de certains auteurs comme Brecht, Adamov, Gombrowicz, du cinéma de Bresson, des Straub, de Monteiro et de la musique plus spécifiquement baroque ou de Jazz qu'elle se poursuit. L'artiste en devenir s'invente alors son propre langage, éloigné des mots où on l'attendait. Une trentaine de scénographies verront le jour. Les décors et les costumes ne doivent pas forcément quelque chose à l'œuvre peinte, ils en sont même détachés sauf exception. Ils ont pourtant en commun la prise en compte de contraintes, celles qui conditionnent une scénographie théâtrale ou musicale, et qui s'exercent aussi dans l'expression plastique. Contraintes qu'il se mettra en situation de respecter – de créer devrais-je même dire – en grand nombre. Ainsi les réalisations telles que le grand dessin sur tôle à la mine de plomb, *Foolish Wives* (1982-1983), 2 m x 3 m, ou les polyptyques monumentaux *Scène de la vie des douze Césars* (1983), 2,50 m x 5 m, ou encore *Ntshak* (1991), 2 x 21 m, destiné à une station du métro de Lyon. Elles témoignent du désir d'aventures intellectuelles multiples doublé d'une implication physique téméraire.
- 27 L'atelier rend compte de ces parcours, il est « le journal intime » de Max Schoendorff, comme il se plaisait à le dire.
- 28 L'atelier est aussi le lieu de la fabrique : 347 peintures ont toutes fait l'objet d'un inventaire numérique illustré de visuels, renseigné de leur titre, de leurs caractéristiques techniques, des expositions ou publications dans lesquelles elles ont figuré. L'œuvre graphique et gravé, demeuré à l'atelier, fut inventorié. Il fut photographié et documenté suivant la même logique (780 dessins, 89 estampes et 136 monotypes). Les éditions, 50 affiches, 22 catalogues et programmes et 27 livres sont répertoriés dans un inventaire numérique qui permet de visualiser les œuvres et de les agrandir. Pour éclairer le processus créatif, nous avons également inventorié le matériel, les substances et les outils de l'atelier.
- 29 La découverte des dessins et des monotypes comme signes et indices, de la fin des années cinquante et du début des années soixante, a permis de comprendre ce qui allait conduire à l'homogénéité du principe de création : le collage comme principe constitutif.

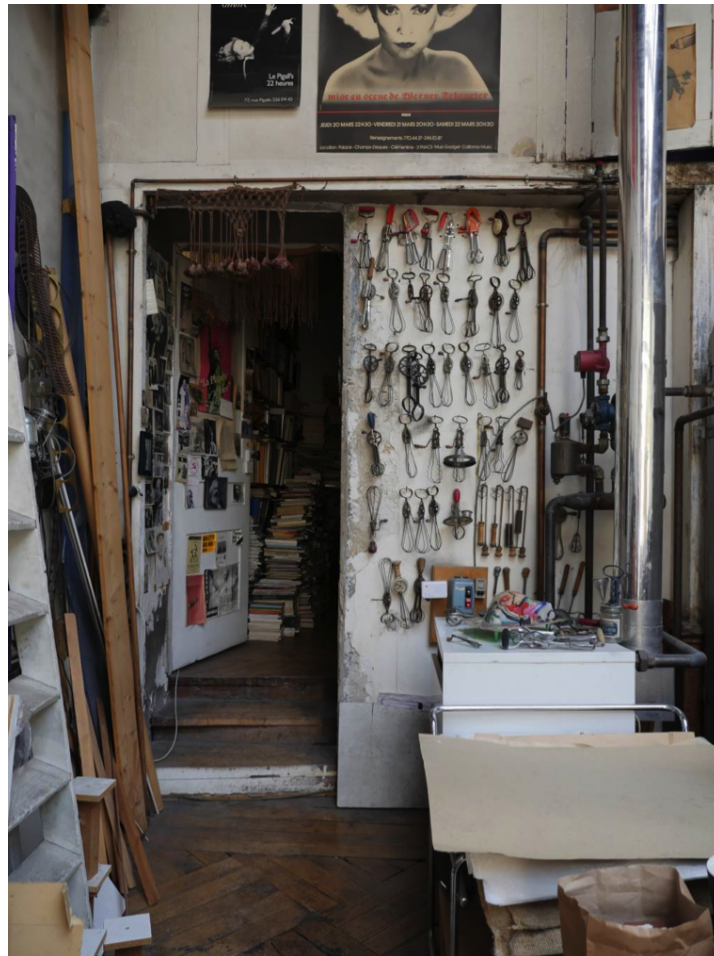
- 30 L'analyse des œuvres a fait apparaître des paradoxes : le temps long dépensé à la matérialité se contracte en toile propice à une méditation. Les risques pris par le geste, par la trace, par la constitution de la pâte, forcent la puissance hallucinatoire du hasard. La maîtrise des procédés ramène à un intérieur de la vue, proche d'une conception de l'inconscient exprimé par Max Ernst. L'espace fragmenté, dilaté, assemblé, mis en abyme, est rendu cohérent dans un processus d'immersion presque cinématographique ; les agissements du couple Éros et Thanatos, une lutte profondément humaine et désespérée contre l'indifférence ; et enfin l'inquiétante hybridation née de la confusion des règnes de la nature.
- 31 Bernadette Bost-Lerrant, critique au *Monde*, entamait son article sur l'exposition *Dépaysages* à l'Embarcadère en 1996 par la constatation suivante : « Le premier paradoxe de cette peinture est qu'elle suscite le discours alors qu'elle est tout le contraire, ou plutôt l'envers, du " dire " ». Elle montre silencieusement. Elle est le résultat, comme se plaisait à le penser l'artiste, proche de la conception d'Antonin Artaud, d'un « théâtre d'expériences ».
- 32 Marie-Claude Schoendorff reçoit, à la faveur de récentes publications, de féconds témoignages de ce que ces formes d'indétermination, ces tourments métamorphiques d'une matière essentiellement organique suscitent : « une terre d'accueil » à qui souhaite s'interroger, s'éprouver, et prolonger le dialogue.
- 33 6- L'atelier fonctionne comme une scène multiple qui témoigne de l'engagement d'une vie d'actions et de projets. L'atelier devient le cénacle actif qui donne lieu, souvent autour de l'URDLA, à des expositions, des débats, des articles, des programmes, des livres ou des catalogues. Au fur et à mesure, se constitue une géologie.
- 34 La rencontre avec l'atelier de la rue Victor Hugo, au cœur de la cité, favorise le dialogue avec les hommes de théâtre et de cinéma⁹. Les surréalistes¹⁰ y trouvèrent un ressort à leurs actions. Les critiques, journalistes et écrivains¹¹, y creusèrent une communauté de pensée. Des conservateurs de musées¹², des collectionneurs¹³ et des artistes¹⁴ y échangèrent.
- 35 Dans des ateliers parisiens d'abord, par cet ancrage lyonnais puis villeurbannais avec l'autre atelier – l'URDLA –, Max Schoendorff se

confronte avec la création de l'estampe contemporaine internationale. Elle le conduit à renchérir une présence au-delà des frontières, mais aussi à imaginer des échanges internationaux, « soucieux au plus haut point de nos responsabilités civiques, nous estimons devoir œuvrer à l'insertion harmonieuse de la création naissante dans l'administration de la cité¹⁵ ». L'atelier devient le corps même de ses utopies, objet du décroissement des territoires de la pensée et de la création, une liberté modelée au corps de l'artiste, de sa représentation, – un pont entre les différents degrés d'une cosmogonie unifiée.

- 36 Ce travail de thèse met au jour une poïétique de l'atelier, il explore comment les potentialités inscrites dans ce lieu débouchent sur une création nouvelle.



L'atelier de Max Schoendorff en 2015



Clichés de l'auteur

Thèse en Histoire de l'Art contemporain, soutenue le 7 décembre 2018.

Jury : Laurent BARIDON (Université Lyon 2 Lumière, directeur), Guillaume Cassegrain (Université Grenoble Alpes), Thierry Dufrêne (Université Paris Nanterre) Marianne Jakobi (Université Clermont Auvergne), Sylvie Ramond (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

Accéder en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02064143>

NOTES

¹ Cette pensée est citée par Max SCHOENDORFF, « Pour Roger Kowalski », Lyon / *Forum*, n° 56, septembre-octobre 1975, p. 29.

- 2 « Je l'ai sans doute mal aimé », dans Entretien avec Paul GAUZIT, marchand d'art, galerie Le Lutrin, 9 mai 2018.
- 3 <https://www.youtube.com/watch?v=AndMHFlvFSw&t=2s>
- 4 BATAILLE Georges, *L'Alleluiah : cathéchisme de Dianus*, Paris, K éditeur, 1947, p. 10.
- 5 *Ibid.*, p. 83.
- 6 Entretien avec Denis MILHAU (1933-2016), ancien conservateur en chef du musée des Augustins de Toulouse, à Sète, 19 avril 2014.
- 7 PAULHAN Jean, *L'Art informel*, Paris, Gallimard, 1962, dans DUFRÊNE Thierry, *Le Journal de Giacometti*, Paris, Éditions Hazan, 2007, p. 157.
- 8 VOLLERIN Alain, Lyon, *Arts plastiques, Max Schoendorff*, V. H. S. Secam, 45'15, Mémoire des Arts, 1987.
- 9 Georges Ribemont-Dessaignes, Jean Vauthier, Roger Planchon, Jacques Rosner, Armand Gatti ou encore Johannes Schaaf et João Monteiro.
- 10 Jean-Louis Bédouin, Georges Goldfayn, José Pierre, Jean Schuster, Claude Courtot.
- 11 Bernard Chardère, Michel Butor, Stéphane Deligeorges, Pierre Klossowski, Dany Laferrière, Jean-Jacques Lerrant, Francis Marmande, Bernard Noël, Dominique Rabourdin, Louis Seguin, Jean-Noël Vuarnet, Fernand Rude, l'éditeur Éric Losfeld.
- 12 Christian Bernard, Christian Briend, Freddy Buache, Dario Gamboni, Pierre Gaudibert, Denis Milhau, Claude Ritschard, Florian Rodari, Sylvie Ramond, le neurologue François Michel, des complices Robert Droguet, Yves Orecchioni, Rajak Ohanian, Jean-Louis Valat.
- 13 Particulièrement Jean-Paul Jungo.
- 14 La performeuse Marina Abramovic, André Dubois, Jorge Camacho, Maurice Ferréol, Jean Janoir, Theo Gerber, Raymond Grandjean, Jim Leon, Christian d'Orgeix, Pierre Pinoncelli, Fabio De Sanctis, Jacqueline Salmon, Pietro Sarto, Henri Ughetto, Patrice Vermeil entre autres ; « L'atelier de Schoendorff n'est point une citadelle interdite, la tanière chaude et inaccessible d'un solitaire. Non seulement le peintre descend dans la rue – comme il fit en mai – mais, en dehors de ses heures de travail, il ouvre largement ses portes aux discussions des peintres, des écrivains, des cinéastes, des militants politiques qui aiment en lui l'homme d'action autant que de méditation, sa culture tout autant que sa liberté créatrice », LERRANT

Jean-Jacques, « Histoires », Max Schoendorff, Lyon, Éric Losfeld, 1969, non paginé.

¹⁵ SCHOENDORFF Max, président de l'URDLA, « Après dix-sept ans d'existence... », 1995.

AUTEUR

Martine Tallet

martine.tallet@9online.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/234343028>

L'Organisation Internationale du Travail et les milieux chrétiens (1919-1969)

Aurélien Zaragori

TEXTE

- 1 Depuis 1926, le Bureau International du Travail, secrétariat de l'Organisation Internationale du Travail, organisation du système de la Société des Nations puis agence des Nations Unies, possède parmi son personnel un prêtre jésuite. Dans le même temps, est mise en exergue depuis 1919 une proximité entre la doctrine sociale de l'Église et les idées du protestantisme social, d'une part, et les clauses ouvrières qui forment la base du programme de l'OIT d'autre part.
- 2 Partant de ce double constat, il s'est agi d'expliquer à travers cette thèse pour quelles raisons cette convergence pouvait être mise en évidence et de quelle manière les milieux chrétiens – catholiques et protestants – avaient participé à l'action de l'OIT. Il fallait également analyser quelle fraction des acteurs chrétiens était particulièrement en relation avec l'OIT. Enfin, il était également essentiel d'expliquer quel intérêt l'OIT avait eu à développer de manière volontaire ses relations avec les milieux chrétiens. Par milieux chrétiens, étaient considérés d'abord les Églises, puis les organisations se réclamant explicitement du christianisme, soit par leur nom, soit par leur déclaration de principes, et enfin, dans une moindre mesure, les personnalités catholiques et protestantes en relations avec le BIT. La période étudiée débutait en 1919, avec la création de l'OIT, pour se terminer à la fin des années 1960, notamment avec la visite du Pape Paul VI à la Conférence Internationale du Travail le 10 juin 1969. Cette recherche a bénéficié d'une historiographie renouvelée à la fois par l'apport de la sociohistoire de l'action publique, de l'intérêt porté à l'OIT et aux acteurs non-étatiques en histoire des relations internationales et d'une histoire religieuse ouverte aux questionnements transnationaux. Elle s'est appuyée sur de nombreuses sources : archives du BIT, du Saint-Siège, d'organisations et de personnalités chrétiennes internationales, françaises, suisses, américaines, belges, italiennes, néerlandaises.

- 3 Ce travail a d'abord montré que la représentation d'acteurs religieux au sein de l'OIT et la convergence avec les doctrines sociales chrétiennes s'appréciait sur un temps plus long, en remontant aux origines du mouvement en faveur d'une législation internationale du travail. Les acteurs chrétiens occupent en effet une place significative au sein de la nébuleuse réformatrice et des congrès qui donnent naissance à l'Association Internationale pour la Protection Légale des Travailleurs. Ils sont également présents au sein de certaines sections nationales de celle-ci et le Saint-Siège est invité à partir de 1900 dans ses assemblées générales. Par contraste, leur représentation au sein des organes de l'OIT, à partir de 1919, est perçue comme insuffisante. Elle est, de fait, liée à une certaine logique numérique – le rapport de force étant largement défavorable aux acteurs chrétiens – mais amplifiée par l'adoption du système tripartite – associant des représentants des gouvernements, des syndicats et des organisations patronales – donnant la priorité aux organisations les plus représentatives de chaque groupe, sur une base nationale.
- 4 Dès lors, il s'est agi pour les syndicats chrétiens, mais aussi pour certains acteurs catholiques comme Mgr Nolens, le délégué gouvernemental hollandais, de rechercher une meilleure représentation des milieux chrétiens afin que ceux-ci puissent peser sur les décisions de l'Organisation. Cette volonté a été bien accueillie, voire accompagnée, par le premier Directeur du BIT, Albert Thomas, désireux de chercher de nouveaux appuis pour son organisation. Celui-ci a, d'une part, nommé un fonctionnaire dédié aux syndicats chrétiens et cherché à faciliter un accord avec la Fédération Syndicale Internationale. Il a, ensuite, réfléchi avec Mgr Nolens au moyen d'associer le Saint-Siège aux travaux de l'Organisation. Malgré une audience avec le Pape, aucune solution institutionnelle n'a cependant pu être trouvée et la seule ouverture concédée par la Secrétairerie d'État a été l'embauche d'un « stagiaire ecclésiastique » – le Jésuite. Celui-ci est choisi non pas en tant que Jésuite, mais bien du fait de la renommée de l'Action Populaire à laquelle il appartient. Malgré le retrait du premier titulaire du poste en 1932, celui-ci se pérennise à partir de 1934. Dès la fin des années 1920, un fonctionnaire est en outre dédié aux relations avec les milieux protestants. La représentation des syndicats chrétiens au sein de la

Conférence internationale du Travail s'améliore lentement. En revanche, ils n'ont presque pas accès au Conseil d'administration.

- 5 Ce rapprochement permet cependant aux organisations et aux acteurs chrétiens, catholiques et protestants, de faire entendre leur voix et de peser sur les normes adoptées par la Conférence internationale du Travail. Deux grands axes peuvent être relevés. D'abord l'intervention sur le Code du travail indigène en formation, notamment sur la convention interdisant le travail forcé en 1930 ainsi que les textes examinés ultérieurement sur les conditions de recrutement des travailleurs autochtones. Les missions catholiques et protestantes sont interrogées par le BIT lors de l'élaboration de ces textes. Des organisations comme l'Union Catholique d'Études Internationales ou l'Institut International du Christianisme Social font également entendre leur contribution. Toutes vont dans le sens du respect de la dignité des travailleurs autochtones. S'y ajoutent des préoccupations morales. Le second axe est celui des réponses à la crise des années 1930. Celle-ci paraît une occasion pour promouvoir des solutions davantage chrétiennes comme la disparition du travail des femmes mariées ou l'accent mis sur la formation et l'accompagnement des jeunes travailleurs. En revanche, les organisations chrétiennes, notamment les syndicats, se détachent du corporatisme autoritaire mis en place dans plusieurs pays d'Europe au cours des années 1930.
- 6 La Seconde Guerre mondiale force le BIT à déménager à Montréal. Le fonctionnaire chargé des relations avec les milieux protestants voit son contrat s'interrompre, mais le Jésuite part lui aux États-Unis puis au Canada, où il développe tout au long de la guerre les contacts du Bureau avec les catholiques nord-américains et suit leurs discussions en vue de l'après-guerre. Les rapports avec les milieux protestants semblent en revanche se distendre.
- 7 Après 1945, les relations avec les milieux chrétiens se poursuivent et s'intensifient dans un monde transformé. Le Saint-Siège se montre davantage intéressé et enclin à participer aux travaux des organisations internationales, comme le montre l'établissement de relations officielles avec la FAO puis l'UNESCO. Pour le BIT, les relations restent longtemps assurées par le seul Jésuite et conservent un caractère officieux. Mais une demi-douzaine de rencontres se

produisent entre le Directeur Général du BIT, David Morse, et les Papes successifs au cours des années 1950 et 1960. En 1967, les attributions de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies à Genève sont étendues à l'OIT. Les milieux chrétiens sont mieux représentés dans les organes de l'OIT, d'abord du fait d'un paysage syndical bouleversé et ensuite du fait de l'entrée dans l'Organisation des nouveaux États indépendants. Les syndicats chrétiens sont ainsi davantage présents à la Conférence et obtiennent plus régulièrement un siège de membre-adjoint – sans droit de vote – au Conseil d'administration. Les catholiques sont également plus nombreux dans les délégations gouvernementales et patronales. Surtout, l'après 1945 voit plusieurs organisations internationales catholiques – et, dans une moindre mesure, protestantes – entrer en contact avec le BIT. La Jeunesse Ouvrière Chrétienne est la principale d'entre elles. Leur volonté de participer de manière plus importante aux actions du BIT est un des éléments qui amènent à la création d'une « Liste spéciale » des ONG, sorte de statut consultatif allégé.

- 8 Les milieux chrétiens sont progressivement perçus comme un enjeu par le BIT dans le contexte de guerre froide. Certaines organisations chrétiennes auraient en effet suscité ou à tout le moins appuyé la position américaine responsable de l'échec de la Conférence de Naples, en 1951, au cours de laquelle le BIT présentait un ambitieux plan de prise en charge des migrations. Des contacts avaient pourtant été pris avec le Saint-Siège et des organisations catholiques avant la Conférence. Après l'entrée de l'URSS dans l'OIT en 1954, certains milieux catholiques américains sont la cible de ceux qui, comme William L. McGrath, veulent voir leur pays quitter l'Organisation. Une vigoureuse campagne est déclenchée en réponse par la *National Catholic Welfare Conference* et le Jésuite en poste.
- 9 Enfin, de 1945 à la fin des années 1960, une nouvelle convergence s'établit entre le BIT et les milieux chrétiens autour de l'action pour le développement. Certes, le travail des femmes et la protection des jeunes travailleurs restent abordés, mais les organisations chrétiennes qui s'ouvrent, elles-mêmes, aux autres continents, voient leurs préoccupations évoluer et s'étendre à la question du développement et de la solidarité internationale. La justice sociale n'est plus alors comprise seulement à l'intérieur d'une même société nationale mais à l'échelle mondiale. Parallèlement, les acteurs

chrétiens et l'OIT tentent de développer leur collaboration autour de l'assistance technique à apporter aux pays en développement. Cette collaboration reste cependant toujours très locale, comme dans le Programme Andin, malgré la bonne volonté affichée à plus haut niveau. Les syndicats chrétiens s'investissent, eux, dans les programmes d'Éducation ouvrière.

- 10 Au final, cette recherche a permis de montrer que les relations avec les milieux chrétiens font partie d'une stratégie plus vaste du BIT pour diversifier ses appuis. Elle a pu montrer aussi comment s'est formée et surtout comment a été entretenue et mise en exergue la convergence doctrinale entre les milieux chrétiens et l'OIT. Enfin, elle a tenté de caractériser les acteurs chrétiens en lien avec le BIT en montrant qu'il s'agissait avant tout de groupes démocrates-chrétiens et en mettant en évidence les dynamiques de leur internationalisation.

Thèse en Histoire, soutenue le 10 décembre 2018

Jury : M. Jean Dominique Durand (Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur), Mme Isabelle Lespinet-Moret (Université Panthéon Sorbonne Paris 1), Mm Sandrine Kott (Université Genève), Mme Marie Emmanuelle Chessel (CNRS, Centre de Sociologie des Organisations, Paris), M. Patrick Pasture (Université de Leuven, Belgique), M. Christian Sorrel (Université Lyon 2).

AUTEUR

Aurélien Zaragori

aurelien.zaragori@gmail.com

IDREF : <https://www.idref.fr/128740191>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/aurelien-zaragori>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000431325772>